

EDITION GENERALE

59e ANNEE — Numéro 17,579

LAROCK J.W.
SALLE DE LECTURE
CHAMBRE DU SENAT
OTTAWA ONT.
5363 L 1 JANV 66

L'Action
EN CATHOLIQUE

PRIX: SEPT CENTS

LE TEMPS QU'IL FERA

Ensoleillé avec quelques périodes nuageuses aujourd'hui et mercredi devenant nuageux tard mercredi. Froid cette nuit mais près de la normale aujourd'hui et demain. Vents légers. Maximum aujourd'hui et minimum cette nuit à Québec 15 et 5 sous zéro.

DANS CE JOURNAL

Sociale, page 6 Sports, pages 12-13-14
Finance, page 15 Spectacles, T.V., page 17

QUEBEC — MARDI, 8 FEVRIER 1966

"Je n'ai rien vu"

— Pearson

OTTAWA. — (P.C.) — Le premier ministre a fait savoir hier aux Communes qu'il n'avait rien vu d'un rapport sur une prétendue enquête du Pentagone sur le Québec.

Le quotidien Le Devoir, de Montréal, en première page de son édition d'hier, fait part des réflexions d'un député d'agressivité et d'insatisfaction d'éditeurs peuples d'Amérique latine et déclarés qu'un "plan analogue a été conçu pour la population canadienne d'origine française".

M. Clément Vincent PC — Nicolet-Yamaska a demandé au premier ministre ce que le Pentagone venait faire dans le Québec.

M. Pearson a répondu qu'il n'avait pas vu ce rapport et a demandé au député d'inscrire sa question au feuillet afin d'avoir le temps de l'étudier.

"C'est ridicule"

— Lesage

QUEBEC. — (P.C.) — "Quel est le tonique qui a invité une telle chose? C'est ridicule à sa face même".

C'est le commentaire formulé lundi par le premier ministre Lesage alors qu'on lui demandait de commenter une dépêche de Bogota, en Colombie, et voulant que Washington projette de mener une enquête pour déterminer le degré d'agressivité et d'insatisfaction au sein de la population canadienne d'origine française.

C'est un député colombien, M. Indalecio Lévano, qui aurait fait part de ce projet à un correspondant de l'agence France-Presse.

M. Lévano aurait dit avoir puisé ses renseignements dans la revue "Trans-action", organe de la Washington University, de St-Louis, au Missouri. L'enquête serait intitulée "projet révolte".

Interrogé à son tour, le ministre de la Justice, M. Claude Wagner, a répondu que c'était la première fois qu'il entendait parler d'une telle chose.

Passant par Québec

NEW YORK (P.C.) — Le magazine Newsweek révèle dans son dernier numéro que les émissions "Radio Libération" de Hanoi sont produites par un citoyen américain, à Los Angeles et expédiées sur ruban via Québec au Nord-Vietnam.

Newsweek précise que l'auteur des émissions, un gauchiste de 27 ans, dirige un groupe comprenant, selon des propres dires, des militants des droits civils, un ancien combattant de la guerre au Vietnam et un étudiant du Ghana.

Le magazine, citant l'auteur des émissions, rapporte que les rubans sont expédiés par avion à un bureau de poste du Québec, où ils sont emballés à nouveau avant d'être envoyés à Londres d'où ils parviennent à Hanoi en passant par Prague.

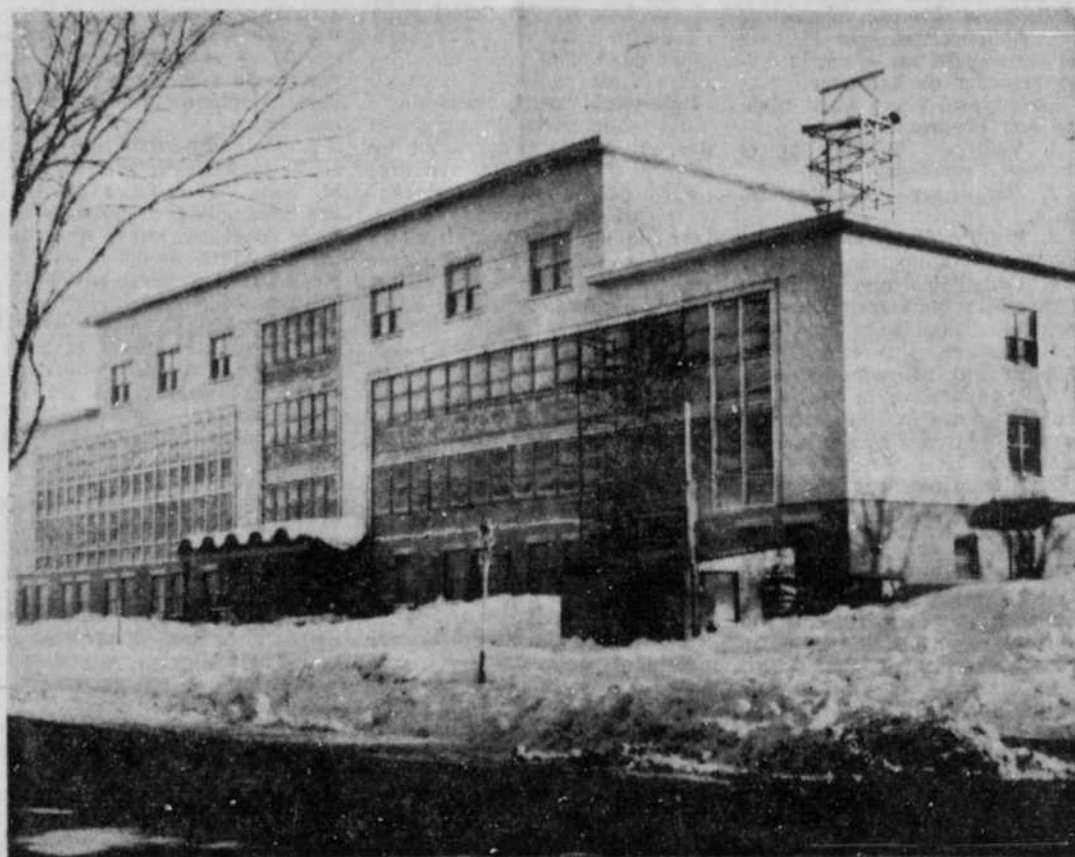
L'émission porte également le nom de "Radio Stateside" en plus de celui de "Radio Libération".

Mise au point

OTTAWA (P.C.) — Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, M. Jean Marchand a déclaré aux Communes qu'à son avis les groupes techniques dits fondateurs n'ont pas de droits particuliers en vertu de ce seul titre.

La preuve, dit-il, c'est que les véritables fondateurs de ce pays, les Indiens, n'ont aucun autre droit que celui que leur reconnaît la constitution.

Le ministre fit cette mise au point après que le chef de l'opposition, M. Diefenbaker, lui ait demandé s'il avait bien déclaré à Québec samedi que lorsqu'un groupe ethnique contrôle une province, il est alors en mesure de demander et d'obtenir un statut spécial au sein de la Confédération.



● POLICIERS BIEN LOGES — Même si on peut conserver bien des réserves quant à l'aspect architectural de la Centrale de police dont la construction se poursuit au parc Victoria il semble bien, si l'on considère son coût, que les agents de la Sûreté municipale seront bien logés. En effet, la bâtisse aura coûté, une fois terminée, près de 10 millions de dollars, le double de ce qui avait été d'abord prévu soit près d'un million et demi de dollars.

— Voir la nouvelle en page 3

Juridiction sur la peine capitale

Transférer cette autorité aux dirigeants provinciaux

— M. Auguste Choquette

OTTAWA (P.C.) — Le député libéral de Lotbinière, M. Auguste Choquette, a présenté lundi un projet de loi aux Communes visant à transférer aux provinces la juridiction sur la peine capitale.

En présentant son projet de loi, M. Choquette a exhorté le gouvernement fédéral à renoncer à la prérogative qui lui est dévolue de commuer les sentences de mort, puisque l'article 92, paragraphe 14 de la constitution confère aux autorités provinciales l'administration de la justice dans la province.

Exprimant son accord avec M. Claude Wagner, ministre québécois de la Justice, le député a préconisé le maintien de la peine capitale, "à cause de la recrudescence effrayante de la criminalité en Amérique du Nord".

M. Choquette a qualifié de "choix pénible" la commutation de peine de Léopold Dion par le cabinet fédéral, et suggère de ce fait le transfert de l'autorité sur la peine capitale aux autorités provinciales "qui éprouvent moins de répugnance à faire respecter la loi à cet égard".

De même qu'aux Etats-Unis, il existe une grande disparité quant aux condamnations et exécutions entre les différents Etats, le député de Lotbinière ne voit pas pourquoi toutes les provinces du pays seraient astreintes à la règle de l'uniformité en matière d'exécution capitale.

Rapport sur la délinquance

Le solliciteur général Larry Pennell a déposé hier le rapport d'un comité d'enquête sur les délinquants mineurs. Il recommande entre autres choses, l'octroi de subventions fédérales pour leur réhabilitation et la révision complète de la loi à cet égard.

— détails en page 18

Entre l'Etat et l'entreprise privée

Une étroite collaboration est nécessaire au Québec

— Daniel Johnson

MONTREAL (P.C.) — Une collaboration étroite entre l'Etat et l'entreprise privée arriverait à réduire au Québec "des poches de sous-développement, de chômage et de pauvreté", a affirmé lundi M. Daniel Johnson, chef de l'opposition à l'Assemblée législative.

Dans une causerie devant les membres du club Kinsmen-Alouette, M. Johnson a par ailleurs indiqué les règles de cette collaboration présentant l'entreprise privée comme "le grand moteur du progrès économique, alors que l'Etat en est le volant". L'un ne saurait aller sans l'autre.

L'Etat a, envers l'entreprise privée, le devoir d'énoncer clairement sa politique économique. "Une politique flottante, incertaine, équivoque; des ministres qui passent leur temps à se contredire entre eux; un gouvernement qui n'arrive pas à se brancher, qui va tantôt à droite, tantôt à gauche et plus souvent de travers; voilà autant d'éléments d'insécurité qui nuisent au progrès économique", a déclaré M. Johnson.

L'Etat doit également assurer à l'entreprise privée "un climat favorable" aux investissements de capitaux, "une taxation modérée" impliquant une administration saine et une répartition équitable du fardeau fiscal, "une planification démocratique", qui ne soit pas l'oeuvre de l'Etat seul mais de l'Etat agissant en étroite liaison avec les divers agents de l'économie, et l'Etat doit aussi assurer une assistance à la mesure des besoins.

"Le gouvernement, a dit M. Johnson, ne doit pas hésiter à accorder des dégrèvements fiscaux ou autres compensations adéquates aux industries qui consentent à s'établir dans les régions les moins favorisées".

ACCEPTER L'ETAT

En retour, selon le conférencier, l'entreprise privée devrait "admettre le rôle grandissant de l'Etat dans l'économie moderne". L'époque du libéralisme économique, du laissez-faire, du chacun pour soi est définitivement révolue", a-t-il dit.

Parmi les devoirs de l'entreprise privée envers l'Etat, M. Johnson a mentionné aussi "l'action politique". "On peut en faire en dehors des partis, mais il reste que les partis sont les instruments normaux, nécessaires de l'action politique", a précisé le chef de l'opposition qui a ajouté: "Puisque vous participez au financement de cette entreprise énorme qu'est devenu l'Etat, n'est-il pas normal que vous participiez aussi à sa direction?"

M. Johnson a déclaré encore que l'entreprise privée doit être "solidaire du milieu" où elle est établie et au Québec, cela signifie que "la langue normale des affaires soit la langue nationale de la majorité des Québécois, le français".

Effort du Québec pour conserver le fédéralisme

— Jean Lesage

Par Jean Martel

Le premier ministre du Québec a dit, hier, que le Québec ne suivrait pas les autres provinces qui voudraient faire du Canada un Etat unitaire ou une soi-disant confédération. Le Québec croit au fédéralisme et considère que les raisons qui militaient en 1867 en fa-

veur d'une confédération existent encore.

M. Lesage, qui s'adressait à un groupe d'hommes d'affaires de la ville de London en Ontario qui étaient reçus par la province au Château Frontenac, a ajouté que ce que le Québec faisait actuellement, c'était de conserver au Canada la notion du fédéralisme et la division des pouvoirs. Le Québec est la plus fédéraliste des provinces canadiennes, alors que les autres provinces — peut-être moins l'Ontario cependant — délèguent leurs pouvoirs à Ottawa.

Le premier ministre a précisé que le Québec n'était pas séparatiste.

Le Québec, a-t-il ajouté, ne cherche pas un statut particulier; cela n'est pas un but en soi que poursuit la province.

Le premier ministre a été d'avis que le Canada était un pays difficile à gouverner à cause du système fédéral qui existe, des deux langues officielles, des traditions diverses, des préjugés, de la conception unitaire que certains se font du pays, etc.

LA CONSTITUTION CANADIENNE

M. Lesage a dit qu'il faudrait beaucoup de sagesse, de réflexion, de compréhension et de tolérance avant de refaire la constitution canadienne. Nous avons un grand effort à faire pour nous comprendre et pour concevoir que les autres ont le droit d'avoir leur point de vue.

Si nous refaisions la constitution, les événements qui vont à une telle allure nous dépasseraient pendant que nous mettrions par écrit les articles de cette nouvelle constitution.

LE BILINGUISME

Le premier ministre a avoué qu'il était impossible d'imposer le bilinguisme à tous les Canadiens. Cependant, il faudrait que nous soyons aussi bilingues que possible.

Il a dit qu'il était revenu de son voyage dans l'Ouest canadien avec la conviction qu'à l'ouest de Winnipeg le manque de connaissance du Canada français était profond. Cepen-

dant, en Ontario l'on comprend plus les Canadiens français.

Il a ajouté que lors de ce voyage il avait surpris bien des gens en leur disant qu'un grand nombre de Canadiens français comprennent à peine l'anglais ou même ne le parlaient pas du tout.

Il a déclaré qu'il était revenu de l'Ouest avec la conviction que ce dont nous avions un grand besoin était la compréhension mutuelle.

Le bien commun de tous les Canadiens, a-t-il dit, est le même.

M. EVANS

M. W. J. Evans, qui présidait la délégation d'hommes d'affaires de la ville de London, a dit que ses collègues et lui étaient venus à Québec pour exprimer leur considération et leur amitié envers les Canadiens français du Québec. Parlant en français, il a déclaré qu'il était en faveur du bilinguisme et du biculturalisme et le groupe qu'il présidait croyait en la solidarité qui repose sur des relations sympathiques entre les provinces.

Selon M. T.-R. Meighen

René Lévesque aurait exagéré la gravité de la situation

MONTREAL (P.C.) — M. Lévesque a sans doute exagéré la gravité de la situation.

Voilà la réaction du président des services de la Plume rouge, M. T. R. Meighen; à la suite des remarques faites dimanche soir par M. René Lévesque, ministre de la Famille et du Bien-Etre social, lors du ralliement des auxiliaires de la Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises.

M. Lévesque avait à cette occasion fustigé les responsables de ces "inégalités intolérables", M. Lévesque avait sommé les maisons d'affaires de Montréal de mieux répartir leurs dons aux campagnes de souscription des diverses fédérations d'oeuvres de bien-être.

Le président de l'Unité Red Feather Services, fédération qui groupe plusieurs agences de charité privées de langue anglaise, estime que la situation n'est pas aussi grave que l'a laissée entendre M. Lévesque. M. Meighen a cité en exemple le fait que 70 pour cent des sommes recueillies auprès des sociétés par les oeuvres de santé et la Croix-Rouge sont mises au service de la population de langue française de Montréal.

M. Lévesque avait également prévenu les agences privées de langue anglaise que son ministère entendait redresser la situation présente par un système de péréquation dans l'octroi des fonds publics destinés à ces mêmes agences.

A ce sujet, M. Meighen a répondu que déjà et depuis longtemps, le gouvernement accordait aux oeuvres de charité canadiennes-françaises des sommes proportionnellement plus grandes que celles octroyées aux services équivalents dans le secteur anglais.

Cette année encore, a souligné le président du Red Feather, près d'un demi million de dollars ira à des agences affiliées à la Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises, alors que les agences d'expression anglaise ne recevront que très peu.



● PARIS. — Le premier entretien en tête à tête du général de Gaulle avec le chancelier Ludwig Erhard a duré plus longtemps que ne le prévoyait le programme officiel: plus de deux heures au lieu d'une heure et demie. "Tout s'est très bien passé et l'entretien a été très cordial", déclare-t-on de source française. Toutefois, les journalistes qui attendaient le chancelier Erhard à sa sortie de l'Elysée et dans le hall de son hôtel ont constaté que le chancelier avait le visage fermé et semblait peu disposé à sourire. (UPI téléphoto)

— voir la nouvelle en page 2

LE CAMPUS UNIVERSITAIRE LAVAL ATTEINDRA SON POINT DE SATURATION D'ICI 1981 (v. page 9)

NOUVELLES ÉTRANGÈRES - NOUVELLES ÉTRANGÈRES - NOUVELLES ÉTRANGÈRES - NOUVELLES ÉTRANGÈRES



● Le président Johnson, au centre, et les dirigeants du Vietnam-Sud, Nguyen Van Thieu (à gauche), chef d'État, et Nguyen Cao Ky, premier ministre.

La force est le seul langage que les communistes comprennent (général Cao Ky)

Par FRANCIS LARA

PEARL HARBOR (A.F.P.) — Le général Nguyen Cao Ky, président du conseil des ministres sud-vietnamien, a déclaré lundi, à l'ouverture de la conférence au sommet américano-sud-vietnamienne: "La force est le seul langage que les communistes comprennent. Nous devons montrer notre volonté de faire usage de cette force si nous voulons parvenir à un règlement durable".

Le général Ky s'adressait au président Johnson, au début de la séance, en réponse à l'allocution de bienvenue du chef de l'exécutif américain. Contrairement à toutes les habitudes, les porte-parole américain et vietnamien ont relaté en détail les propos tenus par les divers interlocuteurs durant la première moitié de la conversation.

Le général Ky a fait, à l'intention de M. Johnson, une description approfondie de son programme gouvernemental et militaire.

Il a passé en revue la situation sur le théâtre opérationnel. Il a déclaré qu'il comprenait parfaitement que les États-Unis soient désireux de négocier la paix. Le gouvernement sud-vietnamien l'est également, a dit M. Ky, car le Sud-Vietnam n'est pas une nation agressive.

Un programme
Le chef du gouvernement de Saigon, tout en reconnaissant qu'il faut poursuivre la recherche de la paix, a affirmé, avec la plus grande fermeté, qu'il était nécessaire de démontrer aux communistes que la paix ne se négocie pas à partir d'une position de faiblesse.

Le général Ky a ainsi résumé son programme:
1. Vaincre le Vietcong et chasser l'agresseur.
2. Supprimer l'injustice sociale.
3. Établir et maintenir une économie stable.
4. Construire une véritable démocratie qui servira les intérêts des peuples.

Il s'est en plus engagé, au nom de son gouvernement:
1. À poursuivre la lutte contre l'agresseur communiste "aussi longtemps que cela sera nécessaire".
2. À continuer de consentir les sacrifices et les pertes de vies aussi longtemps qu'il le faudra.

3. À refuser de capituler ou de compromettre avec les communistes, que ce soient ceux du Nord ou ceux du Sud et enfin à coopérer avec les États-Unis dans la recherche d'une paix honorable et équitable et à ne jamais trahir les fils de l'Amérique qui sont tombés au champ d'honneur au nom d'une cause sacrée.

Divergences d'avis
Le président Johnson, prenant une nouvelle fois la parole pour répondre au général Ky, a mis l'accent sur la recherche de la paix. Il a remercié le gouvernement sud-vietnamien de sa compréhension et de sa patience durant la pause récente dans les bombardements du Nord-Vietnam.

Il s'est déclaré d'accord avec le général Ky pour estimer que toute négociation ne peut être menée qu'à partir d'une position de force.

Pour l'avenir, il a préconisé un programme en deux points au Vietnam:

1. Poursuivre avec toute l'énergie nécessaire l'effort militaire afin de vaincre les communistes et de punir l'agresseur.
2. Effectuer toutes les réformes sociales et politiques nécessaires, non pas après le conflit mais immédiatement et parallèlement.

Le président Johnson a reconnu que, de temps à autre, les points de vue de Washington et de Saigon sont divergents. Cela est naturel, a-t-il dit, lors de discussions entre amis.

"Je m'en félicite, a-t-il ajouté, parce que c'est une façon saine de voir les choses et de

rechercher les meilleures solutions". Interrompant les propos de M. Johnson, le général Ky a déclaré qu'il savait parfaitement, parfois, les conseillers de M. Johnson s'opposaient et éprouvaient une certaine irritation à l'égard du gouvernement de Saigon, mais que l'inverse était également vrai.

Indissolublement ensemble
En conclusion, le président des États-Unis, s'adressant au général Thieu et aux membres de sa délégation, a déclaré: "Messieurs, je veux réaffirmer, de la façon la plus claire possible, notre volonté d'aller jusqu'au bout de notre effort. Nous sommes, vous et nous, des camarades de combat. Nous ne nous lâcherons pas, nous ne relâcherons pas notre effort, nous sommes décidés à collaborer avec vous, à vous aider, à nous battre avec vous dans le but de vaincre l'agresseur communiste. En même temps que nous procédons à ces efforts, nous nous consacrons à l'autre tâche, qui consiste, au Sud-Vietnam, à faire une réalité probante du rêve d'une vie meilleure".

À l'issue de l'entretien, le président Johnson a confirmé à ses interlocuteurs que c'est le discours prononcé le 15 janvier dernier par le général Ky qui l'avait décidé à examiner avec les dirigeants sud-vietnamiens, les moyens de les aider à réaliser un vaste programme économique et social. Il a fait l'intention d'un exposé sur les programmes d'aide à l'étranger et la façon dont il les conceit.

Sur le plan social
M. Johnson a rendu hommage à l'armée sud-vietnamienne en rappelant que c'est elle qui joue le rôle primordial avec l'assistance des forces américaines. Il a exprimé le souhait que les dirigeants actuels du gouvernement de Saigon poursuivent avec autant d'acharnement leurs efforts dans les domaines militaire, social et économique. "Si vous ne le faites pas, a-t-il dit, tout ce que fait l'Amérique devient inutile".

Ce fut ensuite au tour du général Thieu de remercier M.

Dans le monde

TOKYO. — (A.F.P.) — Un tremblement de terre de forte intensité a été enregistré aujourd'hui à Matsushiro, petite ville située à 100 milles à l'ouest de Tokyo. Aucune victime n'est à déplorer, la secousse ayant provoqué seulement quelques dégâts matériels.

Toutes les mesures de sécurité nécessaires avaient été prises par la municipalité, ce qui a évité la panique chez les habitants qui, depuis le mois d'octobre dernier, avaient dû fuir leur domicile en raison du danger d'un séisme grave. Une moyenne de 200 secousses par jour sont en effet ressenties à Matsushiro ou, depuis le 3 août dernier, 106.000 vibrations ont été officiellement enregistrées.

Les services météorologiques de Tokyo indiquent toutefois, après et de deux derniers séismes, que l'activité terrestre va en décroissant dans ce secteur.

OXFORD, Ang. (Reuters) — Dans une paisible auberge d'Oxford, en Angleterre, Elizabeth Taylor et Richard Burton ont rencontré le nouveau professeur de la section poésie à l'Université d'Oxford, Edmund Blunden, quelques heures après sa nomination.

M. Blunden, âgé de 69 ans, qui a connu de nombreux succès comme professeur en Extrême-Orient, a obtenu ce titre pour lequel se portait candidat Robert Lowell, poète américain également célèbre, au cours d'un scrutin organisé à l'université.

Les deux vedettes de cinéma se trouvent à Oxford pour participer à la production universitaire de "Doctor Faustus", de Christopher Yarrow et son mari Richard Burton avaient quitté leur hôtel à Woodstock, non loin d'Oxford, pour retrouver Edmund Blunden. Ce dernier a offert à l'actrice un exemplaire autographié de son recueil de poèmes intitulé "The Shepherd".

LONDRES (A.F.P.) — L'observatoire radio-astronomique de Jodrell Bank, près de Manchester, a capté avec succès ce matin des signaux émis d'un transmetteur soviétique installé en Crimée et renvoyés en écho par Vénus.

Le radio-télescope géant de l'observatoire était à l'écoute des signaux de Luna-9, dont les derniers reçus dataient d'hier soir. Le porte-parole de l'observatoire de Jodrell Bank a rappelé que c'est de Crimée qu'avaient été dirigées les opérations de contrôle de la fusée lunaire soviétique.

Cette expérience, a-t-il dit, n'est pas la première qui ait été réalisée en collaboration entre Jodrell Bank et l'observatoire soviétique de Crimée. Il avait été convenu, a-t-il ajouté, qu'un nouvel essai serait fait sur Vénus, à environ 35 millions de milles de la terre.

CATANÉ (A.F.P.) — L'activité de l'Etna s'est fortement intensifiée au cours des dernières 24 heures.

Les explosions se succèdent en lançant des matériaux incandescents jusqu'à 1.500 pieds de hauteur. La coulée de lave, très alimentée, poursuit sa descente vers la vallée dite du Lion.

L'intensification de l'activité du volcan a été accompagnée, la nuit dernière, par deux séismes ressentis dans la région de Catane.

PKIN (A.F.P.) — Le Quotidien du peuple exalte aujourd'hui "le mouvement irrésistible et sans précédent du peuple des États-Unis contre la guerre d'agression de l'impérialisme américain au Vietnam" et affirme "qu'il finira inévitablement par être le maître chez lui s'il refuse de se laisser entraîner par la force brutale".

Après avoir affirmé que le peuple américain a le soutien de tous les peuples pacifiques de la terre, le Quotidien du peuple ajoute: "Les Américains sont un grand peuple. Plus d'une fois, dans le passé, ce dernier s'est levé contre les guerres impérialistes. Pendant la deuxième guerre mondiale, il a combattu les fascistes allemands, italiens et japonais. La situation actuelle est cependant différente: les grandes masses du peuple américain se dressent contre l'impérialisme dans leur propre pays".

RIO DE JANEIRO (A.F.P.) — Douze unités de la marine canadienne, dont le porte-avions "Bonaventure", battant pavillon du commodore John O'Brien, sont arrivés lundi à Rio de Janeiro pour une visite officielle de quatre jours.

Cette première visite au port brésilien de l'escadre canadienne, qui comporte près de 4.000 officiers et hommes d'équipage, fait suite à la première phase des manœuvres annuelles de la flotte canadienne dans la mer des Caraïbes et l'Atlantique.

L'Autriche ne sera pas au centre d'une grande action de médiation

VIENNE (A.F.P.) — "Tout État, et surtout tout pays neutre, doit toujours être prêt à offrir ses bons offices dans l'intérêt de la paix. Il ne peut le faire, cependant, que si tous les intéressés désirent recourir à son aide, et s'il existe des chances de pouvoir fournir une telle aide. On ne peut se charger d'une tâche qui dépasse les forces", a déclaré M. Bruno Kreisky, ministre autrichien des Affaires étrangères, parlant d'une éventuelle initiative des pays neutres en vue de mettre fin à la guerre au Vietnam.

M. Kreisky a précisé qu'à la demande du nonce apostolique et avec l'approbation du gouvernement autrichien, il s'était efforcé de sonder l'attitude d'autres gouvernements amis. "Mais c'est tout, a-t-il ajouté, et il est inexact de dire que l'Autriche serait au centre d'une grande action de médiation".

On sait que le Vatican, qui n'est pas représenté dans les pays scandinaves, a demandé au gouvernement autrichien, par l'entremise du nonce apostolique en Autriche, de sonder la Suède et la Finlande au sujet de l'initiative du souverain pontife.

TERRY ET LES PIRATES



par George Wunder



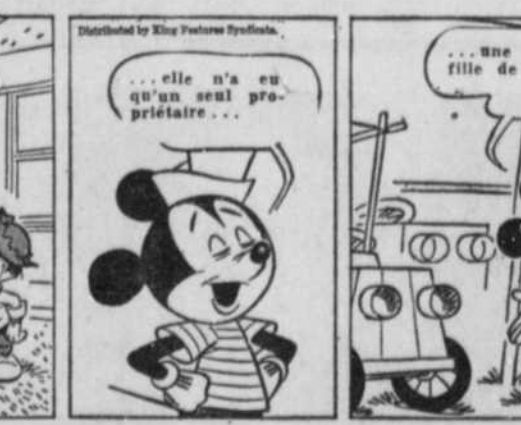
LA FAMILLE TETEBECHE



par Chic Young



LA SOURIS MIQUETTE



par Walt Disney



LE FANTÔME



par Lee Falk et Roy Moore



PHILOMÈNE



par Ernie Bushmiller



M. P.-E. St-Hilaire décédé à 50 ans

M. P.-E. St-Hilaire, chauffeur de taxi, demeurant au 2065, rue Vézina, Québec, est décédé à l'hôpital Laval, à l'âge de 50 ans. Il était l'époux de dame Geraldine Desrochers.

Outre son épouse, il laisse, un fils et une fille: le R. F. André St-Hilaire, des Frères du Sacré-Cœur, et la R. Soeur Micheline St-Hilaire, des Soeurs de St-François d'Assise, sa mère, Mme veuve Alfred St-Hilaire (Florida Lamontagne), son frère, ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: MM. et Mmes Gérard St-Hilaire (Jacqueline Beupré), Henri Manny (Yvette St-Hilaire), Donald Savard (Madeleine St-Hilaire), Eug. Gamache (Dorote St-Hilaire), Paul-Emile Dallaire (Jeannine St-Hilaire), Charles Lortie (Claire St-Hilaire), ainsi que MM. et Mmes Emilien Desrochers, Pierre Rémillard, Simon Desrochers, Fred McKeough, Camille Desrochers, Jean Desrochers, Marcel Desrochers, Gilbert Lefrançois et Mlle Simone Desrochers. Plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines lui survivent.

Les funérailles auront lieu mercredi, en l'église de St-Pie X. Les restes mortels sont exposés aux foyers funéraires J. Bouchard et Fils Ltée, 1740, rue Barty. L'inhumation se fera au cimetière St-Charles.

Mme A. Chrétien décédée à 73 ans

Mme Albert Chrétien, née Sophie Bédard, épouse de M. Albert Chrétien, est décédée le 6 février 1966, à l'âge de 73 ans et 9 mois. Mme Chrétien demeurait autrefois à Beaufort.

Mme Chrétien laisse dans le deuil outre son époux, ses filles, son fils, ses gendres et sa belle-fille: M. et Mme Maurice Enright (Albert), M. et Mme Roger Lamontagne (Lucille), M. et Mme J.-Edouard Chrétien (Lise Lamontagne), Soeur Ste-Thérèse-Monique, c.n.d. (Monique), de Ste-Marie de Beauce; ses sœurs, son beau-frère et sa belle-sœur: M. et Mme Paul Beaulieu (Florence Bédard), Mlle Jeanne, Bernadette Gédard, Mme Dr Donat Chrétien (Jeanne Dugan), ainsi que plusieurs neveux et nièces et petits-enfants.

Mme Chrétien repose présentement à la résidence funéraire Arthur Cloutier et Fils, 6450, boul. Henri-Bourassa, Charlesbourg. Les funérailles auront lieu mercredi le 9 février 1966, en l'église St-Odile et l'inhumation se fera au cimetière de Beaufort où un libéra sera chanté.

Nouvelle impulsion prévue dans la coopération politique européenne

PARIS (A.F.P.) — "La coopération politique européenne pourrait connaître une nouvelle impulsion". Cette déclaration faite par le porte-parole de la délégation allemande après les conversations franco-allemandes qui ont eu lieu hier, retient l'attention des observateurs, qui se demandent ce qu'elle recouvre. Pour l'instant, on n'en sait rien, et il serait aventureux d'y voir l'annonce d'une "relance" des négociations pour la construction d'une communauté européenne économique complémentaire de la communauté économique, ou simplement une formule vague correspondant à un vœu imprécis.

L'intérêt de la matinée a été essentiellement dans le tête-à-tête qui a réuni, à l'Élysée, le général de Gaulle et le chancelier Erhard. On est, bien entendu, assez mal informé sur cet entretien qui a duré deux heures. On sait seulement qu'il a porté sur les affaires européennes: du côté français on déclare que l'atmosphère était bonne et très cordiale; du côté allemand on souligne le caractère "extrêmement cordial" de l'entretien.

De leur côté, les deux ministres des Affaires étrangères, MM. Maurice Couve de Murville et Gerhard Schröder, ont parlé pendant une heure et demi du Vietnam et du désarmement, sans qu'on ait l'impression que les points de vue aient pu beaucoup se rapprocher au cours de cette confrontation, bien que les Allemands parlent d'échanges de vues fructueux. Pendant ce temps-là, dans le bureau du secrétaire général des Affaires étrangères, M. Hervé Alphand, les proches collaborateurs des deux ministres ont procédé à un examen commun de l'actualité diplomatique.

Le général de Gaulle a offert un déjeuner à l'Élysée en l'honneur du chancelier Erhard et de la délégation allemande. On a remarqué que le toast prononcé à cette occasion par le chancelier Erhard était empreint d'une grande cordialité. Il a dit que l'amitié franco-allemande était sortie renforcée de la conférence de Luxembourg, et il a souligné sa conviction qu'une Europe ne peut se concevoir sans que l'Allemagne et la France s'y trouvent.

"Nous sommes pleinement d'accord avec vous, a dit le chancelier, qu'une Europe forte et indépendante doit voir le jour, non pas pour se trouver isolée, mais pour prendre conscience de nos responsabilités à l'égard du reste du monde".

M. Schröder a profité de son séjour à Paris pour visiter, hier après-midi, quelques expositions de peinture. Il a retrouvé M. Couve de Murville au musée d'art moderne pour visiter avec lui l'exposition "les fauves et les débuts de l'expressionnisme allemand".

Les entretiens franco-allemands prendront fin aujourd'hui avec un nouvel entretien en tête-à-tête de Gaulle-Erhard, une nouvelle conversation Couve de Murville-Schröder, une séance plénière des deux délégations à l'Élysée et un déjeuner offert par le chancelier Erhard à l'ambassade d'Allemagne.

Mme François Boutin décédée à 81 ans

Mme François Boutin, née Anna Emond et demeurant à St-Jean-Christophe, est décédée à l'hôpital Notre-Dame de Charney, le 4 février, à l'âge de 81 ans et 9 mois. Elle était l'épouse en première nocce de feu Origène Cantlin.

Outre son époux, elle laisse dans le deuil, ses enfants: MM. et Mmes Antonio Couture (Marguerite Cantlin), de Saint-Jean-Christophe; Sévigny (Rita Cantlin), de Charney; Mme Lionel Cantlin (Hélène Laprise), de St-Cyrille de Wendover; MM. et Mmes Charles Leclerc (Marie-Blanche Boutin), de La Sarre; Jos. Boutin (Yvonne Blais), de Taschereau; Charles-Eugène Boutin (Georgette Lévesque), de Noranda; Léo Boutin (Noëlle Bélanger), M. Wilfrid Boutin, MM. et Mmes Swend Wentz (Marie-Laure Boutin), Mathieu DeVerre (Germaine Boutin), Julien Durocher (Jeanette Boutin), Lauréat Boutin (Alfreda Cloutier), tous de Noranda; François Boutin (Lucille Paquin), d'Amos; Ludger Durocher (Marguerite Boutin), de Taschereau; Noël Boutin (Dorothée Wagner), de Evans, Abitibi; son frère, M. Emile Emond, de Québec; son beau-frère et ses belles-sœurs: Mme Joseph Emond, de Drummondville, M. et Mme Néré Boutin, de St-Anselme.

Les funérailles ont eu lieu mardi à 10 heures, en l'église de Saint-Jean-Christophe.

Accessoires d'auto



Route Trans-Canada, Rond-Point, Lévis — Tél.: 837-8840 ou 837-8849

La Centrale de police coûtera presque 2 fois le coût prévu

Par Jacques Jobin

L'édifice de la centrale de police dont la construction se poursuit au parc Victoria, aura pratiquement coûté, une fois terminée, le double de ce qui avait été prévu à l'origine.

En effet, lorsque le conseil municipal décida, sur division, de retenir les services de l'architecte Étienne Bégin, en 1963, un montant de \$750,000 était autorisé comme emprunt pour la construction d'une centrale de police.

Cette construction s'avérait absolument nécessaire compte tenu de l'existence des lieux dans lesquels la police municipale devait travailler jour et nuit.

À l'heure actuelle, à la suite des appels d'offres et des nombreux "extras" survenus au cours de la construction, le coût s'élève à \$1,388,657, ce montant incluant les honoraires des ingénieurs et de l'architecte.

Il est par ailleurs fort possible que, d'ici la fin des travaux que l'on prévoit pour le début de l'été, d'autres frais supplémentaires viennent encore grossir le montant de la note que l'hôtel de ville devra défrayer à cette fin.

Car depuis le début de la préparation des plans par l'architecte Étienne Bégin, le coût envisagé, puis le coût réel de la bâtisse, n'a cessé de croître.

Après plusieurs études avec l'ancien directeur de la police, l'architecte fit comprendre au conseil que le montant prévu ne suffirait pas. C'est ainsi que le 26 mars 1964, le conseil résolut d'ajouter au pouvoir d'emprunt de \$750,000 un autre pouvoir d'emprunt de \$250,000 autorisé pour fins d'hygiène publique.

Afin de justifier cette addition on décida de prévoir une clinique d'hygiène du service municipal de Santé à l'intérieur de la centrale de police.

En novembre 1964, le 5, avant même de prendre la décision définitive de construire la

centrale, le conseil municipal de M. Hamel votait un montant de \$28,145 pour l'enfoncement de pieux Franki sur lesquels devait reposer la centrale. Une fois ces travaux faits, il était assez difficile de changer d'avis quant à la construction elle-même.

Le 4 février suivant, à l'ouverture des soumissions, le meilleur prix présenté s'est élevé à \$1,224,000. Ce prix offert par la maison François Jobin était déjà de beaucoup supérieur aux pouvoirs d'emprunt de \$1,000,000.

Cependant, avec l'assentiment du ministre des Affaires municipales, le pouvoir d'emprunt pour toute la construction, les honoraires, etc., fut porté à \$1,400,000 par un règlement adopté le 11 février 1964.

Les travaux débutèrent peu de temps après et jusqu'à maintenant le conseil a dû autoriser un montant additionnel de \$67,769.65 pour défrayer le coût de dépenses supplémentaires non prévues originalement. Le plus important des montants composant cette somme a été autorisé lors de la dernière séance du conseil municipal. Il s'agissait d'une somme de \$31,116.80 pour plusieurs changements apportés aux plans originaux.

Si nous comptons des maintenant les frais de l'architecte et des ingénieurs qui doivent représenter 7.5 pour cent du coût total de la construction, le coût de la centrale de police s'élève à \$1,388,657.

Le montant autorisé de \$1,400,000 pourrait bien être défoncé si les "extras" continuent de s'accumuler au même rythme que depuis les débuts de la construction qui une fois terminée, logera convenablement nos policiers, du moins il faut l'espérer.

Le Concile a mis en évidence le rôle des laïcs dans l'Eglise. Il a souligné que, dans leur domaine propre, le temporel, ils doivent favoriser tout ce qui est vraiment humain. Il a aussi rappelé que les laïcs ont un rôle spirituel puisque toute l'Eglise est missionnaire.

Ainsi, même si le prêtre est un spécialiste de la théologie et un conseiller spirituel, il reste que les laïcs doivent apprendre à être des chefs spirituels et des chercheurs. C'est pourquoi, nous nous adressons à vous pour connaître vos suggestions pour l'après-Concile et le Jubilé.

C'est ainsi que Son Eminence le Cardinal Maurice Roy, Archevêque de Québec, a décrit ce qu'il attendait des laïcs de son diocèse dans une rencontre avec plusieurs centaines de fidèles de la région de Lévis, rencontre qui avait lieu hier soir au Collège de cette ville.

Il s'agissait d'une initiative nouvelle de la part de Son Eminence et de Ses Auxiliaires qui ont introduit dans les Journées Sacerdotales d'étude et de réflexion la rencontre des fidèles et des religieux.

De cette façon, un des Evêques du diocèse de Québec présidera chacune de ces Journées. Hier, la journée avait lieu dans la région de Lévis avec le thème: le Concile et ses applications diocésaines. Chaque fois, l'Evêque rencontre ses prêtres dans la matinée. L'après-midi a lieu la récollection proprement dite sous la direction du R.P. Henri-M. Guindon, s.m.m.

Puis, le soir, l'Evêque rencontre les laïcs et les religieux de cette région pour leur parler du Concile et recueillir leurs suggestions pratiques pour l'application des textes conciliaires.

Le Concile
Hier soir, Son Eminence a d'abord fait quelques remarques sur le Concile. Il a souligné que le Concile, plutôt qu'être un Concile pour savants qui tranchent des questions théologiques et condamnent des hérésies, a cherché plutôt à découvrir tout ce qui est bon et vrai dans l'Eglise et à le promouvoir. Il a souligné que le Concile n'est pas un événement, mais un processus qui se poursuit.

Le Concile a-t-il dit, il faut savoir distinguer entre ce qui a été dit ou écrit autour du Concile lui-même. Quoique, a-t-il poursuivi, le Concile a stimulé la pensée chrétienne mais l'essentiel c'est ce qu'a dit le Concile dans ses textes officiels.

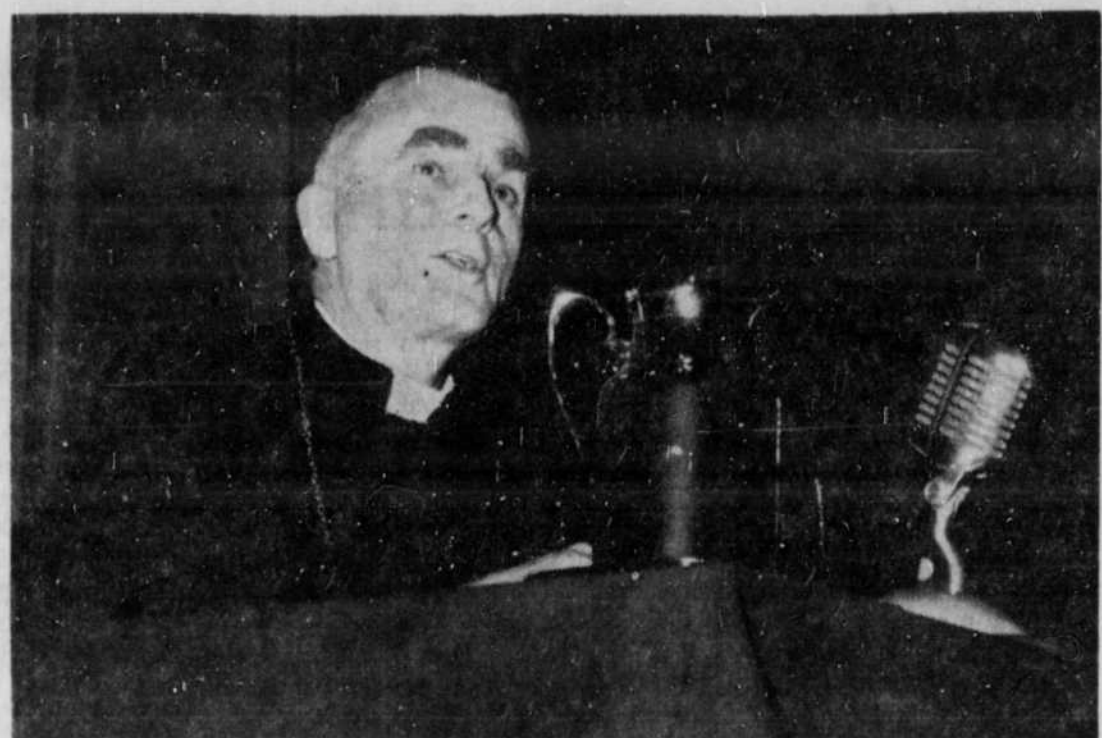
Puis Son Eminence a rappelé que le Concile a renforcé l'union entre les Evêques et a permis que le Collège épiscopal agisse vraiment en Collège. Finalement, il a dit que le Concile a mis en évidence l'importance du rôle des laïcs dans le domaine temporel et la nécessité de leur travail et de leur initiative dans le domaine spirituel. Puis il a invité ceux qui assistaient à lui faire des suggestions pour la mise en oeuvre du Jubilé que le Pape Paul VI a demandé pour continuer le Concile dans chaque diocèse.

Questions
Au cours de la période de questions, le Cardinal Roy a souligné que les laïcs canadiens sont peut-être les seuls du monde qui aient la responsabilité de l'administration des paroisses de même que le Canada est l'un des seuls pays du monde à avoir des femmes marguilliers. Puis, à un autre moment, il a émis l'opinion que le diocèse de Québec se dirigeait vers l'abolition des classes dans les mariages et les funérailles. Sur la question des recrus de Charité, il a dit qu'il convenait que les marguilliers prennent en charge cette question.

Par ailleurs, pour répondre

L'Action

QUOTIDIEN CATHOLIQUE



● Dans le cadre des Journées Sacerdotales d'étude et de réflexion dont la première avait lieu hier à Lévis, Son Eminence le cardinal Maurice Roy a rencontré hier soir au collège de cette ville de nombreux religieux, religieux et laïcs de cette région pour leur parler de "l'après-Concile" et leur demander leurs suggestions pour la mise en application concrète des textes conciliaires.

Ce qu'attend le Cardinal des laïcs de son diocèse

(par François Demers)

Quant aux réformes liturgiques, il a souhaité une grande collaboration des curés avec les collégiés de liturgie, ceux-ci agissant toujours dans les limites de leurs pouvoirs.

Quant aux réformes liturgiques, il a souhaité une grande collaboration des curés avec les collégiés de liturgie, ceux-ci agissant toujours dans les limites de leurs pouvoirs.

Enfance exceptionnelle

L'université doit préparer les spécialistes

Par Claude Bédard

Dans une conférence qu'il prononçait hier soir M. Louis-Marie Lavoie, directeur de l'enseignement professionnel à la Commission des écoles catholiques de Québec, a déclaré que c'est à l'Université de préparer des professeurs spécialisés dans le domaine de l'enfance exceptionnelle.

Parlant devant les membres du club Kinsmen de Québec, il a ajouté qu'à l'heure actuelle, l'Université Laval prépare de tels professeurs qui posséderont un brevet en psychologie des inadaptes, mais que le nombre de ces futurs gradués est loin d'être suffisant. Pour

le moment, la C.E.C.Q. a dû envoyer deux professeurs en France pour apprendre les techniques afin d'enseigner à ces enfants, mais le coût est exorbitant pour une commission scolaire. Aussi le nombre de professeurs est-il suffisant par rapport au nombre d'élèves.

M. Lavoie s'est dit d'avis d'autre part que les normes du ministère de l'Éducation en ce qui traitait à l'enseignement de l'enfance exceptionnelle sont loin d'être justes. "Les normes prévoient 15 élèves par professeur, a-t-il dit, alors que l'expérience nous a démontré que le maximum devrait être 8 élèves par professeur. Autrement c'est de l'argent dépensé pour rien."

Auparavant, le conférencier avait fait une rétrospective sur ce qui doit être une école pour l'enfance exceptionnelle. Par enfant exceptionnel, on entend tous ceux qui sont surdoués ou sous-doués par rapport aux autres enfants. Parmi les sous-doués, il y a les durs d'oreilles, les demi-voyants, les difformes, les paralytiques, les délinquants, les caractériels, les hypernerveux. "L'éducation relève, selon le règlement numéro un du ministère de l'Éducation, de la responsabilité des commissions scolaires qui doivent accepter tous les enfants qui ont 6 ans révolus, sans exception, et de pourvoir à leur éducation physique, intellectuelle et morale", a exprimé M. Lavoie.

À l'heure actuelle, a continué le conférencier, Québec possède des classes pour retardés psychologiques que nous tardons à faire accepter tous les enfants qui ont 6 ans révolus, sans exception, et de pourvoir à leur éducation physique, intellectuelle et morale", a exprimé M. Lavoie.

Le Comité régional Guillaume-Jean de la Société St-Jean-Baptiste de Québec mène les honneurs de cette colonne avec sa résolution à l'effet que les belles chutes de Charny puissent être offertes à l'admiration des touristes.

Le thème de la Semaine de l'électricité est bien choisi. "L'ELECTRICITE, C'EST TOUTE LA DIFFERENCE". C'est au cours d'une panne d'électricité qu'on s'en rend compte. Bon succès à M. Roger Belhumeur.

M. André Vaehon, directeur adjoint des Presses de l'Université Laval, s'est rendu à Ottawa pour présenter le "Dictionnaire biographique du Canada à Son Excellence le gouverneur général Georges Vanier. Le lancement officiel de ce dictionnaire se fera à Québec le 21 février 1966.

Pour le Père R. Thibodeau, culture ne signifie pas musique ou danse. Pour lui, la culture, c'est total. C'est de là qu'il part lorsqu'il fonde le Centre culturel de Limoilou. Ce centre contient une piscine, une bibliothèque, un théâtre et un gymnase.

M. Emilien Lafrance a rompu son silence et il me donne confiance en racontant sa rencontre avec M. Gérin-Lajoie au sujet du problème des vocations.

Un bon Ecossais a gagné une automobile à l'occasion d'un tirage. Mais il était quand même triste. Quand on lui a demandé pourquoi, il a répondu qu'il regretterait d'avoir acheté deux billets alors qu'un seul aurait suffi!

Jean NAPRAN

Pour l'année 1966

Prévisions budgétaires de \$853,200 à Giffard; aucune hausse de taxe prévue

(par Claude GRAVEL)

Le conseil municipal de Giffard a adopté hier soir, en première lecture, un budget qui prévoit, pour 1966, des revenus de l'ordre de \$853,200 et des dépenses de l'ordre de \$851,400.

L'échevin Rosaire Tremblay, membre du comité des finances de la municipalité, a déclaré que ce budget, qui fut préparé avec le concours du trésorier de la ville, ne prévoit aucune augmentation de taxes.

Les prévisions budgétaires de 1966 représentent une augmentation de \$64,694 sur celles de l'année précédente, a-t-il annoncé.

La section "générale", les revenus seront de \$662,200, alors que les dépenses seront de \$662,890. Mais ce déséquilibre est comblé par la section "aqueduc et égout", où les revenus seront de \$191,000 et les dépenses de \$188,600.

Pour l'ensemble des sections du budget, l'excédent des revenus sur les dépenses sera, en 1966, de \$1800.

Au chapitre des dépenses, la section "générale" occasionnera des déboursés de l'ordre de \$88,600, tandis que les dépenses de la section "aqueduc et égout" coûteront \$100,500, l'éclairage.

Le Carnaval: une promotion touristique

Le Carnaval de Québec est une promotion touristique formidable.

C'est ce qu'a tenté de démontrer hier soir M. Denis Jacob, directeur des relations extérieures pour le Carnaval de Québec, qui était le conférencier invité au souper mensuel du club 2N.

Selon M. Jacob, le Carnaval de Québec sera en danger le jour où le visiteur qui vient chez-nous à cette époque se sentira sous l'impression qu'il est un simple témoin d'un spectacle qu'on lui présente, quand il devrait être plutôt considéré comme un invité à qui on permet de se joindre à une population qui sait s'amuser sainement. Toutefois, M. Jacob dit que la réputation du Carnaval a atteint les quatre coins du globe et que ce résultat n'aurait jamais été atteint sans la publicité considérable dont il a bénéficié et qui n'aurait jamais été obtenue sans l'originalité des événements qui le composent.

Selon M. Jacob, pour qu'un événement tel que le Carnaval de Québec bénéficie de beaucoup de réclame gratuite, il faut qu'on y retrouve dans les différentes sphères de son organisation un élément nouveau et pour s'assurer de cet élément, qui est en quelque sorte la clé essentielle du succès, il faut à tout prix que le Carnaval ne soit pas un "ramassis" de vieilles idées, mais plutôt une innovation complète tant dans sa formule large que dans la présentation de ses événements.

Pour prouver que le Carnaval de Québec constitue une promotion touristique formidable, M. Jacob a affirmé qu'il rapporte à la ville de Québec et à sa région métropolitaine un montant dépassant \$12,000. Selon M. Jacob, si le Carnaval de Québec a connu une telle célébrité dans une période de temps aussi courte, cela est en grande partie dû à l'originalité de sa conception et au fait que ses organisateurs n'ont pas tenu à copier des événements qui peuvent avoir lieu n'importe où, mais ils ont toujours voulu présenter un spectacle unique qui reflète fidèlement les traditions du Québec. "Et c'est en plein ce que nos visiteurs veulent voir chez-nous" a conclu M. Jacob.

S.G.

Aux Mardis universitaires

La tribune aux Mardis Universitaires accueillera le mardi 8 février, M. Jean Coutu, professeur à la faculté des lettres.

M. Coutu a intitulé sa causerie "La symbolique dans l'art moderne".

Cette conférence aura lieu le mardi 8 février, à 8 heures et 30 minutes, le soir, à l'Amphithéâtre, 1-C, du Pavillon des sciences humaines.

Le public est cordialement invité à participer à cette conférence. L'entrée est gratuite.

ge des rues, \$30,000, la voirie, \$106,300.

Il fut décidé qu'une copie de ce budget sera envoyée à la liste des propriétaires de Giffard avant que le conseil ne l'adopte en deuxième lecture.

COMMISSION DES LOISIRS

La commission des loisirs de Giffard aura, pour la première fois, un directeur qui s'occupera à plein temps. En effet, le conseil a accepté l'engagement de M. Marc d'Amours, au salaire de \$8,000 par année, à la suite de la démission de M. Florian Lafleur. M. d'Amours est notamment diplômé en Éducation physique de l'Université Laval et est formé pour l'organisation des loisirs dans une municipalité.

Le conseil de Giffard s'est dit confiant en ses capacités. Le nouveau directeur des loisirs est engagé pour une période d'un an. MM. Lorenzo Michaud et Pierre Gagnon l'ont précédé au poste de directeur de la commission des loisirs, mais ils occupaient tous deux cette fonction à temps partiel.

VOIES D'ACCES

Dans une lettre qu'elle a fait parvenir au ministre de la Voirie et au maire de la ville de Québec, M. Gilles Lamontagne, ainsi qu'au conseil municipal de Giffard, la Chambre de commerce de l'endroit, constata-

tant l'insuffisance des voies d'accès dans la région est du Québec métropolitain, demande que la construction du boulevard métropolitain soit achevée. La Chambre demande également le parachèvement du boulevard Montmorency.

Cette question des voies d'accès est souvent fois discutée lors des séances du conseil des villes de la région, et notamment à Giffard et à Beauport. Ce qui a fait dire hier soir à un échevin de Giffard qu'à toute fin pratique, on s'achemine vers une rencontre avec le ministère de la Voirie à ce sujet. Il a dit que l'on pourrait alors voir "une délégation imminente" se rendre aux bureaux du ministère.

De ces deux industries, une seule profitera du fonds industriel de la municipalité. Il s'agit de Sani Métal Inc. Toutefois, le maire Joffe Powell a tenu à préciser que la participation de la municipalité ne touchera que le terrain et la bâtisse et sera dans une proportion de 65%.

L'autre part des investissements dans ce domaine, soit 35% sera faite par les directeurs de ladite compagnie, lesquels auront par ailleurs à faire la mise de capitaux concernant la machinerie et la mise en opération de l'industrie.

Rappelant que la présente entente allait à l'opposé de celle conclue déjà par la municipalité avec une autre firme, entente qui s'est révélée comme étant une expérience pas trop agréable, le maire Powell a mentionné que la part à investir pour la municipalité serait de \$86,000, et que cette dernière avait toutes les garanties pour le remboursement et cet investissement.

Le premier magistrat de Duberger a tenu aussi à spécifier que la ville ne fera aucune avance à ladite firme tant que

000, une superficie de terrain d'environ 350,000 pieds carrés. De ces deux industries, une seule profitera du fonds industriel de la municipalité. Il s'agit de Sani Métal Inc. Toutefois, le maire Joffe Powell a tenu à préciser que la participation de la municipalité ne touchera que le terrain et la bâtisse et sera dans une proportion de 65%.

L'autre part des investissements dans ce domaine, soit 35% sera faite par les directeurs de ladite compagnie, lesquels auront par ailleurs à faire la mise de capitaux concernant la machinerie et la mise en opération de l'industrie.

Rappelant que la présente entente allait à l'opposé de celle conclue déjà par la municipalité avec une autre firme, entente qui s'est révélée comme étant une expérience pas trop agréable, le maire Powell a mentionné que la part à investir pour la municipalité serait de \$86,000, et que cette dernière avait toutes les garanties pour le remboursement et cet investissement.

Le premier magistrat de Duberger a tenu aussi à spécifier que la ville ne fera aucune avance à ladite firme tant que

la construction de l'usine ne sera pas complétée, et ce, à la satisfaction des autorités municipales.

Si disant très heureux que des industries s'intéressent à Ville Duberger et viennent à installer leurs industries, le maire Powell a ensuite fait remarquer que dans le cas de Sani Métal Inc. il s'agissait d'une fabrique qui emploiera pas moins de 25 hommes au début, un autre aspect intéressant en plus de celui qui représente les investissements dans la municipalité. Cette usine, comme l'ont expliqué des membres du conseil, se spécialisera dans la transformation du métal pour en faire des produits en acier inoxydable employés dans la grosse construction. Enfin, les administrateurs de cette firme sont en majorité de Québec.

Pour ce qui est de la seconde industrie, et non pas la moindre puisqu'elle devrait représenter d'ici au moins un an près de \$1 million en investissements, le maire Powell a fait remarquer que la municipalité ne finançait absolument rien. Le conseil s'est fait l'intermédiaire entre cette compagnie et une autre pour obtenir de cette

dernière les terrains nécessaires à l'établissement de la première. Le rôle de la municipalité se limite à la vente de ces terrains.

Le conseil de Ville Duberger se propose d'engager prochainement un ingénieur. Les édiles doivent étudier cette possibilité d'avantage au cours des prochaines semaines. Ils doivent notamment déterminer les fonctions exactes de l'ingénieur que la municipalité engagera, avant de prendre toute autre décision à ce sujet.

M. Armand Giroux a été élu hier échevin de Villeneuve, lors des élections à l'échevinage qui se sont déroulées dans cette municipalité de la banlieue de Québec.

M. Giroux l'a emporté avec 54 voix de majorité sur son unique adversaire au siège no 3, M. Jean Paradis. Plus de 50 p.c. des électeurs se sont prévus le droit de vote. Le maire de Villeneuve, M. Gérard-J. Grenier, a été réélu par acclamation, au cours de la mise en candidature qui s'est déroulée le 31 janvier dernier.

Le conseil de ville de Villeneuve est maintenant au complet, avec, au siège no 1, M. Adalbert Rousseau, au siège no 2, M. Omer Garneau, au siège no 3, M. Armand Giroux, au siège no 4, M. Ghislain Giroux, au siège no 5, M. Roland Thivierge, et au siège no 6, M. Charles Neal.

Centenaire de Mme Tremblay
La mère de Mgr J.-B. Tremblay, originaire de Chicoutimi, et qui a pris sa retraite, il y a deux ans, fête aujourd'hui son centième anniversaire de naissance. Mme Tremblay demeure au 720, boul. St-Jacques, Chicoutimi depuis plusieurs années. Elle a donné naissance à dix enfants. Malgré son âge avancé, on dit qu'elle se porte très bien.

Son fils, Mgr Tremblay a été ordonné prêtre en 1923. Il a été curé à Petite-Rivière St-François pendant 14 ans, et à Donnacona pendant 10 ans, aujourd'hui, s'est occupé de l'abbé Tremblay, qui a 70 ans, aujourd'hui, s'est occupé de syndicat catholique pendant 25 ans.

Convention de travail signée
Les professeurs de la commission scolaire de St-Gérard ont signé en fin de semaine, samedi plus précisément, leur convention collective avec les autorités de la commission scolaire de l'endroit. Au cours de cette journée d'étude, le syndicat des instituteurs et institutrices du comté de Québec, qui représentait les professeurs, a convenu que les augmentations de ses membres ne dépassent pas \$1,000 par personne par année. En effet, ceux-ci ont maintenant parité de salaire avec leurs confrères de la ville de Québec et la différence de salaire que représente cette parité avec le passé représente dans certains cas une augmentation annuelle de plus de \$1,000.

Police et incendie
Rappelant la nécessité d'une collaboration inter-municipale au niveau des services de la Police et des incendies, M. le maire de Boischatel rappelle quels sont les problèmes de sa municipalité. "Quelques-uns de nos municipalités, dit-il, et la nôtre en particulier, n'ont pas les revenus suffisants pour se protéger adéquatement."

Si un crime se commet, nous sommes dans l'obligation de recourir à la Sûreté de Ste-Anne de Beauré, et en cas d'incendie, notre seul espoir est du côté de Courville que nous payons pour les services rendus en pareils cas.

C'est pour ces raisons qu'il nous faut solliciter l'aide indispensable de tous les organismes publics ou privés de la Côte. Il nous faut la réunion de toutes les volontés dans un élan spontané et sincère pour développer la Côte."

Nécessité d'un plan d'urbanisme pour la Côte de Beauré -Dussault

Pour éviter que l'élargissement du Québec Métropolitain fasse perdre à la Côte de Beauré tout son pittoresque, M. Adolphe Dussault, maire de Boischatel, demande la collaboration de toutes les municipalités à l'est de Montmorency afin de mettre en oeuvre un plan d'urbanisme simple mais efficace. De plus, il suggère une plus grande collaboration inter-municipale au niveau des Services de police et d'incendie.

La nouvelle "Côte de Beauré"

Jusqu'à la dernière décennie, dit-il, on appelait "Côte de Beauré" la langue de terre partant de l'Est de la rivière St-Charles, bornée au Sud par le St-Laurent au nord par les Laurentides et allant se confondre, après 60 milles d'étendue avec les falaises du Saguenay. On y incluait l'île d'Orléans. Maintenant, avec l'expansion du Québec Métropolitain, précise-t-il, on peut dire que la Côte ne commence plus qu'à Boischatel, et on peut prévoir qu'il y aura bientôt une "ruée vers l'Est".

"Nous accepterons cette expansion, ajoute-t-il, mais il faudra que l'on nous arrive bien disposé à épouser nos lois et règlements surtout ceux relatifs à la construction domiciliaire et industrielle."

Caractères de la "Côte"
Découvrant le pittoresque de la "Côte de Beauré", M. Dussault ajoute: "La partie haute de Boischatel a un caractère spécial. Elle est parsemée de vieilles et jolies demeures, que nous conservons précieusement, qu'elles soient d'origine anglaise ou française."

La partie basse est jeune mais déjà adulte. Étant autrefois fermée à la circulation et étant un lieu de résidences estivales recherchées il y a quelque trente ans, elle a été ouverte avec l'avancement du Boulevard Ste-Anne, et est, à cause de son site naturel fantastique, la proie éventuelle des personnes qui veulent le beau à bon marché et trop souvent sans souci de l'esthétique."

Influence du Boulevard Ste-Anne
Puis il définit le Boulevard Ste-Anne comme le débouché naturel vers la "Côte Nord", vers la Malbaie, Baie-Comeau, Sept-Îles et les centres miniers. La circulation y est très dense, ajoute-t-il, et elle augmente continuellement même en hiver.

ver; elle sera encore plus importante avec l'avènement d'un centre de ski comme le Mont-St-Anne. Déjà, elle se sur, cette route à trois voies d'un nombre d'accidents mortels toujours plus grands. Notre développement domiciliaire et industriel, continue-t-il se fera naturellement des deux côtés de ce Boulevard. Il s'agit donc pour nous de prévoir les problèmes de construction intelligente que cela va nous poser.

Il s'agit de cette partie poétique de la Côte. M. le maire observe que des spéculateurs ont tenté, sans grand succès à date, de créer des développements sur l'île d'Orléans. "L'obstination merveilleuse des vieux "normands" de la rive nord de l'île surtout, a résisté à ces assauts. On s'attaque maintenant au littoral de la Côte. Et il faut briser ces attaques sans être contre un aménagement rationnel de notre patelin."

Le transport en commun sur la Côte
Devant le peu de service que donne le C.N. sur la Côte, M. Dussault assure que le développement du Mont-St-Anne pourrait rendre cette ligne de chemin de fer très rentable, puisque la température ne peut l'arrêter. "Et puis si on nous remettait des wagons propres, modernes et confortables, nous les emploierions constamment."

Police et incendie
Rappelant la nécessité d'une collaboration inter-municipale au niveau des services de la Police et des incendies, M. le maire de Boischatel rappelle quels sont les problèmes de sa municipalité. "Quelques-uns de nos municipalités, dit-il, et la nôtre en particulier, n'ont pas les revenus suffisants pour se protéger adéquatement."

Si un crime se commet, nous sommes dans l'obligation de recourir à la Sûreté de Ste-Anne de Beauré, et en cas d'incendie, notre seul espoir est du côté de Courville que nous payons pour les services rendus en pareils cas.

C'est pour ces raisons qu'il nous faut solliciter l'aide indispensable de tous les organismes publics ou privés de la Côte. Il nous faut la réunion de toutes les volontés dans un élan spontané et sincère pour développer la Côte."

L'Action éditoriale

Lorenzo Paré, rédacteur en chef

Jeunesse oblige même au Carnaval

Les actes parlent plus fort que les paroles, dit le proverbe qu'on retrouve sous une forme ou sous une autre dans toutes les langues. Les beaux principes n'ont d'efficacité que lorsqu'ils dirigent la vie de ceux qui les professent. La valeur des thèses abstraites n'est vérifiée qu'à l'épreuve de l'expérience. L'exemple est encore le meilleur sermon. Surtout pour les jeunes, qui vont droit au cœur des situations et dont les jugements sont entiers et sans nuances autant qu'ils sont définitifs.

C'est pourquoi l'initiative nouvelle que viennent de prendre les Conseils des Chevaliers de Colomb, de concert avec le Comité des Organismes d'Éducateurs, taille dans le vif de l'actualité. Il s'agit d'encourager la population, et particulièrement la jeunesse, à participer aux festivités du Carnaval de Québec, mais dans la vraie gaieté et dans la mesure. — "Nous voulons dire aux jeunes, a dit l'honorable juge Eugène Marquis, que quoi qu'ils fassent aujourd'hui, cela comptera pour demain tant pour leur avenir personnel que pour celui de la nation tout entière. Il est important que nous agissions avec mesure et que nous profitions de toutes les manifestations du Carnaval pour nous amuser dans la gaieté et dans une joie saine".

En popularisant le mot d'ordre qu'ils proposent : "jeunesse oblige", les Chevaliers de Colomb apportent leur collaboration aux organismes d'éducateurs qui se dévouent auprès des jeunes pour les aider à organiser par eux-mêmes et pour eux-mêmes des activités carnavalesques adaptées à leur âge, notamment des activités sportives, artistiques et sociales. Chaque année, une dizaine de milliers de jeunes participent à ces activités du carnaval scolaire.

Les éducateurs s'imposent un surcroît de travail, en s'efforçant ainsi d'orienter dans un sens positif la récréation et le divertissement des élèves, en période de carnaval. Cette tâche est nécessaire, car l'utilisation des loisirs est devenue aussi essentielle à l'éducation du citoyen que le temps que l'adolescent passe en classe. L'aspect nouveau et réconfortant que prend cette pratique est l'appui que lui apportent les nombreuses filiales des Chevaliers de Colomb de notre région.

Les Chevaliers de Colomb ont de grandes œuvres à leur crédit; mais il leur manquait peut-être de s'appliquer à des devoirs modestes, sans trop d'éclat, mais aussi éminemment utiles qu'une contribution au civisme et à la formation de la jeunesse. En fournissant à leurs membres l'occasion d'une action bien définie et concrète, ces groupements un peu trop enclins à vivre dans le vase clos du cercle social en ces dernières années, donneront une expression moderne à leur idéal permanent.

Le rappel des obligations de la jeunesse à l'occasion du Carnaval, en effet, n'est qu'un aspect du travail que les chefs des Chevaliers de Colomb se proposent d'accomplir dans notre milieu, par leur Comité de la promotion individuelle et sociale. Centrée sur la personne humaine, cette promotion embrasse la vie familiale, le travail, l'ordre social, les activités publiques, les loisirs, en s'appuyant sur la vie religieuse.

Ainsi, les Conseils des Chevaliers de Colomb seront beaucoup plus que d'aimables points de rencontres fraternelles: ils seront, ce qui a toujours été leur raison d'être, un ferment du bien au sein de la communauté.

Lorenzo Paré

Chacun à sa place

Le six août dernier, le Lieutenant-Gouverneur de notre Belle Province accordait la sanction royale à une nouvelle loi des fabriques, qui est entrée en vigueur le 1er janvier. C'est ainsi que nous avons six marguilliers et... place aux femmes S.V.P.

Cette nouvelle législation exprime la pensée du gouvernement et des évêques. L'loi fort bien faite qui touche tous les aspects qui concernent la paroisse, ses biens et tous les paroissiens. Elle tranche la question des loisirs d'une façon imprévue... mais marquée au coin de la prudence.

La fabrique ne peut posséder, détenir, exploiter ou subventionner des œuvres ou des entreprises de loisirs, ni d'autres entreprises du même genre; ces œuvres et ces entreprises dépassent sa compétence. Elle ne peut donc posséder des centres de loisirs; elle ne peut non plus exploiter des salles de cinéma ou des allées de quilles. Et la loi fait une obligation à la fabrique de disposer, avant le 1er janvier 1967, des œuvres ou des entreprises de loisirs qu'elle exploitait ainsi que des biens qu'elle utilisait à ces fins.

Nos évêques ont approuvé, pourrait-on dire, une volte-face; car depuis nombre d'années beaucoup de paroisses

avaient leur O.T.J. et le jeune clergé y dépensait ses énergies et son dévouement. Pourquoi faire machine arrière?

Pourquoi? Pour se mettre à l'enseignement de Vatican II qui fait appel au concours des laïques. S'il est un domaine qui relève davantage des laïques, c'est bien celui des loisirs organisés. Il ne s'agit pas seulement pour nous, prêtres, de prôner l'apostolat des laïques, il faut concrètement leur laisser le champ libre.

Pourquoi? Pour dégager les prêtres de ces organisations de quilles, de cinéma, de restaurant... et leur permettre de réintégrer les œuvres de loisirs mais à titre d'aumônier, cette fois. Autrefois le prêtre et l'administrateur étaient parfois paralysés l'un par l'autre.

Pourquoi? Pour éviter, dans les loisirs payants, la concurrence entre laïques et clercs; nos terrains, nos immeubles de fabrique jouissent de certaines exemptions de taxes que n'ont pas les laïques qui gagnent leur vie avec les loisirs.

Le législateur donne un dur coup de barre dans le secteur des loisirs... et il est appuyé par la sagesse et la prudence des évêques.

André JOBIN, prêtre



Lettre de Paris

Le problème de la limitation des naissances en France

L'Épiscopat français vient de prendre la décision de développer les activités et d'accroître les responsabilités du Centre de Pastorale Familiale. M. le chanoine Gaudillères a été nommé directeur de cet organisme, qui doit notamment coordonner au plan national le travail des nombreux groupements locaux de préparation au mariage chrétien. Il doit aussi promouvoir la diffusion des passages des textes conciliaires de la Constitution pastorale sur l'Eglise dans le monde de ce temps concernant le mariage et la famille.

Le Conseil Permanent de l'Épiscopat, qui vient de tenir à Paris une réunion au cours de laquelle cette décision a été prise, n'a fait par ailleurs aucun écho à la campagne qui s'est récemment développée en France en faveur d'une "libéralisation" du problème des naissances.

C'est à la faveur de la dernière campagne électorale pour la présidence de la République que la question s'est posée au niveau de l'opinion publique en termes nouveaux et vigoureux. Le principal candidat de l'opposition, M. Fr. Mitterrand, avait en effet inscrit à son programme l'abrogation de la loi de 1920, qui vise à la répression rigoureuse de la provocation à l'avortement, et interdit formellement la propagande anticonceptionnelle.

Cette loi, notons-le bien, ne défend pas formellement la vente de certains produits contraceptifs, que l'on peut d'ailleurs se procurer librement dans certaines pharmacies — hormis la "pilule" qui n'a pas encore reçu l'agrément du ministère de la Santé publique. Le texte législatif interdit seulement la publicité faite autour de ces produits et de ces moyens, et condamne certaines formes de propagande en vue de la limitation des naissances. Ce qui n'a pas empêché, du reste, l'ouverture dans quelques grandes villes de France de "Centres de Planning familial", où des médecins conseillent les femmes intéressées par ce problème.

Le 30 novembre, la doctoresse Lagrona Weill-Halé, présidente du Mouvement français pour le Planning familial, a reçu le soutien spectaculaire des trois médecins titulaires du Prix Nobel 1965, les professeurs Lwoff,

Jacob et Monod, qui lui ont adressé une lettre publique, dans laquelle ils déclarent: "Ceux qui vous combattent en feignant d'ignorer la dure réalité, les drames, les mutilations et les morts portent une lourde responsabilité. Nul ne devrait avoir le droit de sacrifier le bonheur, la santé et la vie d'être humains à des principes personnels, aussi sincères et nobles soient-ils, à des convictions respectables certes mais que tous ne partagent pas, ou à des impératifs économiques ou démographiques, en l'espèce monstueux et, de plus, dépourvus de fondement".

Ces propos prenaient alors l'allure d'une réponse à une intervention de M. Michel Debré dans les débats parlementaires relatifs au Vème Plan. L'ancien premier ministre, qui n'était pas encore redevenu membre du gouvernement, s'était élevé avec une grande vigueur contre un certain "malthusianisme humain".

"Si la personne humaine, avait-il dit, a le droit de prendre conscience de sa responsabilité, la nation, elle, a le droit de faire prévaloir ses nécessités. Or, la France n'est nullement un pays trop peuplé, bien au contraire, et si les Français étaient plus nombreux, leur niveau de vie serait plus élevé... Si la politique sur les naissances en vigueur dans certains pays était appliquée en France, alors, après avoir voté le Vème plan, nous pourrions fermer le Commissariat général au Plan et envoyer ses techniciens dans les pays qui continuent leur expansion démographique. Le nombre crée la richesse et la force..."

La proposition de M. Mitterrand, concernant l'abrogation de la loi de 1920, fortement soutenue par les partis de gauche et les organisations laïques, a soulevé un vif intérêt dans l'opinion publique. Le gouvernement a répliqué — on était en pleine période électorale — en désignant aussitôt une Commission officielle composée de médecins, gynécologues, biologistes et psychiatres, et chargée d'étudier les effets des nouveaux produits anticonceptionnels mis au point et déjà utilisés à l'étranger. "En fonction des résultats de cette étude, le gouvernement proposera ou

De notre correspondant

MAURICE HERR

non une modification à la loi de 1920", a déclaré le ministre de la Santé publique en inaugurant les travaux de cette Commission.

En fait, il apparaît bien que les pouvoirs publics n'ont nullement l'intention de favoriser en France, ou même simplement d'admettre une politique de limitation des naissances. M. Debré, nouveau ministre de l'Économie et des Finances y veillera. Il s'appuiera sur l'avis des spécialistes, qui affirment que la France, qui compte maintenant près de 50 millions d'habitants, pourrait en abriter et en nourrir le double avec les ressources naturelles dont elle dispose. Si le taux actuel de sa natalité est devenu l'un des plus élevés d'Europe, l'occupation du sol reste l'une des plus faibles du vieux continent, très loin derrière la densité humaine de la Hollande, la Belgique, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, etc.

Au sujet de la campagne de M. Mitterrand, "La Croix" a publié un article très remarqué de M. Robert Prigent, ancien ministre de la Santé. Sans défendre une politique de fécondité familiale à outrance, et en admettant certaines mesures de limitation de naissances, M. Prigent disait:

"... Il faut redire qu'il est lamentable d'exploiter sans vergogne l'inquiétude actuelle de nombreux foyers et la souffrance physique et morale de milliers de femmes, en leur laissant croire que la modification, même si elle est souhaitable, de quelques lignes de législation, apportera magiquement une solution à leurs problèmes. Car il n'y a pas de moyen magique dans ce domaine. La régulation des naissances, l'association d'une volonté consciente du don de vie à l'élan passionnel de l'acte charnel, demanderont toujours effort, discipline et maîtrise de soi, quels que soient les adjutants physiques ou chimiques découverts ou à découvrir..."

Pour sa part, l'Épiscopat français attend les décisions que Paul VI doit prendre en la matière.

(Droits réservés B.I.P. et l'ACTION)



Egalité ou justice

M. le Rédacteur,

Le Syndicat de la Fonction publique du Québec, né de par une si belle majorité il n'y a pas très longtemps, s'approprie-t-il à nous donner une autre preuve de son manque de bon sens, pour ne pas dire de sagesse? On se souvient que son premier geste d'importance en faveur de ces pauvres fonctionnaires, depuis si longtemps dans la déche ou le pétrin, fut de réussir une augmentation généralisée. Tous et chacun — décideurs ses dirigeants — devaient, en bonne démocratie (démagogie?), avoir part au gâteau de l'augmentation du salaire: les petits employés certes, mais sans oublier les forts salariés eux-mêmes. Il ne fallait surtout pas que ceux-ci soient oubliés ou plutôt ignorés; on a souvent besoin d'un plus fort que soi! Mais, c'était mettre la charrue avant les boeufs; et des boeufs trop maigres et trop faibles, comment voulez-vous qu'ils puissent faire avancer le char de l'État? Pour le dire en langage ordinaire: le Syndicat en question obtint pour les petits salariés une "petite augmentation"; mais surtout les beaux salaires ne se virent pas ouverts, et furent augmentés à proportion de leur salaire...

O Démocratie! que de bêtises on commet en ton nom! Ne veut-on pas démocratiser partout? Va pour la liberté, et

pour la fraternité; mais, quand il s'agit de l'égalité, c'est toute autre chose. La liberté, c'est le bien des biens. La fraternité surtout quand elle se change en grand amour humain, sans parler de la charité chrétienne, c'est tout à fait ce qui sauvera l'espèce humaine de la destruction totale, en notre siècle de la machine. De plus, vous voyez bien que tout se resserre sur la planète Terre: une explosion démographique immense la recouvre, et c'est une succession de membranes qui l'enserrent; ajoutez à cela un réseau de communications multipliées dans tous les sens ou directions, grâce à toutes sortes de techniques extraordinaires et souvent géniales. Alors, il faut donc que l'entente s'installe parmi les humains, ces maîtres de l'Univers. Entente bientôt suivie de l'unanimité de par l'amour humain: car l'amour, c'est une énergie spirituelle qui s'ignore, et qui ne connaît pas encore toute sa puissance.

En tout cas, on ne peut pas faire d'écloques au profit de l'égalité. Je dirais même que celle-ci est une utopie pour révolutionnaires de mauvais aloi. En fait, elle est une vengeance pour envieux de tout acabit, et constitue un recours maladroît pour redresser les torts — si fréquents, il faut l'avouer. Ne voit-on pas que cette égalité pour tous, et que l'on prêche

tant, se ramène tout simplement à de l'égalitarisme? On veut la même prospérité pour tout le monde; on désire autant de bonheur les uns que les autres; ce que l'un a il faut que l'autre l'ait. Mais, en tout ceci, l'on oublie que l'être d'une personne l'emporte de beaucoup sur ce qu'elle peut posséder ou sur son avoir: la valeur d'une personne, ou la dignité humaine, se trouve à l'intérieur et non pas à l'extérieur. D'où l'on voit qu'il n'y a pas deux individus de valeur égale, et par conséquent pour un traitement égal. Cela est évident, n'est-ce pas, et cela saute aux yeux! Alors, pourquoi vouloir toujours répartir les bienfaits, non pas selon le mérite personnel, mais sur le même pied d'égalité? Encore une fois, c'est de l'égalitarisme! Il y a des individus, disons plutôt des personnes, qui méritent plus de bienfaits, et il y a des nantis, ou ces gâvés, qui n'ont pas besoin d'une somme supplémentaire de bonheur matériel. Ce que l'on s'approprie à leur donner ainsi qu'aux autres, sous prétexte d'égalité ou plutôt d'égalitarisme, on le retranche nécessairement à ceux qui sont dans le besoin, et même à ceux que l'on veut récompenser à cause de leur mérite. Car, au fond, c'est la même source qui doit tout alimenter...

Hubert LETOURNEAU, Québec

Epuration des mœurs

M. le rédacteur,

Je voudrais d'abord remercier la direction du journal pour avoir publié mon article. Merci à ceux qui s'intéressent à la santé spirituelle de la population, pour leur articles aux journaux, pour les lettres personnelles que j'ai reçues.

Félicitation au chef Girard, au maire de Québec pour leur prise de position. Merci à M. Bernard, de Giffard, pour sa lettre à Me Wagner, car il a raison.

Je vous appuie à 100% et continuez, tenez bon, car la persévérance est la clé du succès, de la victoire. Ceux qui croient qu'il leur est impossible de faire quelque chose, à ceux là je demanderais de prier la Ste-Vierge pour qu'elle aide ceux qui peuvent nous aider.

Il nous faut nettoyer en profondeur. Pas seulement à Québec, mais à Montréal et dans toute la province. Avec tant de scandales elle n'est pas belle notre province.

M. Drapeau (le maire de Montréal) que fait-il?

C'est beau l'exposition, mais ne croyez-vous pas qu'il y ait des choses plus importantes que cette démonstration du savoir-faire terrestre.

M. Drapeau allez-vous continuer à être complice de ces scandales? De ces meurtres, de la pire espèce. Agissez et vite ça presse.

Il n'y a pas que ces deux grandes villes dans la province. A toutes les autres villes et villages je demande ceci: "Allez-vous enfin relever le défi qui vous est lancé par vos propres enfants?" De l'Abitibi au Labrador, il faut que les camions à viandages continuent à ramasser ces ordures. Montrons notre maturité d'esprit et sachons nous élever au-dessus du vice et de la médiocrité.

Gérald GUAY, Cabano.

Il y a cependant un autre nettoyage qui s'amorce c'est celui des cinémas et celui de Radio-Canada. Radio-Canada, cette grosse machine à perversion morale continue son œuvre. On sent que le diabolique satan y est installé comme un roi. Allez-y de bon cœur c'est le premier grand pas contre la délinquance juvénile. L'hon. Juge Dorion disait: "Les jeunes qui défilent devant nos tribunaux nous disent que c'est la TV qui leur a montré les méthodes à employer pour satisfaire leurs caprices sinon leurs passions".

Contre Radio-Canada il y a un dernier espoir, puisque la requête des 76,000 femmes et mères de famille canadiennes est demeurée sans suite. Ce dernier espoir c'est le premier ministre du Canada, M. Pearson, les parents catholiques en ont assez de voir leurs enfants dépensés (100 millions par année) pour détruire systématiquement tout ce qui est bon, l'héritage par excellence, la foi qui conduit au Ciel.

M. Pearson nous vous demandons de cesser d'être le complice de ces meurtriers. Qu'ils s'infiltrent dans chaque foyer chrétien pour y distribuer le poison par petite dose journalière. Si vous voulez une suggestion pour la présidence de Radio-Canada?

J'ose espérer qu'un ou plusieurs députés, qui ne sont pas des nâtes molles se chargeront de traduire ce texte en anglais pour le premier ministre et les autres...

S'il n'y a pas eu de changement d'ici le 1er mars 1966 nous y verrons, c'est notre droit et nous ne nous priverons pas.

La messe face au peuple

M. le rédacteur,

La célébration de la messe face au peuple comporte des avantages pastoraux, en favorisant la participation active des fidèles demandée par l'Église conciliaire. Cependant il ne faut pas en exagérer l'importance.

Les textes liturgiques officiels indiquent d'abord clairement que la célébration face au peuple n'est pas obligatoire, mais permise, sans doute en donnant à cette solution le sens d'une orientation. De plus, assez récemment, le conseil pour l'application du décret conciliaire sur la liturgie, dans sa réponse No 91 à une question posée, affirmait ce qui suit: "A la messe célébrée selon les normes du nouvel Ordo, les fidèles PARTICIPENT TRES BIEN, même si l'autel est bâti de telle manière que le célébrant tourne le dos au peuple". Cependant il ajoutait, comme on l'admet d'ailleurs partout, que "toute la liturgie de la parole se célèbre face au peuple".

Par ailleurs, dans la transformation des églises, il ne faut pas oublier ou sous-estimer la présence réelle du Christ dans la sainte Eucharistie. L'instruction pour l'application du décret conciliaire sur la liturgie détermine, comme solution prioritaire, la messe dite "face au peuple", c'est en second lieu

qu'on dit qu'il peut être placé aussi sur "un autel mineur, mais qui surpasse vraiment les autres" (No 95). Et pourtant, dans certaines églises, il faut chercher le Tabernacle avant de le découvrir! Cette instruction indique aussi quelques autres solutions que peut approuver l'Ordinaire du lieu; et elle ajoute que "il est permis de célébrer la messe face au peuple, même s'il y a sur l'autel un Tabernacle petit sans doute mais convenable" (No 95).

Dans son admirable encyclopédie sur la sainte Eucharistie, S.S. Paul VI indique très fermement que le Très Saint Sacrement "doit être conservé dans l'église, en un endroit très digne, avec le plus d'honneur possible, selon les lois liturgiques" (No 66). C'est pourqu'il, comme le faisait remarquer très justement un évêque, il faut mesurer "la gravité de l'enjeu" quand il s'agit de prévoir une modification à la place habituelle dans l'Eglise du tabernacle. C'est le centre où, traditionnellement, se fixent l'attention et la prière des fidèles: des transformations mal préparées peuvent nuire, en rompant avec les usages, au sentiment de la présence de Dieu que l'Eucharistie soutient si efficacement.

Ovella Melancon, C.S.C. Ste-Adèle-en-Haut, Qué.

Les lunes se suivent mais ne se ressemblent pas, oncle Sam!



tienté — Nouvelles de la chrétienté — Nouvelles de la chrétienté — Nouvelles de la chrétienté — Nou

400 millions de non-croyants dans le monde

ASSISE (C.C.C.) — Il est difficile, sinon impossible, de donner une statistique des athées dans le monde. En effet, sans compter le manque de vastes recherches psycho-sociologiques relatives à ce problème, une difficulté majeure consiste dans le fait qu'un comportement religieux ne correspond pas toujours à un véritable état d'âme de croyant, tandis qu'il peut y avoir des croyants parmi ceux qui ne professent aucune religion.

Des enquêtes sur la diffusion de l'athéisme ne peuvent se contenter de l'importance de la pratique religieuse et même pas de la déclaration de la croyance ou de la non-croyance en Dieu, mais elles devraient pénétrer en profondeur dans la mentalité et l'attitude spirituelle de la personne et dans l'ensemble de ses motifs habituels.

Même en se basant sur la littérature, l'art et les différentes manifestations culturelles et sociales, il reste cependant difficile de déterminer dans quelle mesure ceux-ci sont le signe d'une mentalité athée répandue dans le milieu.

Ce qui est cependant certain, c'est que le phénomène de l'athéisme dans ses formes diverses assume de nos jours des circonstances et des proportions précédemment inconnues. Pourtant la diffusion et les modalités du phénomène changent beaucoup d'un pays à l'autre.

Une statistique mondiale des religions, tirée du volume "Le Christ dans le monde" édité par "Pro Civitate Christiana" d'Assise — organisme spécialisé dans ce genre d'investigations — donne les approximations suivantes :

Etant donné que sur une population mondiale, de trois milliards et 120 millions d'habitants de la terre (statistique de 1964) ceux classifiés comme appartenant à des religions non chrétiennes sont plus de deux milliards, et ceux sans aucune religion sont estimés à un pourcentage d'environ 20 p.c., on peut dire dans l'ensemble qu'il y a aujourd'hui dans le monde entier 400 millions (au moins) d'hommes que l'on peut considérer "grosso modo" comme non-croyants et éloignés de toute idée religieuse. Le nombre des croyants en Dieu et de ceux que les statistiques considèrent comme appartenant à une religion s'élève à deux milliards 700 millions environ. Le nombre des chrétiens atteindrait environ un milliard.

Déclaration de la Commission internationale de juristes sur les événements du Burundi

(CCC) — Dès l'annonce de la première série d'exécutions la Commission a entrepris des démarches au



• Mère Maria del Rosario, supérieure générale de la Congrégation des Religieuses de Jésus-Marie, vient d'être élue par la Sacrée Congrégation des Religieuses de Rome, présidente du comité exécutif de l'Union Internationale des Supérieures Générales. Ce nouvel organisme a comme but premier de voir à l'exécution des directives conciliaires dans les différentes congrégations religieuses. La Congrégation de Jésus-Marie compte 2500 sujets répartis dans toutes les parties du monde. Au Canada, la maison provinciale est à Sillery près de Québec.

près des autorités du Burundi. A la suite de divers pourparlers, la Commission a ensuite obtenu des autorités du Burundi leur accord écrit pour l'envoi d'un observateur de la Commission au Burundi, en la personne de Monsieur Philippe Graven, de nationalité suisse.

M. Graven est arrivé à Bujumbura le 14 décembre 1965. Son arrivée avait été dûment notifiée le 10 décembre 1965, aux autorités du Burundi. En dépit du fait que la présence de l'observateur de la Commission était bien connue des autorités du Burundi, 22 personnes, dont le Président du Sénat, M. Joseph Bamina, étaient exécutés deux jours après son arrivée; ni l'observateur de la Commission ni la Commission n'ont été avisés des exécutions qui se préparaient.

Ce n'est que le 17 décembre 1965, c'est-à-dire le jour après les exécutions, que M. Graven put pour la première fois obtenir audience du Secrétaire d'Etat à la Justice, M. Artémon Simbananiye, qui lui promit alors que des photocopies de toutes les pièces pertinentes des procès devant les Cours martiales, procès qui ont dû normalement précéder toutes

ces exécutions, lui seraient transmises. Cependant, le jour suivant, donc le 18 décembre, lors d'une nouvelle entrevue, le Secrétaire d'Etat à la Justice informait M. Graven que, contrairement à la promesse qu'il lui avait faite le jour précédent, il ne pourrait pas mettre à sa disposition les copies des pièces en question. En dernier lieu, il offrit à M. Graven de l'autoriser à prendre connaissance d'un certain nombre de ces documents avant son départ de Bujumbura, mais en s'opposant à leur communication à la Commission Internationale de Juristes. Bien entendu, M. Graven protesta contre ce manquement à la promesse faite de fournir la copie de ces pièces et contre les restrictions qu'on cherchait maintenant à imposer à leur production et demanda aux autorités de bien vouloir reconsidérer leur position sur cette question.

Le 22 décembre 1965, le Secrétaire d'Etat à la Justice informait par écrit M. Graven, et cela juste au moment de son départ, que les autorités du Burundi n'étaient pas disposées à communiquer ces pièces au Secrétaire Général de la Commission.

Au cours de l'entrevue du 17 décembre 1965, le Secrétaire d'Etat à la Justice avait invité

l'observateur de la Commission à lui présenter un questionnaire écrit. Ce questionnaire fut dûment soumis par M. Graven, le 18 décembre 1965, en l'accompagnant d'une lettre qui soulignait que les réponses à ce questionnaire devraient être corroborées par la production des pièces pertinentes. M. Graven indiquait également dans sa lettre que si les réponses à son questionnaire, ainsi que les pièces justificatives indispensables ne pouvaient être prêtes avant son départ, elles pourraient être transmises à la Commission à Genève. Le 21 décembre 1965, le Secrétaire d'Etat à la Justice remit à M. Graven un mémorandum dont le teneur voulait être une réponse à certaines des questions posées.

Ces réponses étant insuffisantes et n'étant assorties d'aucune pièce justificative, et comme d'autre part la question de la communication des pièces n'était toujours pas réglée, M. Graven refusa ce mémorandum. Jusqu'ici, ni les réponses aux questions écrites ni les pièces justificatives qui devaient les accompagner ne sont encore parvenues à la Commission.

Le fait que tous les membres élus des Bureaux des deux Chambres du Parlement ont été exécutés, que 22 exécutions

ont eu lieu sans aucune notification à l'observateur de la Commission qui était pourtant présent au Burundi, ainsi que les défauts malgré la promesse faite de communiquer les copies des pièces pertinentes des procès, ont fait naître des doutes quant à la volonté des autorités actuelles du Burundi de coopérer sincèrement avec la Commission.

Aucune organisation consciente de ses responsabilités

ne pourrait laisser passer en silence l'exécution de tous les membres de Bureaux des deux Chambres du Parlement d'un pays quelconque et d'un grand nombre des principaux dirigeants d'un groupe ethnique sans s'être fermement assurée que la justice et la légalité n'ont pas été violées. Le fait que ces événements se soient déroulés dans aucune publicité, ou presque, est en soi un élément troublant.

Les catholiques en Afrique du Sud et en Rhodésie

LE CAP. (C.C.C.) — Selon les statistiques les plus récentes, on compte actuellement 2,146,630 catholiques sur l'ensemble des territoires de l'Afrique du Sud. Ils se répartissent comme suit : Blancs, 1,175,334; Africains, 834,533; Métis, 126,643; Indiens, 8,546; Chinois, 1,574.

La pastorale est assurée par 1,760 prêtres, aidés de 2,226 catéchistes. Il y a 1,467 lieux de culte.

Les religieuses sont au nombre de 7,023 dans l'ensemble des pays suivants : Afrique du Sud, Rhodésie, Sud-Ouest africain, Basutoland Swaziland, Betchouanaland. En outre, 1937 d'entre elles sont Africaines.

En Rhodésie, les catholiques sont au nombre de 357,810, dont 326,887 Africains, 26,272 Blancs, et 4,651 Métis.

Dans le monde du cinéma

Il faut accroître les activités catholiques

ROME. (C.C.C.) — "Il ne faut pas hésiter à multiplier les efforts et les sacrifices pour accroître les activités catholiques dans le monde du cinéma, où les exigences de la présence chrétienne ne sont pas moindres que dans les domaines parallèles de la presse, de la radio et de la télévision". Ainsi s'exprime le cardinal Amleto G. Cicognani, secrétaire d'Etat, dans une lettre qu'il a adressée, au nom du Pape, à Mgr Jean Bernard, président de l'Office catholique international du Cinéma, à l'occasion de la réunion extraordinaire du Conseil de cet organisme, qui vient de se terminer à Mexico sur le thème : "Nouvelles dimensions de l'apostolat cinématographique à la lumière des enseignements du Concile".

Le document évoque, pour réaliser pleinement cet apostolat, la nécessité de veiller à la formation de la conscience chrétienne des spectateurs; à la préparation de critiques catholiques "capables et fidèles à leur idéal religieux", à faire prendre conscience aux professionnels de l'industrie cinématographique de leur grave responsabilité sociale, et enfin, à collaborer avec les autorités civiles pour faire respecter la morale publique et contribuer ainsi au bien-être spirituel de la société.

"On ne perdra pas de vue, précise le document, que le cinéma peut et doit être mis directement au service de l'instruction chrétienne et de l'évangélisation. Il y a là d'immenses possibilités à mettre en œuvre pour la diffusion du message chrétien, particulièrement dans les pays en voie de développement".

Paul VI parle ensuite des offices nationaux du cinéma, qui, institués au temps de Pie XI déjà, doivent adapter leurs structures aux exigences actuelles. Ces bureaux, placés sous la direction d'une commission épiscopale ou d'un évêque délégué par la conférence de l'épiscopat, doivent être d'authentiques centres d'étude et ont pour tâche de soutenir et de coordonner les différentes formes de l'apostolat cinématographique. Ce n'est que de cette façon qu'ils parviendront, dans le domaine délicat qui est le leur, à avoir une efficacité profonde, au service des valeurs

morales spirituelles et culturelles pour le bien de l'Eglise et des âmes.

Un Centre pour la paix

JERUSALEM (C.C.C.) — Un "Centre Harry S. Truman pour la paix" va être érigé à Jérusalem, sur un terrain donné par l'Université hébraïque. Ce centre sera ouvert aux étudiants de toutes religions ou races. Un fonds de départ a été constitué pour l'érection du centre et l'établissement de douze chaires permanentes pour la poursuite de la paix.

D'autre part, un prix annuel de 50,000 dollars sera attribué, dans des conditions non encore déterminées, à une personnalité qui aura contribué au progrès vers la paix. Les fonds pour financer le centre et le prix proviennent d'apports privés.

Les mémoires du comte dalla Torre

ROME. (C.C.C.) — Le comte Giuseppe dalla Torre, qui fut pendant quarante ans directeur de "L'Osservatore Romano", vient de publier ses Mémoires.

On y lit que lors du Concile de 1963, qui le 21 juin, devait le désigner comme successeur de Jean XXIII, Paul VI, alors cardinal Montini, a demandé aux membres du Sacré Collège de réfléchir encore une nuit avant de l'élire. Ce qui fut fait.

Vêture et profession

Chez les SS. de St-Joseph de St-Vallier.

Le 2 février, à 9 h. a.m., avait lieu en la chapelle de l'Oratoire St-Joseph, 560 Chemin Ste-Foy, une cérémonie de Vêture et de Profession.

Cette cérémonie fut présidée par le R.P. Fénelon Roy S.J., prédicateur de la retraite, assisté de M. l'abbé Benoit Fortier, aumônier de la Communauté.

Ont revêtu le Saint Habit : Mlle Paquerette Bolduc, d'Issoudun, laquelle prit le nom de Soeur Michel-André, et Denise Croteau également d'Issoudun, celui de Soeur Jean-René.

A l'offertoire, le R. P. Roy reçut les vœux de Sr Marie-Christine (Christine Cauchon), de St-Gregoire.

On remarquait au chœur la présence de M. l'abbé Fernand Beaupré, curé d'Issoudun.

Chez les RR. SS. de Saint-François-d'Assise

Mercredi, le 2 février 1966, M. l'abbé Robert Létourneau, curé de la paroisse St-Jérôme-de-l'Auvergne, Charlesbourg, présidait une cérémonie de vesture et de profession religieuse chez les Soeurs de Saint-François-d'Assise, au Couvent Ste-Marie-des-Angeles, Charlesbourg, Québec 7. Le sermon a été prononcé par le R. P. Pierre Busque, s.v., supérieur du Scolasticat St-Vincent-de-Paul.

Ont revêtu le saint habit : Sr Mire-Claire Parent, de St-David, Lévis; Sr Aline Goulet, de Ste-Marline de Couvelles, Frontenac; Sr Monique Allard, de St-Gregoire-de-Montmorency, Québec.

Ont fait profession : Sr Michelle St-Hilaire (Marie-Paul-de-Tarse), de la paroisse St-Pie X, Québec; Soeur Monique Langevin (Bernard-Marie), de Beauport, Montmorency; Sr Claudette Trépanier (Daniel-Marie), de Les Escureils, Portneuf; Sr Jocelyne Huot (Marie-Jocelyne), de L'Ange-Gardien, Montmorency; Sr Lisette Beaumont (Claude-Marie), de Beauport, Montmorency.

Message du Pape

VARSOVIE. (C.C.C.) — Un message du Pape Paul VI pour le millénaire de la christianisation de la Pologne sera lu dans toutes les églises du pays le jour de Pâques.

Le dimanche 30 janvier, une lettre pastorale collective de l'épiscopat polonais, a été lue dans tous les sanctuaires catholiques de Pologne.

750 millions de Bibles

WASHINGTON. (C.C.C.) — La Société américaine de la Bible a remis au président Johnson, des Etats-Unis, les 750 millions exemplaires de la Bible qu'elle a publiée au cours de ses 150 ans d'existence.

Lors de la remise, M. Johnson a souhaité qu'un autre président puissent bientôt recevoir le milliardième exemplaire, puis a conclu : "Prions pour que le monde jouissent alors de la paix et soit habité par des hommes de bonne volonté".

"Si vous achetez d'une station de service où l'on ne vous donne pas de timbres Pinky, vous n'obtenez qu'un réservoir plein d'essence."



Voyons ce que vous laissez passer:

Voitures Leader, valises McBrine, aspirateur Lewyt, carrosse Thistle, radio à transistors Aiwa et 1700 autres cadeaux surprenants que vous pouvez obtenir, grâce aux timbres Pinky.

Commencez à collectionner les timbres Pinky et, sans vous en rendre compte, vous obtiendrez plus pour votre argent chaque fois que vous ferez le plein d'essence. Vous pouvez choisir parmi des centaines de cadeaux—des outils électriques jusqu'aux ours panda! Ils sont tous de marques réputées, donc la garantie en est assurée. La prochaine fois que vous arrêterez à une station de service, exigez vos timbres Pinky!



Nouvelle substance exclusive rétracte les hémorroïdes apaise la démangeaison

Une substance cicatrisante exclusive provoque la rétraction des hémorroïdes et la cicatrisation des tissus.

Un grand institut de recherche vient de mettre au point une substance cicatrisante sans pareille pour la rétraction des hémorroïdes, le soulagement de la démangeaison et la cicatrisation des tissus.

L'une après l'autre, les histoires de cas d'hémorroïdes ont rapporté "une amélioration évidente." On a pu observer un soulagement rapide de la douleur, une rétraction notable des hémorroïdes.

Ces histoires de cas avaient été choisies en fonction de leur diversité. Même dans des cas anciens, on a observé un bienfait soulagement. Mieux encore, ce soulagement s'est maintenu durant plusieurs mois.

Cette nouvelle substance dont

les résultats sont si merveilleux se nomme la Bio-Dyne; elle a pour effet de hâter la cicatrisation des cellules atteintes et de stimuler la croissance des tissus nouveaux. La Bio-Dyne est offerte soit en onguent, soit en suppositoires, sous le nom de Préparation H.

En plus d'aider les hémorroïdes à se rétracter, la Préparation H agit comme lubrifiant et rend l'élimination moins douloureuse. Enfin, elle diminue les risques d'infection, l'une des principales causes d'hémorroïdes.

Demandez à votre pharmacien la Préparation H sous forme de suppositoires ou d'onguent (avec accessoire spécial). Satisfaction ou remboursement.

FEMME DE MAISON

La mode printemps 66 est née

Le mot "tube" illustre assez exactement la nouvelle silhouette

PARIS (AFP) — Les jeux sont faits. Toutes les collections ont été montrées. La mode printemps 66 est née. Le mot "tube" illustre assez exactement la nouvelle silhouette: pas de poitrine, pas de taille, pas de hanches, une petite tête et beaucoup de jambes. La moyenne prise sur l'ensemble des couturiers place l'ourlet à six centimètres au-dessus du genou, la ligne étant donc simplifiée à l'extrême, les accessoires multiples et importants passent au premier plan. Ce sont eux qui habillent, qui colorent, qui caractérisent. L'ingéniosité, la fantaisie, la variété, l'originalité dont ils font preuve rassurent sur le génie créateur de la haute couture et justifient la nouvelle appellation de "laboratoire d'idées" qu'elle s'attribue.

AUTRES ACCESSOIRES

Chaussures, gants et lunettes jouent aussi un grand rôle. Les lunettes sont prétextes à gadget-bijou: montures baroques incrustées de pierres, verres perlés, et pour l'été montures de couleur partout. Pour rapprocher un peu l'ourlet du sol, les chaussures

style "petite fille" sont à talons presque plats, à bouts carrés et de teintes pastel ou carrément blanches. Enfin, les gants qui apportent du — relativement nouveau: ils sont découverts sur le dessus de la main et sur les plures des phalanges. La haute couture, après ces dernières collections, semble

donc amorcer un virage. Elle s'adresse davantage à "la boutique" qu'à la couture proprement dite. La décision de "changer" encore la silhouette est devenue une impérative que la nécessité d'égarer, d'amuser et de... toutes ses trouvailles à la portée du plus grand nombre.

-Horoscope-

MERCREDI LE 9 FEVRIER

21 mars au 20 avril (Bélier). — On vous obligera à ralentir votre tempo dans l'intérêt de votre santé. Des préoccupations familiales vous causent un léger mal de tête. Relaxe

bième des autres, et leur trouvez de meilleures solutions qu'aux vôtres. La position des astres est propice à votre bien-être.

22 juin au 23 juillet (Cancer). — Une de vos initiatives vous attire des compliments. On vous conseillera de faire des changements tout-à-fait dans la note. La journée finira en beauté.

24 juillet au 23 août. (Lion). — Cherchez des moyens d'économiser. Ne vous en prenez qu'à vous si les choses ne tournent pas en rond, car le mou-

vement des astres vous est favorable.

24 août au 23 septembre. — (Vierge). — Agir sous le coup de l'impulsion vous exposerait à des regrets. Le temps s'avère un grand conciliateur dans une affaire qui était bien mal amorcée.

24 septembre au 23 octobre (Balance). — Vous acceptez mal qu'on vous fasse attendre. Vous ne pourriez pas demeurer neutre plus longtemps et devez prendre parti. Ne vous fiez pas uniquement à votre flair.

24 octobre au 22 novembre (Scorpion). — Une journée qui préparera un lendemain des plus agréables. Ne fendez pas les cheveux en quatre... vous serez plus serein et plus agréable.

23 novembre au 21 décembre (Sagittaire). — Vous tirez profit d'une circonstance contraignante. N'oubliez pas de votre système nerveux. On vous presse de questions, pour vous tirer les vers du nez.

22 décembre au 20 janvier. (Capricorne). — Votre résistance physique est à la baisse. Vous aurez de la difficulté à vous centrer. Repos et distractions sont tout indiqués, pour reprendre le dessus.

21 janvier au 19 février. — (Verseau). — Ne vous lancez pas dans des travaux de longue haleine, contentez-vous de ce qui est à l'horizon régulier. Une dépense imprévue vous mettra dans l'embarras.

20 février au 20 mars (Poisson). — Organisez-vous pour ne pas avoir à vous dépêcher. Acceptez de bon cœur les changements qui surviendront aujourd'hui. Influencez planétaires mixtes.

SI VOUS ETES NE UN 9 FEV.

Une volonté résistante, une imagination tonique et une sensibilité vibrante caractérisent les natis de ce signe. Vous aimez la bonne compagnie et n'avez pas de misère à vous faire accepter dans les milieux qui vous attirent. De nombreux champs d'action vous assurent des possibilités de réussite.

Grandeurs 2-8



9003 2-8 Marion Martin

Pour votre fille, voici un joli petit modèle de robe, dans laquelle elle sera parfaitement à l'aise. Elle est très simple et requiert peu de matériel. Le patron 9003 se vend grandeurs: 2, 4, 6, 8.

Envoyez 0.50 en bon de poste. Les timbres ne sont pas acceptés. Ecrivez lisiblement vos nom et adresse ainsi que le numéro exact du patron. Adressez le tout au Service des Patrons, "L'Action", 3, Place Jean-Talbot, Québec 2, P.Q. Ces patrons ne sont pas échangeables. On doit compter environ 10 jours entre la date de commande et la réception du patron.

No du patron.....
Mesure désirée.....
Nom.....
Adresse.....

FEMME DE RAISON

Une nécessité psychologique

pour la femme

CALGARY. (P. I.) — La mode est une nécessité psychologique pour les femmes, déclare Winnifred Mather, de Vancouver, rédactrice de mode et commentatrice à la pige.

A son avis, les femmes ne peuvent réaliser leurs possibilités que si elles sont détendues et possèdent une confiance en soi.

La chose est possible en portant des vêtements confortables selon des styles qui font paraître ces femmes à leur avantage.

La mode n'est pas associée nécessairement aux sommes d'argent qu'elle implique, souligne Mme Mather.

L'experte voit la femme habillée de confections de bonne qualité et de ligne classique, de sorte qu'elle reste convenablement vêtue et porte ses costumes jusqu'à qu'ils soient vraiment usés.

La vogue passagère pour certains modèles spectaculaires doit être considérée comme de peu d'importance.

Les vêtements d'un prix plus élevé sont faits de meilleur tissu et ont une meilleure coupe — ce qui est normal — mais ils habillent mieux la plupart des femmes que les vêtements peu chers. En d'autres mots, on doit se servir de meilleurs patrons pour leur coupe. Pourquoi ne pourrait-on pas utiliser de bons patrons également dans la coupe des vêtements peu coûteux?

La plupart des femmes remarquent qu'elles peuvent choisir

L'ACC tient à ce que l'on précise les tailles de vêtements féminins

Les membres de l'Association Canadienne des Consommateurs ont rempli avec précision une formule — questionnaire sur les tailles de vêtements féminins. Quelque 25,000 questionnaires avaient été expédiés. Voici le relevé des statistiques fournies par le siège social de l'ACC à Ottawa.

Les vêtements féminins — manteaux, tailleurs, robes, chemisiers, jupes, pantalons — ne se conforment pas à des dimensions standards bien établies (on trouve le même défaut dans les sous-vêtements). Chaque fabricant semble avoir sa propre méthode de définition quant à la taille d'un vêtement — résultat: le même modèle peut varier de dimensions dépendant du fabricant qui l'a confectionné. Une même personne peut habiller un 10, 12, 14 ou 16 selon qu'il s'agit d'un manteau, d'une robe, d'un chemisier ou d'une jupe.

Les vêtements d'un prix plus élevé sont faits de meilleur tissu et ont une meilleure coupe — ce qui est normal — mais ils habillent mieux la plupart des femmes que les vêtements peu chers. En d'autres mots, on doit se servir de meilleurs patrons pour leur coupe. Pourquoi ne pourrait-on pas utiliser de bons patrons également dans la coupe des vêtements peu coûteux?

La plupart des femmes remarquent qu'elles peuvent choisir

une plus petite taille dans le vêtement à prix plus élevé. S'agit-il d'une méthode commerciale destinée à promouvoir les ventes de ces vêtements en flattant la cliente et lui laissant croire qu'elle peut porter "une petite taille"?

Les plaintes les plus fréquentes sur les vêtements à bon marché sont les suivantes:

1. coupe trop juste — avec coutures trop étroites
2. coutures éraillées
3. coutures mal faites (fil de mauvaise qualité)
4. taille trop courte
5. pinces du corsage (sous les bras) trop hautes et ne pouvant être reprises, le tissu ayant été coupé (les fabricants prétendent qu'ils essaient d'éviter les épaisseurs de tissu, alors que dans la robe de bonne qualité, les pinces sont rarement coupées). Lorsque les pinces du corsage sont trop hautes, la raison est, souvent, que le vêtement a été coupé d'après un patron conçu pour jeunes filles (la poitrine étant plus haute que chez une personne d'âge mûr).
6. boutons, agrafes, pressions, fermetures-éclair mal cousus, devant être recousus immédiatement après l'achat.

Les modèles de vêtements "grande taille" sont souvent destinés aux personnes plus

âgées. Les jeunes femmes qui sont assez fortes se plaignent de ne pouvoir trouver des modèles élégants et jeunes dans ces tailles.

Par contre les vêtements "petite taille" présentent des modèles très jeunes. Les femmes plus âgées, mais petites et délicates, trouvent ces modèles inappropriés.

Les vêtements "demi-taille" sont sans style et d'allure vieillotte.

Les vêtements peu coûteux en provenance des États-Unis habillent mieux et sont plus attrayants que les vêtements canadiens de même prix.

Les patrons de robes et les vêtements "prêt-à-porter" devraient avoir les mêmes dimensions.

Parmi les personnes qui se déclarent "insatisfaites" des tailles de vêtements, 40% avaient commencé à coudre leurs propres vêtements pour obtenir un meilleur ajustage, 21% de celles qui étaient "passablement satisfaites" confectionnaient leurs vêtements pour la même raison et avaient qu'elles ne le feraient pas si elles pouvaient trouver "du prêt-à-porter" les habillant bien.

Il est à espérer que ces recherches encourageront la Commission des normes du gouvernement canadien dans leur travail de normalisation des tailles de vêtements.



Pour vous...
un écho d'Islande!

S'il fallait attendre d'y aller voir pour les connaître, combien de pays du monde échapperaient à notre entendement!

X X X

Une diapositive impressionnante où le blanc, le noir, et l'écarlate jouent de reflets sur les flancs d'une baleine éventrée... Deux hommes sont là, qui s'affairent à dépecer cette masse (75 pi.) de chair marine: "un agrégé de philosophie et un professeur de mathématiques", souligne le conférencier, en nous présentant les... bouchers! En Islande, c'est ainsi! Il n'est pas de travail qui soit humiliant! Chacun est fier de son adresse manuelle, autant que de ses connaissances intellectuelles... Une forme de liberté que devraient leur envier bien des nôtres, esclaves de conventions qui freinent les initiatives plus qu'elles ne les stimulent!

X X X

C'était à l'Institut Canadien, le dernier soir de janvier, une conférence illustrée par le Président de la Société d'archéologie de Québec, M. Patrick Plumet. Feu, glaces, torrents, désert et volcans composent le visage tourmenté de cette grande île, peu invitante aux touristes qu'elle ne convoite d'ailleurs pas! Les Islandais, qui se disent au centre du monde, sont toutefois des familiers de l'avion qui enlève les voyageurs jusqu'à Rome, ou à New York, pour... le week-end! Une petite cure de camping dans le désert, au centre du pays, est l'objectif le plus habituel des vacances, tant pour les patrons que pour les employés.

X X X

Le Gouvernement islandais subventionne généreusement tous les arts. La capitale, Reykjavik, a son orchestre symphonique islandais, qui dirigera par exemple un Autrichien tandis que le soliste-invité sera Islandais lui aussi!

X X X

La délinquance juvénile est encore à l'état d'embryon, mais le Gouvernement fait oeuvre préventive en occupant la jeunesse. Chaque adolescent peut y cultiver un carré de légumes qu'il aura ensuite l'avantage de vendre à son profit!

Si les Islandais sont pacifiques, par contraste les volcans flambent sous l'eau ou allument le ciel; la terre proteste en se fendillant tandis que bouillonnent les geysers. Dans ce pays qui refusa les rivières, tonnent chutes et torrents, tandis qu'une nuit tenace et précoce leur dérobe sans cesse le soleil.

X X X

Dans un espace restreint, c'est peu dire de l'Islande pour remémorer le conférencier qui l'a si bien illustrée par la parole et l'image, avec l'apport de ses souvenirs de voyages personnels.

Francine L. Roy



POUR LES FESTIVITES DU CARNAVAL

fiez-vous à notre expérience pour des suggestions de JOLIES COIFFURES

s'adaptant harmonieusement aux lignes de votre visage.

Quel que soit le style de coiffure, et qu'il s'agisse de coloration ou de décoloration, notre personnel le réalisera avec le plus grand soin pour votre entière satisfaction.

Aussi à votre service, visagistes esthéticiennes diplômées et manucures expérimentées. Confiez à des experts le soin de vos cheveux



INSTITUT DE BEAUTE CARLAIN enr.
2700, boul. Laurier (Place Laurier).
Tél.: 653-4049

les 28 Jours ROCHETTE

EXPOSITION DE TAPIS - PRIX SPECIAUX
TAPIS BARRYMORE DE DUPONT EN VEDETTE

LA GARANTIE "ROCHETTE" En tout temps, vente ou pas vente, vos achats chez les spécialistes du tapis à Québec comportent l'exclusive GARANTIE "Rochette" qui vous assure une POSE IMPECCABLE de tous vos tapis ou moquettes, toujours la PLUS HAUTE QUALITE pour le prix que vous payez et un SERVICE COMPETENT qui se poursuit bien au-delà de la pose.

GRATUIT!

Un pratique tapis pour la voiture est offert à tous ceux qui se présentent au magasin durant les "28 Jours Rochette"

EN FORCE TOUT LE MOIS DE FEVRIER

SPECIAUX DES "28 JOURS"

Voici l'occasion de vous procurer un très bon tapis de nylon "501" BARRYMORE de Dupont. Disponible dans un choix de 10 belles couleurs. 12 pi. de largeur. **780 v.c.**

WILTON, twist de laine de bonne durée, s'harmonisant à tous les genres et styles de meubles. **1050 v.c.**

TRES BELLE AUBAINE! Un tapis frisé nylon et laine pour un bon usage. Teinte de bleu moyen. **870 v.c.**

TAPIS EN POIL DE CHEVRE d'un superbe bleu foncé. S'harmonisant avec les meubles de style scandinave ou colonial, là où il y a beaucoup de va-et-vient. **920 v.c.**

LE DERNIER CRI! Tapis en poil acrylique. Effet deux tons, texture bouclée très résistante. Pour usage domestique intérieur. **1295 v.c.**

TAPIS WILTON, 100% laine. Type "Hardwist", 12 pi. de largeur, en vert seulement. A un prix très bas! **790 v.c.**

MAGNIFIQUE TAPIS DE VELOURS WILTON, 100% laine. Teinte épicé seulement. **1250 v.c.**

TAPIS "HAIR" 100% poil animal. Texture bouclée. Tissage Wilton. Couleurs: bleu aqua et vert mousse. 12 pi. de largeur. **750 v.c.**

EN GRAND SPECIAL, un tapis Wilton 100% laine aux motifs ton sur ton. Trois teintes en stock, soit or, vert, épicé. Idéal pour chambre ou petit vivoir. Largeur 12 pi. **760 v.c.**

MAGNIFIQUE TAPIS DE LAINE très dense, pesant et moelleux, fabriqué pour vous donner un excellent service pendant des années. Bleu foncé, orange brûlé, beige "chesnut". **1280 v.c.**

TAPIS A FIBRE 100% acrylique de fabrication canadienne. Velours très épais et d'un luxe merveilleux. Tapis de prestige! Choix de 13 teintes. **1495 v.c.**

TAPIS DE TYPE AXMINSTER "CHINTZ" d'un réputé fabricant écossais. Motifs floraux dont les délicates couleurs plaisent à la vue. **890 v.c.**

ÉMILIEN ER ROCHETTE
E.F.I.S.

TAPIS - TUILES - LINOLEUMS
550 est, rue St-Vallier, QUEBEC

Gregory System

CLINIQUE D'ÉPILATION RADICALE

Tél.: 529-1879

Suite 2 - Edifice Morisset

695 est, Boul. Charest

Québec, P.Q.

OUVERT: 10 h. a.m. à 7 h. 30 p.m.

Samedi: 10 h. a.m. à 3 h. p.m.

VENTE DE FEVRIER

Commencant mercredi le 9 février, notre gigantesque...

Toutes les couturières voudront épargner sur les nouveaux tissus printaniers au 2e...

1⁰⁰ Arnel quadrillé pr robes

1⁰⁰ Fine toile du boucher

1⁰⁰ Choix de toiles assorties

1⁰⁰ Assortiment de tissus

1⁰⁰ Chino imprimé ou uni

1⁰⁰ Tropical infroissable

CONCOURS DE LA MARIEE

INSCRIVEZ-VOUS AU...

S

Syndicat
DE QUÉBEC

COMMENÇANT DEMAIN
A 9H. DANS TOUS
LES RAYONS, LA...

VENTE DE FÉVRIER

En cours jusqu'à samedi
inclusivement. Rendez-vous maintenant
au Syndicat.



Serviettes en ratine

Valeur .29 chacune

12 pour .94

En ratine spongieuse avec rayures de couleurs sur fond blanc. 14 x 25. Seulement 12 par client.

5e ETAGE. AU COMPTOIR SEULEMENT.



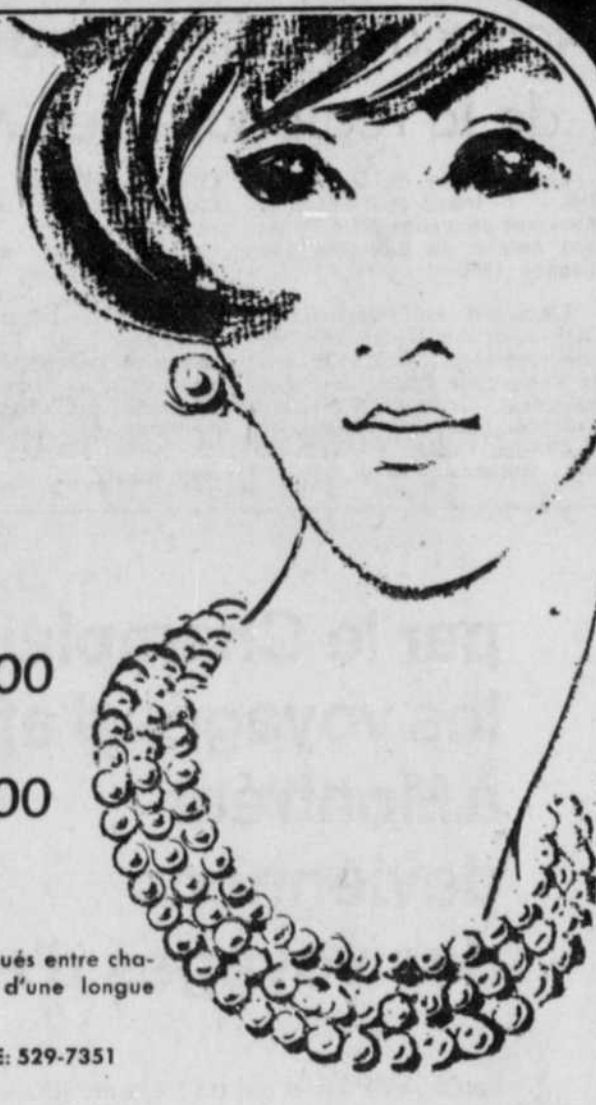
Tissus à tentures

Valeur 1.69 vge

.98 vge

Qualité pesante et facilement lavable. Convient pour la confection de rideaux de cuisine, chambre, boudoir ou salle de jeu. Motifs divers.

5e ETAGE. COMMANDES ACCEPTÉES
C.P. 1217, QUÉBEC. TEL.: 529-7351



Ravissants colliers en imitation de perles cultivées

Collier court 16 pouces ou longueur matinée 22 pouces 1, 2 ou 3 rangs, valeur 5.00 pour **2⁰⁰**

Bracelets deux et trois rangs, valeur 5.00 pour **2⁰⁰**

Ces colliers et bracelets sont noués entre chaque perle pour vous assurer d'une longue durée.

REZ-DE-CHAUSSEE. TELEPHONE: 529-7351
AUSSI A PLACE LAURIER



Tentures prêtes à poser

1 largeur x 95 couvrant 48" valeur 17.95 **12⁹⁵ pre**

2 largeurs x 95 couvrant 96" valeur 35.00 **25⁹⁰ pre**

3 largeurs x 95 couvrant 144" valeur 53.85 **43⁸⁵ pre**

Magnifiques tentures en arnel avec motifs modernes, fleuris ou de paysage. Choix de bleu, turquoise, melon, sable, rouille, sur fond blanc.

5e ETAGE. COMMANDES ACCEPTÉES
TEL.: 529-7351



Grandes réductions sur un lot de meubles en vente au 6e étage...

- 2 Mobiliers de vivot sofa à 4 places et fauteuil. Valeur 198.00 **129⁰⁰**
- 3 Mobiliers de vivot sofa et fauteuil appareillant. Valeur 229.00 **169⁰⁰**
- 1 Mobilier de chambre 3 Morceaux en émail bleu et blanc. Valeur 229.00 **189⁰⁰**
- 1 Mobilier de chambre 3 Morceaux, provincial français, blanc, or. Val. 179.00 **139⁰⁰**
- 4 Divans en reps de qualité. Teintes variées. Valeur 49.95 **38⁸⁸**
- 3 Divans en matériel frisé. Choix de teintes. Valeur 69.95 **58⁸⁸**
- 3 Bahuts en noyer de qualité. Valeur 109.00 **79⁹⁵**
- 4 Berçantes modèles Kennedy. Valeur 44.95 **38⁸⁸**
- 3 Ensembles de bridge très pratique. Valeur 49.95 **39⁹⁵**
- Discothèques Valeur 29.95 **19⁹⁵**
- 8 Tables de téléphone **8⁸⁸**



Nouveaux lainages du printemps

Valeurs 5.00 à 7.00

2.87 vge

Vaste choix de lainage pour la confection de manteaux, costumes. Voyez le mohair, crêpe de laine, bouclé de laine, drap de suède, tissus panier et autres. Teintes en vogue ce printemps.

2e ETAGE. COMMANDES ACCEPTÉES

LE Syndicat
DE QUÉBEC

ST-ROCH: 9H. A 5H.30, JEUDI ET VENDREDI JUSQU'A 9H.30.

PLACE LAURIER: 9H.30 A 5H.30, MARDI, JEUDI ET VENDREDI JUSQU'A 9H.30.



• Mme Monique Archambault, hôtesse en chef de l'Expo 67, reçoit des mains de M. Albert Desjardins, président du Salon culinaire, le parchemin proclamant qu'elle représente le symbole de l'hospitalité canadienne en 1966. À l'arrière-plan, M. Yvon Beaudoin, président des fournisseurs d'hôtels et de restaurants, qui avait présidé la cérémonie.

De nombreuses manifestations sont prévues au carnaval de La Pocatière

La Pocatière. — (D. N. C.) — Le Carnaval de La Pocatière a débuté samedi soir dernier par la vente de la bougie par les Chevaliers de Colomb. Les organisateurs se dévouent depuis plusieurs semaines afin d'en assurer un grand succès. Les manifestations débuteront samedi prochain, le 12 février par un grand défilé marquant l'arrivée du Bonhomme Carnaval et la présentation des duchesses : Mies Nicole Drapeau, Louise Crête et Victoire Lord. La manifestation aura lieu au gymnase de l'école Sacré-Coeur. Dimanche soir le 13 février.

Nouveaux administrateurs de la régionale de l'API

La régionale de Québec de l'A. P. I. tenait récemment ses élections annuelles pour former son bureau de direction pour l'année 1966.

L'exécutif est composé de : MM. J.-Arthur Bédard, de Sico Inc., président; André Després, de la Compagnie Price Lée, vice-président; Laurent Pettigrew, Entrepôt Idéal Inc., secrétaire; J.-Charles Drolet, F.-X. Drolet Inc., trésorier; E. Raymond

Les membres de l'Association des Hôteliers de la province de Québec, réunis en assemblée plénière à Montréal, récemment ont adopté à l'unanimité le texte d'une requête sur l'abolition du repas du dimanche et des autres restrictions de la loi dominicale, et ont décidé d'en faire part immédiatement aux législateurs par télégramme.

Cette requête avait déjà été adressée au premier ministre, au conseil des ministres et à tous les députés tant du gouvernement que de l'opposition.

Signé conjointement par le président de l'Association des Hôteliers de la province, M. Roland Libouren et Me Gérard Delage, son conseiller juridique, ce document incite fermement les législateurs à réviser les articles du bill 85 notamment celui qui a trait au repas obligatoire le dimanche, afin d'éliminer les entraves à l'essor normal de notre industrie touristique et les ennuis que subissent les hôteliers chargés d'accueillir les nombreux visiteurs à l'occasion de l'Expo 67.

Plus de 300 délégués composés de directeurs des 95 comités de la province, des membres de l'Association des Hôteliers de Montréal, de Laurentian Resorts Association, de l'Association de la ville de Québec, de Sherbrooke, de St-Jean, de Hull, de la région du Lac-St-Jean, du Bas-du-Fleuve et de la Gaspésie, ont applaudi la stratégie proposée par le président Roland Libouren à l'effet que chaque directeur de comté réunisse ses confrères et rencontre vers la mi-février son député respectif pour lui faire part des problèmes urgents de la profession hôtelière.

L'Association des Hôteliers compte présentement 880 mem-

bres à travers la province. "Si cette action ne donnait pas de résultats tangibles pour faire bouger le gouvernement, nous verrons à intervenir directement auprès du public pour lui démontrer qu'il est le premier dont les intérêts soient lésés par les anomalies de la Régie des Alcools", a déclaré M. Libouren.

Au cours de cette même réunion, les délégués ont abordé plusieurs problèmes d'adminis-

28 jeunes ruraux à l'Institut de technologie de La Pocatière

La Pocatière. (D.N.C.) — 28 jeunes ruraux, recrutés dans les comtés de Bellechasse, Montmagny, l'Islet, Kamouraska, Rivière-du-Loup et Témiscouata, viennent de terminer un cours pratique sur les plantes fourragères à l'Institut de Technologie agricole de La Pocatière. Ces cours ont été rendus possibles grâce à la collaboration du Service des cours d'éducation populaire du ministère de l'Éducation. Le département d'extension, dont M. Alphonse Gauthier est le chef, en assurait la direction.

Au nombre des professeurs, mentionnons les agronomes Joseph Chevrete, P.-J. Gervais, Joseph Bilodeau, N. Parent, Dr R.-O. Lachance, Alphonse Gauthier, René Couture, Laval Lord, Gilles Lachance, Lucien Choinière et Jos. Audet. Les stagiaires se sont famili-

Il remplace M. Chartrand

M. Jean-Marie Bédard a été choisi comme président du parti socialiste du Québec en remplacement de M. Michel Chartrand, qui a démissionné récemment.

Le nouveau président du P. S. Q., est le représentant régional du Syndicat international des travailleurs du bois (F.T.Q.) dans la province de Québec. Il milite dans les mouvements syndical et socialiste depuis de nombreuses années.

Les proprios de Ste-Foy

L'assemblée générale annuelle de la Ligue des Propriétaires de la cité de Ste-Foy Inc., s'est tenue mardi le 15 février 1966 dans la salle de récréation de l'école supérieure des filles, route de l'Eglise, Ste-Foy, à 8 h. p.m.

tration hôtelière présentés par des experts en la matière.

Le problème de la classification des établissements a été exposé par M. Robert Prévost, sous-ministre adjoint du ministère du Tourisme; l'application du régime des rentes dans le

secteur hôtelier a été traité par M. Albert Dupont, conseiller du Ministère du Revenu.

Quant au projet de l'Ecole Hôtelière, c'est M. Paul-Emile Lévesque, directeur de l'Ecole des Métiers Commerciaux de Montréal, qui l'a abordé, et

l'assurance-groupe de l'Association des Hôteliers a été élaboré par M. Maurice Viens, courtier en assurance.

Personnes atteintes d'une allergie, maladie ou autres

La Pocatière (D.N.C.) — M. J.-Conrad Rioux, président de l'Association des assureurs-vie Rivière-du-Loup, vient d'annoncer que l'Association projette de lancer une grande campagne d'information pour la région de La Pocatière à Trois-Pistoles, incluant le comté de Témiscouata. "Cette campagne, poursuit-il, est destinée à mettre le public au courant du fait que toute personne atteinte d'allergie, d'invalidité ou autres maladies devrait porter un médaillon indicateur du problème en question afin que les médecins soient en mesure de lui porter secours en cas d'urgence.

On constate que plus de 200 états, pas toujours visibles, existent actuellement et personne ne peut secourir les personnes atteintes de graves

lésions. Les travaux entrepris par la Fondation canadienne Médic-Alert et destinés à sauver des vies, sont hautement appuyés par l'Association des assureurs-vie Rivière-du-Loup. En effet, les assureurs-vie s'efforceront, dans l'avenir, d'encourager tous ceux qui ont quelques problèmes médicaux, à devenir membres de la Fondation canadienne Médic-Alert.

Les membres de Médic-Alert reçoivent un bracelet ou collier en acier inoxydable ou en argent portant les mots "diabète", "allergie à la pénicilline", "verres contact", etc. selon la maladie de la personne. Un dossier central est maintenu à la page et chaque médaillon porte un numéro matricule gravé au verso de même que le numéro du téléphone de ce dossier central.

Les gens de Port-Alfred se surpassent

Port-Alfred s'est surpassé la semaine dernière quand ses citoyens ont donné 456 flacons à la banque de sang. Ce chiffre est le plus haut enregistré à Port-Alfred depuis la première clinique tenue dans cette ville par la Croix-Rouge, en octobre 1964.

La semaine dernière 1.159 flacons de sang ont été recueillis grâce à la générosité des donneurs de sang de Port-Alfred, de Bagotville, et de la ville de Québec. La banque est donc en bonne posture.

L'unité mobile de la Croix-Rouge visite ces jours-ci Warwick, Pléssisville, et Victoriaville. À Québec, les cliniques ont lieu cette semaine au ministère de la Mécanographie, à l'école des infirmières de l'hôpital de l'Enfant-Jésus ainsi qu'aux bureaux de la Régie des Alcools sur la rue Dalhousie.

La clinique fixe est ouverte à la Croix-Rouge, les lundis, mercredis et vendredis de 1 h. à 5 h. et le lundi soir de 7 h. à 9 h. p.m.

Journée d'étude et de rencontres des restaurateurs du Bas-du-Fleuve

Pour la première fois, les restaurateurs du Bas-du-Fleuve, c'est-à-dire de Bellechasse à la Gaspésie et de la Côte-Nord tiendront un congrès régional où il ne sera question que de restauration, le 17 février, à l'hôtel St-Louis, de Rivière-du-Loup.

Cette réunion est sous l'égide de l'Association Provinciale des Restaurateurs du Québec, avec la coopération du Service de l'Hôtellerie, lequel organise vers la même période deux semaines de cours pour les hôteliers principalement.

Cette journée d'étude et de rencontres sera présidée par M. Jean Allaire, le président général de l'Association. Y assisteront aussi les directeurs régionaux suivants: MM. Richard Pelletier, de Cabano, Claude Simoneau, de Montmagny et Gérard Roy, de Rimouski, ain-

si que le président du comité de la ville de Québec, M. Jean Bragoli. L'animateur et principal conférencier, sera le secrétaire général de l'Association, M. Eddy Prévost.

La journée débutera à 9 heures, pour l'inscription des participants. À dix heures, les délibérations commenceront et consisteront en causeries, forums, discussions libres, lunch en commun, et dans l'après-midi, sensiblement le même programme. Un film en couleurs spécialement tourné pour les restaurateurs sera aussi présenté.

Le 18, le secrétaire général rencontrera les restaurateurs de Rimouski, pour la discussion de certains projets régionaux. Cette rencontre est organisée par M. Gérard Roy, de Rimouski.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DEMANDE...

DES OFFRES

Ministère de la Voirie

Projet 5354-65

Construction d'un viaduc en béton armé au-dessus de la nouvelle route no 11 (carrefour Cameron), dans la cité de Hull, comté de Gatineau.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans le Québec.

Un versement de \$25.00 non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.

Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : \$33,000.00.

Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.n.e.) le 9 mars 1966.

Projet 9202-66

Revêtement en béton bitumineux d'une section de la route no 8-B, dans la ville de Saint-Luc, comté de Saint-Jean. Longueur de 6.64 milles.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Iberville, Napierville, Laprairie et Saint-Jean.

Un versement de \$10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.

Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : \$6,000.00.

Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.n.e.) le 9 mars 1966.

Projet 3200-66

Revêtement bitumineux de divers chemins dans les municipalités de Clifton-Est, Compton et village de Sainte-Edwidge et Martinville, comté de Compton. Longueur de 5.74 milles.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans les comtés de Compton, Richmond, Sherbrooke, Stanstead et Wolfe.

Un versement de \$10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.

Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : \$6,000.00.

Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.n.e.) le 9 mars 1966.

Projet 5340-65

Construction de bases de béton, fourniture et installation de panneaux de signalisation aux approches ouest du pont MacDonald-Cartier, dans la cité de Hull, comté de Hull.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans le Québec.

Un versement de \$25.00 non

remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.

Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : \$4,000.00.

Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.n.e.) le 9 mars 1966.

Pour ces projets les documents nécessaires sont obtenus au ministère de la Voirie, Bureau E-5, Hôtel du Gouvernement, Québec.

Le Sous-ministre Roger LaBèque.

Service général des achats

Projet no 462

3-Tours "Revolver" de Ecole de Métiers — St-Jean — Québec.

Ecole de Métiers — Montréal. Ecole de Métiers — La Malbaie. Ministère de l'Éducation.

Clôture des soumissions : 4.00 P.M., H.N.E., 22 février 1966.

Projet no 464

2-Rectificatrices Universelles Ecole de Métiers — Montréal. Ecole de Métiers — Ville Jacques-Cartier.

Clôture des soumissions : 4.00 P.M., H.N.E., 22 février 1966.

Projet no 465

Lits d'hôpitaux Centre d'Accueil — Drummondville. Ministère de la Famille & Bien-Être Social.

Clôture des soumissions : 4.00 P.M., H.N.E., 18 février 1966.

Projet no 466

1-Camion - Chassis et Cabine 19.500 Lb. P.B.V. Ministère des Terres et Forêts. Rimouski, P.Q.

Clôture des soumissions : 4.00 P.M., H.N.E., 18 février 1966.

Projet no 467

A) 28 Autos Neige — Moteur 105 CC. B) 27 Remorques pour Autos Neige. Ministère Tourisme, Chasse & Pêche.

Service de la Protection : Amos, Carleton, Chicoutimi, Chénerville, Gaspé, Hull, Labelle, Louiseville, Montréal, Québec, Rimouski, St-Jovite, Shawinigan, Sherbrooke, Ville-Marie.

Clôture des soumissions : 1.00 A.M., H.N.E., 23 février 1966.

Pour tous ces projets, les documents nécessaires sont obtenus au Service Général des Achats, Bureau des Appels d'offres, 871 Chemin St-Louis, Québec.

Le Directeur, Georges Bussières

DU PERSONNEL

Commission de la fonction publique

Comptables-vérificateurs

Traitement initial jusqu'à \$8,200 selon la compétence.

Postes dans divers ministères à Québec et Montréal. — Produire l'attestation d'une maîtrise ou d'une licence en sciences commerciales (option comptabilité) ou de l'appartenance à une association reconnue de comptables professionnels; posséder une expérience générale des affaires et, de préférence, de la vérification professionnelle. (Concours 65 - 919).

Analystes-programmeurs

Traitement initial jusqu'à \$8,200 selon la compétence.

Postes au Centre de traitement électronique des données à Québec. — Onzième année scientifique et environ trois années d'expérience en programmation ou de préférence, formation universitaire en commerce, en sciences ou en mathématiques et un an d'expérience comme programmeur. (Concours 65 - 922).

Député-greffier de la Paix, député-greffier de la Couronne et maître des rôles

Traitement initial de \$7,000. Poste à Montréal. — Participer à la préparation du rôle; affecter les députés-greffiers aux audiences et aux cours et en évaluer le rendement. — Diplôme en droit d'une université reconnue et trois années d'expérience pertinente ou scolarité au niveau de la onzième année et, au moins huit années d'expérience dans un greffe ou une fonction analogue; annexer son diplôme à la formule "demande d'emploi"; connaissance générale du droit pénal et de la procédure criminelle. — Les candidats ne rencontrant pas toutes ces exigences pourront être admis à un niveau inférieur. — S'inscrire avant le 14 février 1966. (Concours 66 - 1106).

Programmeurs

Traitement initial jusqu'à \$6,000 selon la compétence. Postes au Centre de traitement électronique des données à Québec. — Diplôme de onzième année scientifique et environ deux années d'expérience dans le domaine du traitement des données; annexer son diplôme à la formule "demande d'emploi"; connaissance générale du droit pénal et de la procédure criminelle. — Les candidats ne rencontrant pas toutes ces exigences pourront être admis à un niveau inférieur. — S'inscrire avant le 14 février 1966. (Concours 66 - 1106).

Greffier

(\$4,900 — \$5,900) Postes à la Cour du Bien-Être Social dans les districts judiciaires d'Abitibi, Témiscamingue et Rouyn, Drummond, Arthabaska et Richelieu. — Assurer la responsabilité du greffe tant au point de vue juridique qu'administratif. — Annexer à sa formule "demande d'emploi" l'attestation (s) d'une scolarité au niveau de la onzième année; expérience d'au moins trois ans dans un travail connexe à celui d'un député-greffier; connaissance du droit et de la procédure. — Les candidats ne rencontrant pas toutes ces exigences pourront être admis à un niveau inférieur. — S'inscrire avant le 14 février 1966. (Concours 66 - 1106).

Commis-vérificateurs

Traitement initial de \$2,800 (classe II) à \$4,600 (classe IV). Postes à Amos, Cap de la Madeleine, Grand-Mère, Mariville, Montréal, Québec, Rimouski, St-Jean, Shawinigan, Vaudreuil et Waterloo. — Annexer à sa formule "demande d'emploi" l'attestation (s) d'une scolarité au niveau de la onzième année; minimum de deux années d'expérience pertinente; connaissance de la tenue de livres, des procédures, des pratiques courantes et machines conventionnelles de bureau; aptitudes à opérer certaines machines servant à inscrire les entrées comptables et à rédiger des rapports et de la correspondance. — Pour être admissible à la classe II, III ou IV, le candidat doit posséder une scolarité plus avancée et/ou une plus longue expérience. — S'inscrire avant le 21 février 1966. (Concours 66 - 1112).

Député-greffier

(\$4,000 - \$4,800) Postes à la Cour du Magistrat à Amos, Chibougamau, Chicoutimi, Matane, Montréal et Shawinigan. — Assister le greffier dans ses fonctions juridiques et administratives; enregistrer les procédures; émettre les brefs; préparer les rôles; tenir les procès-verbaux d'audience. — Annexer à sa formule "demande d'emploi" l'attestation (s) d'une scolarité au niveau de la onzième année; expérience de quelques années comme commis dont deux dans un greffe; connaissance du droit et de la procédure. — Les candidats ne rencontrant pas ces exigences pourront être admis à un niveau inférieur. — S'inscrire avant le 14 février 1966. (Concours 66 - 1110).

Snétographe classe I

(\$2,200 — \$2,800) A Montréal, l'échelle de traitement est de \$2,800 — \$3,400. — Postes dans toutes les régions de la Province. — Produire une attestation d'études de onzième année. — (Concours 65 - 1038).

Commis-dactylo classe I (\$2,200 — \$2,800) Postes dans toutes les régions de la Province. — Produire une attestation d'études de onzième année. — (Concours 65 - 1038).

Compléter la formule "demande d'emploi" de la Commission de la fonction publique, 710, Place d'Youville, suite 700, Québec ou 1454, rue de la Montagne, Montréal et la retourner à l'une de ces deux adresses avant la date mentionnée. Mentionner le numéro du concours.

avant le 14 février 1966. (Concours 66 - 1109).

LE CHAMPLAIN

par le Champlain les voyages d'affaires à Montréal deviennent des voyages d'agrément

Le CHAMPLAIN est un train moderne. Toutes les voitures sont climatisées. Sièges et fauteuils ont un dossier inclinable.

Dans l'atmosphère accueillante de la voiture-restaurant, agrémentée de musique, vous pouvez prendre un repas délicieux ou siroter un café. Dans la voiture-salon et dans le lounge de la voiture-restaurant, on sert des consommations. Faites vos réservations le plus tôt possible.

Le CHAMPLAIN part tous les jours (sauf le dimanche) de la gare du Palais — un seul arrêt en cours de route: Sainte-Foy. Il fait le trajet en 3 heures 10 minutes.

billet simple de voiture-coach: \$4.00 (vendredis: \$4.90) billet simple de voiture-salon: \$2.00 de plus

L'Occident Limité, le Scotian et le Chaleur assurent un service quotidien entre Montréal et Lévis. Service de voyageurs entre Lévis et Québec.

Le CHAMPLAIN part tous les jours (sauf le dimanche) de la gare du Palais — un seul arrêt en cours de route: Sainte-Foy. Il fait le trajet en 3 heures 10 minutes.

billet simple de voiture-coach: \$4.00 (vendredis: \$4.90) billet simple de voiture-salon: \$2.00 de plus

L'Occident Limité, le Scotian et le Chaleur assurent un service quotidien entre Montréal et Lévis. Service de voyageurs entre Lévis et Québec.

Le CHAMPLAIN part tous les jours (sauf le dimanche) de la gare du Palais — un seul arrêt en cours de route: Sainte-Foy. Il fait le trajet en 3 heures 10 minutes.

billet simple de voiture-coach: \$4.00 (vendredis: \$4.90) billet simple de voiture-salon: \$2.00 de plus

L'Occident Limité, le Scotian et le Chaleur assurent un service quotidien entre Montréal et Lévis. Service de voyageurs entre Lévis et Québec.

Le CHAMPLAIN part tous les jours (sauf le dimanche) de la gare du Palais — un seul arrêt en cours de route: Sainte-Foy. Il fait le trajet en 3 heures 10 minutes.

billet simple de voiture-coach: \$4.00 (vendredis: \$4.90) billet simple de voiture-salon: \$2.00 de plus

L'Occident Limité, le Scotian et le Chaleur assurent un service quotidien entre Montréal et Lévis. Service de voyageurs entre Lévis et Québec.

Le CHAMPLAIN part tous les jours (sauf le dimanche) de la gare du Palais — un seul arrêt en cours de route: Sainte-Foy. Il fait le trajet en 3 heures 10 minutes.

billet simple de voiture-coach: \$4.00 (vendredis: \$4.90) billet simple de voiture-salon: \$2.00 de plus

Dans 15 ans on manquera d'espace sur le campus universitaire de Ste-Foy

par Claude BEDARD
L'aire réservée par l'Université Laval sur le campus érigé à Ste-Foy sera complètement utilisée d'ici quinze jours et on devra songer à chercher un autre terrain disponible si l'on veut ajouter des édifices universitaires à ceux qui seront alors construits.

C'est ce qui ressort d'une première analyse du rapport de planification de l'université Laval. On sait que ce comité, composé de neuf membres et sous la présidence du vice-recteur M. Louis-Philippe Bonneau, a été fondé il y a déjà un an et demi à la suite du désir du Conseil exécutif de connaître les besoins et la destinée de l'université d'ici quinze ans, soit jusqu'en 1981-82. Le volumineux rapport devrait être remis dans trois semaines aux autorités qui le rendront fort probablement public par la suite.

Le rapport du comité de planification est divisé en sept chapitres. Il y aura tout d'abord un court historique sur la planification à Laval qui a commencé, dit-on, en 1850 alors

qu'on prévoyait déjà l'édification d'un campus.

Le deuxième chapitre, qui est un produit de la commission des études, portera essentiellement sur les grandes orientations que l'université semble prendre dans le domaine académique. Une série de statistiques sur une projection pour 1981-82 fera l'objet du troisième chapitre. Tout en énonçant l'hypothèse qu'un centre universitaire existera à ce moment-là dans la région du Lac St-Jean, le rapport prévoit par exemple qu'il y aura alors 19-260 jeunes gens et jeunes filles qui fréquenteront l'université.

Dans une quatrième tranche, on étudiera à fond la question de l'équipement que demandera une telle expansion des cadres universitaires. Puis, au chapitre suivant, le rapport décrira dans un ordre de priorité les différents projets à mettre de l'avant, le tout selon des normes d'objectivité. Un graphique mettra en évidence les différents stades de l'édification de ces projets.

Les chapitres six et sept seront consacrés à une synthèse des budgets et à une série de recommandations d'ordre assez général. Le comité recommandera, entre autres, qu'un mo-

dèle analytique de l'université soit établi afin d'aider par la suite les autorités à édifier des projections quotidiennes dans tous les domaines du ressort de l'université, comme cela existe à l'heure actuelle chez plusieurs compagnies américaines.

EDIFICES PROJETES

Au nombre des nouveaux édifices dont la construction est projetée sur la cité universitaire, la bibliothèque est une des grandes priorités et le rapport du comité fera des propositions fermes à ce sujet. On sait que les étudiants et plusieurs professeurs réclament ouvertement sa construction. L'immeuble comportera un système ultra-moderne de mécanisations des services et on entend bien ériger une bibliothèque de caractère national. Dernièrement deux experts en la question ont effectué une étude approfondie sur la valeur actuelle de la bibliothèque installée dans l'édifice des sciences humaines afin de la parfaire sur tous les plans.

Par ailleurs, le centre sportif dont on parle depuis si longtemps sera une réalité dès 1966. Ce projet, longtemps mûri, aura la préséance sur tous les autres dans le rapport qui sera

présenté fin février début mars par le comité.

Parmi les projets à long terme, un problème crucial a préoccupé les membres du comité. Il s'agit du stationnement des voitures qui prend de plus en plus d'espace sur le campus universitaire. L'exemple du stationnement pour le pavillon des Sciences humaines qui ne suffit plus à la tâche est probant. En ce moment les propriétaires d'auto doivent les garer en face de l'édifice, endroit non prévu pour un tel emploi. Le rapport suggérera donc une autre forme de stationnement que celui en surface comme cela est pratiqué actuellement. On pourrait par conséquent construire des garages souterrains ou étages multiples. Le stationnement souterrain aurait l'avantage cependant de laisser le terrain vacant et permettrait la construction d'un autre édifice par-dessus lui.

ROLE IMPORTANT DE LA TELEVISION

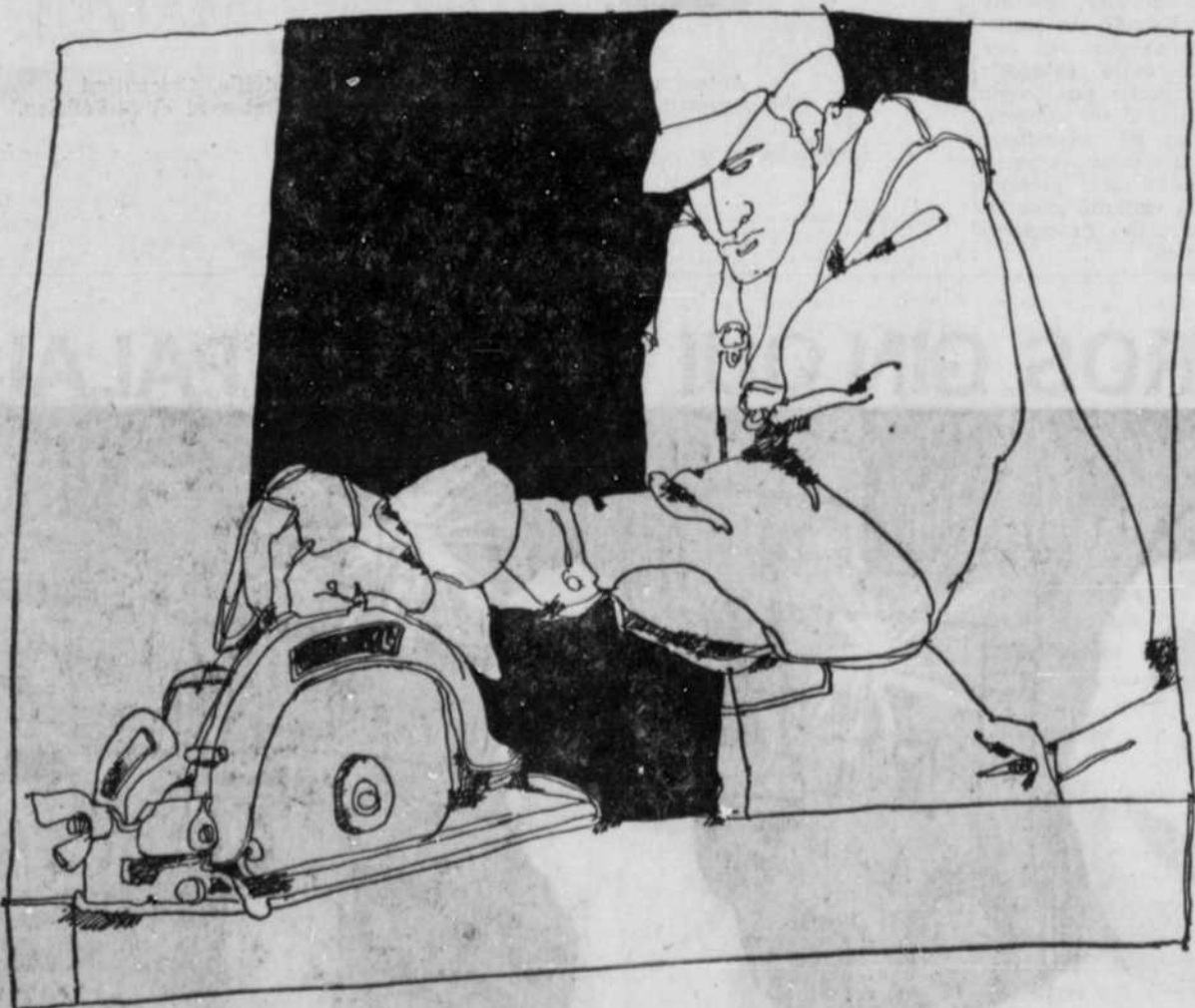
La télévision en circuit fermé sera sans nul doute appelée à jouer un très grand rôle à Laval dans les quinze prochaines années. Sans aller jusqu'à supplanter la façon classique de dispenser les cours, la télévision permettra une plus grande souplesse dans la préparation des horaires. Un même cours pourra ainsi être dispensé plusieurs fois dans la journée pour atteindre tous les étudiants auxquels il leur est destiné sans être obligés pour cela d'être au même endroit à la même heure.

La T.V. pourra aussi faciliter l'enseignement des futurs maîtres qui assisteront dans un local adéquat à un cours dispensé par leur professeur d'un endroit situé en dehors du campus. A cause de cet apport nouveau, l'horaire de chaque étudiant sera préparé individuellement dans quelques années par des machines électroniques qui permettront ainsi un meilleur emploi du temps et de l'espace tout en évitant les conflits d'horaires. Cette planification apportera un système de services entre les facultés qui pourront s'échanger leurs étudiants pour tel ou tel cours et éviteront ainsi l'emploi de deux ou plusieurs professeurs pour



• Vue aérienne de la Cité universitaire. A l'arrière-plan, le fleuve Saint-Laurent.

Pourquoi attendre le printemps?



Faites-le maintenant!

L'hiver est le meilleur temps pour faire exécuter les travaux de réparation et de rénovation autour de la maison; les hommes et les matériaux de construction sont plus faciles à obtenir pour les entreprendre. Pour en acquiescer le coût, bien vérifier la liste des choses que vous

pouvez faire exécuter avec un prêt à bas-intérêt de la L.N.H. pour l'amélioration des maisons, obtenu à votre banque et garanti par le gouvernement—jusqu'à \$4,000 et dix ans pour rembourser: Pièces additionnelles/ Peinture et tapisserie/ Garage ou abris d'auto/ Porches/Plomberie/ Nouveau système de chauffage/Finition du

grenier/Salle de jeux/ Salle de toilette/Cloîtures/ Escaliers/Creusage et amélioration de puits/ Maçonnerie/Planchers/ Toiture/Isolation/ Armoires/Appareils de cuisine et de chambre de bain/Foyer/Doubles-fenêtres et moustiquaires/ Poêle encastré/Auvents/ Système électrique/Murs de fondation.

Tout le monde profite d'une augmentation du travail d'hiver

Pour tout renseignement, veuillez communiquer avec votre Bureau du Service National de Placement.

DN-35489

enseigner un même cours. du rapport du comité de planification. Plusieurs autres points de ce rapport qui fera date dans val.

9168: L'affaire des fauteuils supplémentaires

LE DOSSIER 9168 MET À JOUR DES FAITS PARTICULIÈREMENT INTÉRESSANTS.

En quelques mots, il démontre comment les décisions prises par une poignée d'hommes, en 1963-1964, auront des répercussions avantageuses pour vous, en tant que voyageurs.

LA PREUVE:

- A La flotte d'Air Canada, votre compagnie aérienne nationale, compte déjà SOIXANTE-DIX-HUIT appareils tout-turbine.
- B Vers la mi-été de 1966, DEUX jets DC-8 et SIX nouveaux jets bimoteurs DC-9 viendront s'ajouter à la flotte actuelle.
- C Entre janvier et juin 1967, Air Canada prendra livraison de QUATRE DC-8 et de DOUZE DC-9.

RÉSUMÉ: 24 NOUVEAUX JETS EN 24 MOIS

CONCLUSION: Puisque l'excellence du service engendre toujours un accroissement de la clientèle, Air Canada a commandé 2 nouveaux appareils afin de combler ses besoins futurs et offrira, tous les jours, 9,168 fauteuils supplémentaires aux Canadiens désireux de voyager par jet. Ces besoins futurs déterminés par un travail de projection et de planification intense ont dicté une augmentation de 40% dans le nombre des fauteuils afin d'assurer un service toujours meilleur. Air Canada offrira de nouveaux horaires et des départs plus fréquents; de plus de nouvelles villes viendront s'ajouter au réseau canadien desservi par des jets. Quand serez-vous des nôtres?

AIR CANADA



● M. Jean Lesage, premier ministre du Québec, et M. W.J. Evans, président du groupe d'hommes d'affaires de la ville de London en Ontario qui sont venus à Québec samedi, dimanche et lundi.

Le cardinal Léger parlera aux grecs orthodoxes

MONTREAL (P.C.) — L'archidiocèse grec-orthodoxe des Amériques du Nord et du Sud se réunira pour la première fois en dehors des États-Unis, alors qu'il tiendra son 18e congrès biennal à l'hôtel Reine-Elizabeth de Montréal, du 25 juin au début de juillet.

Dans le plus pur esprit œcuménique, Son Eminence le cardinal Paul-Émile Léger, archevêque catholique romain de Montréal, a accepté d'être l'orateur principal au dîner officiel du 30 juin qui réunira les représentants de quelque deux millions de Grecs orthodoxes répartis dans une douzaine de pays de l'hémisphère occidental.

Cette nouvelle a été annoncée il y a quelques jours à l'occasion du passage à Montréal de Son Eminence l'archevêque Iakovos. Son Eminence, qui est archevêque des Amériques et a son siège à New York, sera le président honoraire du congrès.

Parmi les hautes personnalités responsables de l'événement, on retrouve les noms de Mgr Timothy de Toronto, évêque pour le Canada, qui sera

le président général de la réunion; du Père T. P. Theophilos, pasteur de l'Eglise grecque-orthodoxe de la Ste-Trinité de Montréal, et de M. Phirios B. Papachristidis, qui seront présidents conjoints, de Mgr Georges Grivakes, trésorier, et Spiro Collivas, président de la communauté hellénique de Montréal.

L'archevêque Iakovos a déclaré que 400 paroisses grecques-orthodoxes distinctes seront représentées à la conférence par quelque 1.000 délégués religieux et laïques venant du Canada, des États-Unis, du Chili, de l'Argentine, de l'Uruguay, du Brésil, de la Colombie, du Guatemala, de Panama, du Mexique, des Bahamas et du Venezuela.

Le Canada compte une population grecque-orthodoxe de quelque 180.000 âmes, dont 35.000 à Montréal.

La ville de Beauport compte une association de parents

La ville de Beauport compte maintenant une association de parents. En effet, l'Association des parents catholiques de Beauport était fondée hier soir au cours d'une assemblée de quelque 200 parents réunis un peu à l'improvvisé à l'Académie Ste-Marie.

L'A.P.C. de Beauport entend grouper le plus de parents possible de cette localité, et les conditions d'admission dans l'association sont d'être domicilié dans les limites de Beauport, d'avoir des enfants encore aux études, même en dehors de la ville, et de payer une cotisation annuelle.

Les parents ainsi groupés veulent, de l'avis du président du comité provisoire M. Robert Bureau, offrir une plus grande cohésion dans les forces qui permettent de faire valoir les droits primordiaux des parents en éducation, de fournir un moyen d'expression et de prise de position valable devant les organismes d'éducation à tous les niveaux, et de prendre la défense des intérêts des enfants de la communauté de Beauport.

ORAGE DANS L'AIR

L'orage était dans l'air au début de la réunion, et un accrochage faillit se produire entre les participants sur la question de la confessionnalité de l'association.

Le comité provisoire de l'association en gestion depuis quelques mois avait été mandaté le 22 novembre 65 par l'assemblée générale pour étudier et préparer la rédaction d'un projet de constitution. Ce projet était à l'étude hier soir, et l'ordre du jour comportait aussi la fondation effective de l'A.P.C. par des élections et l'acceptation d'une constitution par l'assemblée générale.

L'A.P.C. répond à des besoins réels pressentis par un fort groupe de parents: citons entre autres l'organisation efficace de maternelles, de garderie d'enfants, et de cliniques d'hygiène mentale.

On parle déjà d'ailleurs de poser les bases d'une association de parents de la régionale Orsmeaux dont fait partie la municipalité scolaire de Beauport.

Le problème de la confessionnalité de l'association a surgi lorsque, à la lecture du projet de constitution, une partie appréciable de parents présents a manifesté sa surprise et son mécontentement devant l'absence d'identification claire et précise de l'association à caractère catholique, tant dans son appellation que dans ses règlements. La thèse en place voulait que l'on n'indiquât pas de manière définitive le caractère catholique de l'association pour laisser la porte ouverte à tous les parents, quelle que puisse être leur allégeance religieuse. Or, cette prise de position a été refusée par l'assemblée qui a jugé, suivant les résultats d'une enquête sommaire, qu'il n'y avait pas dans Beauport suffisamment de non-catholiques pour justifier cette précaution. On a exigé fortement l'addition dans le titre de l'association du mot catholique, et dans les règlements, d'un article (4a) définissant sans équivoque les priorités absolues accordées à la foi, à la morale et à la doctrine sociale de l'Eglise catholique. La thèse originale ne niait pas, bien au contraire, ces priorités, mais stipulait qu'il appartenait aux parents catholiques de faire respecter leurs croyances communes par une action énergique et soutenue, sans pour cela qu'il soit nécessaire de définir l'association comme exclusivement catholique.

Les tenants de cette thèse, représentés hier soir par le président du comité provisoire, M. Robert Bureau, apportèrent à l'appui de leur position la consultation de Mgr Lemieux, curé de Beauport et théologien réputé, qui, selon M. Bureau, ne voyait pas de dangers immédiats à déconfectionner l'association dans ses titres, pourvu que les parents prennent leurs responsabilités de catholiques et d'éducateurs. L'assemblée générale a cependant jugé plus sage de préciser les caractéristiques chrétiennes de son action, et on a même nanté d'un caractère spécial les articles 1 et 4 traitant de la confessionnalité de l'association en les soustrayant

des possibilités de "modifier, changer, amender les règlements" de la constitution tel que prévu par un autre article. Ainsi, ces deux articles ne pourront être changés tant que l'A.P.C. de Beauport demeurera vivante, et le caractère catholique de son existence et

de ses buts est à jamais garanti.

Plusieurs interventions ont aidé à dissiper les craintes et les agitations, dont celle de Dr Marcoux, ex-député de Montmorency aux Communes d'Ottawa. Le conseil d'administration élu hier soir réunit 10

membres de l'A.P.C. de Beauport. Il s'agit de M. Jean Brasseur, président; Mme Emile Lortie, vice-présidente; M. Robert Bureau, secrétaire; M. Jean Duhamel, trésorier; ainsi que les directeurs Mmes Deschamps et Lortie et MM. Bossé Moisan et Bolland.

vous voulez

ÉPARGNER

temps, efforts, argent?

Vous trouverez à la Banque Royale le moyen d'épargner qui vous convient exactement à vous: compte ou autre formule de dépôt. Chaque succursale offre des services complets.

Consultez cette liste. Puis passez vite à votre succursale de la Banque Royale. Pour votre compte en banque, comptez sur la Banque Royale.

□ Comptes d'épargne—pour épargner régulièrement et accumuler les intérêts. Avec un compte d'épargne à la Banque Royale, vous êtes en sécurité, et vos fonds sont toujours disponibles: vous êtes sûr de vous.

□ Comptes de chèques personnels—pour acquitter vos factures sans toucher à vos économies, ce compte peut vous économiser jusqu'à un tiers des frais d'administration.

□ Comptes courants—la façon simple et logique d'établir une comptabilité; vos chèques endossés vous sont retournés chaque mois.

□ Certificats d'épargne—dépôt à long terme et à revenu élevé, entièrement rachetable en tout temps, avec intérêts payables tous les six mois.

□ Recus de dépôt—dépôt à long terme et à revenu élevé, avec intérêts payables à l'échéance.

Nos autres services comprennent: Mandats de banque—Chèques de voyageurs—Coffrets de sûreté et garde de titres—Change étranger—Traités bancaires—Lettres de crédit—Dépôt de nuit—Virements de fonds—Services d'investissement—Prêts plan-à-Terme—et bien d'autres encore.

Vous trouverez, près de chez vous, une succursale de la



BANQUE ROYALE

2 succursales à Québec et Lévis

Autres succursales à Alma, Arvida, Bagotville, Chicoutimi, Chibougamau, Dolbeau, Jonquière, Kénogami, Roberval et St-Félicien.

CITE DE QUEBEC

ORDONNANCE DU CHEF DE POLICE

En vertu de l'article 3 du Règlement 741 concernant la circulation dans les rues de la Cité, et à l'occasion des différentes parades et démonstrations du Carnaval d'Hiver 1966, les automobilistes et piétons devront se conformer aux exigences suivantes:

10 février
5.30 hres p.m.: Inauguration du Palais de Glace et Couronnement de la Reine du Carnaval.
5.00 hres p.m.: Le stationnement sera interdit aux endroits suivants: Du Trésor, entre St-Louis et Ste-Anne, Ste-Anne, entre Du Port, St-Joseph, Ste-Anne, entre Du Trésor et Monument Champplain; Du Port, entre St-Louis et Ste-Anne; Desjardins, entre De la Fabrique et Ste-Anne.
N.B.: Toutes les voitures stationnées dans les endroits ci-haut mentionnés seront remises aux frais du propriétaire.

11 février
5.30 hres p.m.: Danses populaires au Carré d'Youville.
6.00 hres p.m.: Le stationnement sera interdit aux endroits suivants: St-Joseph, entre Côté Kent et Des Glacis; Des Glacis, entre St-Joseph et d'Aiguillon.

N.B.: Toutes les voitures stationnées aux endroits ci-haut mentionnés seront remises aux frais du propriétaire.
7.30 hres p.m.: La circulation sera détournée dans la rue St-Jean, entre Du Palais et d'Youville, et dans la rue Des Glacis, entre St-Joseph et d'Aiguillon.

12 février
1.30 hres p.m.: Courses de chiens. Place Fleur de Lys.
12.30 hres p.m.: La circulation sera détournée dans la rue Fleur de Lys, entre Soumainville et Du Collège, et dans la rue Soumainville, entre Fleur de Lys et Boul. Laurier.

13 février
8.00 hres p.m.: Parade de nuit dans la Baie-Ville.
1.00 hres p.m.: Le stationnement sera interdit dans la rue Avenue, entre la 2e Rue et la 14e Rue.
6.00 hres p.m.: Le stationnement sera interdit dans les rues suivantes: Du Port, Boul. Charest-Est, St-Vallier, et Marie de l'Incarnation, ainsi qu'au lieu de l'incendie, entre Boul. Charest-Ouest et Montmagny et Verdun.

N.B.: Toute voiture stationnée dans les endroits ci-haut mentionnés sera remise aux frais du propriétaire.
7.00 hres p.m.: La circulation sera détournée dans la rue Rue, entre Bergeon et 1ère Avenue et dans la 3e Avenue et la rue Du Port.

7.30 p.m.: Boul. Charest-Est, entre St-Roch et Langlois, St-Vallier, entre Langlois et Tourangeau; Marie de l'Incarnation, entre Boul. Hamel et Franklin; Boul. Charest-Ouest, entre Montmagny et Vincent-Massé.

10.00 hres p.m.: Danses populaires au Carré d'Youville.
9.30 hres p.m.: La circulation sera détournée dans la rue St-Jean, entre Du Palais et d'Youville; et dans la rue Des Glacis, entre St-Joseph et d'Aiguillon.

13 février
1.30 hres p.m.: Courses de chiens. Place Fleur de Lys.
12.00 hres p.m.: La circulation sera détournée dans la rue Fleur de Lys, entre Soumainville et Du Collège, et dans la rue Soumainville, entre Fleur de Lys et Boulevard d'Youville.

2.30 hres p.m.: Courses en Canots. 1.30 hres p.m.: La circulation se fera à sens unique dans les rues suivantes: Du Port, Du Collège, Du Collège, de l'Est à l'Ouest.
12.30 hres p.m.: La circulation sera détournée dans les rues à l'intérieur des fortifications.

13 février
7.30 p.m.: Danses populaires au Carré d'Youville.
6.00 hres p.m.: Le stationnement sera interdit dans la rue St-Joseph, entre Côté Kent et Des Glacis, et dans la rue Des Glacis, entre St-Joseph et d'Aiguillon.

N.B.: Toute voiture stationnée dans les endroits ci-haut mentionnés sera remise aux frais du propriétaire.
6.30 hres p.m.: La circulation sera détournée dans la rue St-Jean, entre Du Palais et d'Youville, et dans la rue Des Glacis, entre St-Joseph et d'Aiguillon.

15 février
8.00 hres p.m.: Courses de barils sur le Boul. Charest-Est.
6.00 hres p.m.: Le stationnement sera interdit sur le Boul. Charest-Est entre De la Couronne et St-Roch.

N.B.: Toute voiture stationnée sur le Boul. Charest-Est sera remise aux frais du propriétaire.
6.30 hres p.m.: La circulation sera détournée sur le Boul. Charest-Est, entre Durocher et St-Roch.

16 février
8.00 hres p.m.: Courses de tacots dans la Côte Franklin.
6.00 hres p.m.: La stationnement sera défendu dans la Côte Franklin, entre St-Sauveur et Belvédère.

Règlements pour les camions à double remorque

L'apparition sur nos routes, depuis quelques années, de camions tirant chacun deux remorques à la fois, a nécessité l'adoption de règlements par le Lieutenant-gouverneur en conseil, concernant ces véhicules.

Un arrêté en conseil adopté le 26 décembre et publié dans la Gazette officielle de Québec cette semaine, s'inspire de la loi qui autorise le Cabinet provincial à "réglementer l'emploi et la circulation des véhicules automobiles dans les chemins publics", pour édicter les règles suivantes. Tout d'abord, on permet la circulation dans les chemins publics d'ensembles de véhicules automobiles formés d'un plus ou moins de véhicules, soit un remorquant et deux remorques. Chaque ensemble (les trois véhicules) ne doit pas dépasser 60 pieds de longueur totale; la pesanteur totale maximum ne doit pas dépasser celles fixées par le Lieutenant-gouverneur en conseil; les dispositifs d'attelage de chacun des véhicules composant l'ensemble doivent être suffisamment solides pour résister à tous les efforts de traction et doivent être agencés de telle sorte que lorsque l'ensemble de véhicules circule en ligne droite, aucun des véhicules remorqués ne puisse se déplacer de plus de trois pouces d'un côté ou de l'autre par rapport au véhicule-remorqueur.

10 février
7.45 hres p.m.: Parade de nuit à la Haute-Ville.
1.00 hres p.m.: Le stationnement sera interdit dans l'Avenue Laurier, entre Du Palais et d'Youville, et dans l'Avenue d'Aiguillon, entre Grande-Allée et Laurier.

N.B.: Toute voiture stationnée dans les endroits ci-haut mentionnés sera remise aux frais du propriétaire.
6.00 hres p.m.: Le stationnement sera interdit dans les rues suivantes: Du Port, Boul. Charest-Est, Grande-Allée, St-Louis, Du Port, Boul. Des Glacis, St-Jean, Chemin Ste-Foy, Des Erables jusqu'à St-Cyrille, lieu du déneigement.

6.30 hres p.m.: Le stationnement sera détourné dans la rue St-Jean, entre Du Palais et d'Youville, et dans la d'Aiguillon.

10 février
8.30 hres p.m.: Parade de nuit à la Haute-Ville.
1.00 hres p.m.: Le stationnement sera interdit dans l'Avenue Laurier, entre Du Palais et d'Youville, et dans l'Avenue d'Aiguillon, entre Grande-Allée et Laurier.

N.B.: Toute voiture stationnée dans les endroits ci-haut mentionnés sera remise aux frais du propriétaire.
6.00 hres p.m.: Le stationnement sera interdit dans les rues suivantes: Du Port, Boul. Charest-Est, Grande-Allée, St-Louis, Du Port, Boul. Des Glacis, St-Jean, Chemin Ste-Foy, Des Erables jusqu'à St-Cyrille, lieu du déneigement.

6.30 hres p.m.: Le stationnement sera détourné dans la rue St-Jean, entre Du Palais et d'Youville, et dans la d'Aiguillon.

10 février
7.30 hres p.m.: Danses populaires au Carré d'Youville.
6.00 hres p.m.: Le stationnement sera interdit dans la rue St-Joseph, entre Côté Kent et Des Glacis, et dans la rue Des Glacis, entre St-Joseph et d'Aiguillon.

N.B.: Toute voiture stationnée aux endroits ci-haut mentionnés sera remise aux frais du propriétaire.
6.30 hres p.m.: La circulation sera détournée dans la rue St-Jean, entre Du Palais et d'Youville, et dans la rue Des Glacis, entre St-Joseph et d'Aiguillon.

21 février
8.00 hres p.m.: Danses populaires au Carré d'Youville.
6.00 hres p.m.: Le stationnement sera interdit dans la rue St-Joseph, entre Côté Kent et Des Glacis, et dans la rue Des Glacis, entre St-Joseph et d'Aiguillon.

N.B.: Toute voiture stationnée aux endroits ci-haut mentionnés sera remise aux frais du propriétaire.
6.30 hres p.m.: La circulation sera détournée dans la rue St-Jean, entre Du Palais et d'Youville, et dans la rue Des Glacis, entre St-Joseph et d'Aiguillon.

22 février
7.30 hres p.m.: Parade des Mardi-Gras.
Rassemblement 1ère Avenue, en face du Palais-Royal.
7.30 hres p.m.: Départ. Parcours: 1ère Avenue, De la Croix-Rouge, Dorchester, D'Abraham, St-Jean, De la Fabrique, Du Port, Ste-Anne, Desjardins, Du Trésor et le Monument Champplain.

N.B.: Toute voiture stationnée aux endroits ci-haut mentionnés sera remise aux frais du propriétaire.
6.00 hres p.m.: La circulation sera détournée dans les rues à l'ouest de la parade, ainsi qu'à l'ouest de la rue Salaberry, de la rue Caron, et à l'est de la rue de la Couronne.

GERARD GIRARD, Chef de Police.

Certains bénéfiques aux corporations religieuses

Les corporations constituées pour des fins de religion, de charité ou d'éducation, qui n'exercent aucune entreprise commerciale, auront dorénavant bénéficié des dispositions d'un arrêté en conseil adopté en juillet 1963 et remis leur sera faite des taxes imposées par la Loi de l'impôt sur les corporations pour toutes périodes antérieures au premier janvier 1965.

L'arrêté en conseil du 12 juillet 1965 précisait que cette remise n'affectait que les corporations constituées principa-

lement pour fins de religion, de charité ou d'éducation, mais qui exploitent accessoirement une entreprise d'un caractère commercial.

Par un arrêté en conseil daté de décembre dernier, les dispositions de l'arrêté de juillet s'étendent maintenant aux corporations de cette catégorie dont aucune partie du revenu n'était payable à un propriétaire, membre ou actionnaire et qui n'ont pas dans les périodes antérieures au premier janvier 1965, exploité d'entreprises commerciales financières ou industrielles.

LE VRAI GROS GIN QUI PLAÎT AU PALAIS



Y'a de la bonne humeur quand tout commence par un **BEAU GESTE**

Le gros gin du Québec pour les connaisseurs qui aiment la perfection.

UN PRODUIT DU QUÉBEC par les Distillateurs du Québec Ltée., Valleyfield.

40 oz. \$7.30
25 oz. \$4.80
10 oz. \$2.10
TAXE DE VENTE DE 6% INCLUSE

L'annonce régulière dans "l'Action" est un placement à rendement immédiat

Pour vos travaux d'impression, choisissez l'atelier de "l'Action". Procédés typographiques et lithographiques.

De nombreux abattoirs ont fermé leurs portes pour raisons de salubrité

Par Gaëtan PLANTE

Parlant à une réunion de la section des viandes, charcuteries et salaisons, dans le cadre du présent congrès des manufacturiers de produits alimentaires, le Dr Ferdinand Trudel, directeur du service de la salubrité du ministère provincial de l'Agriculture a révélé qu'après de multiples rencontres avec les propriétaires d'abattoirs de la province, les médecins-vétérinaires ayant insisté sur les conditions d'abattage et sanitaires et sur l'obligation de se conformer aux exigences du ministère de la Santé et de la Régie des eaux, le nombre d'abattoirs s'est vu réduit d'une centaine, les propriétaires de ces établissements ayant décidé de cesser leurs opérations réalisant qu'ils ne pouvaient se conformer aux exigences soumises.

Par contre une centaine d'autres, dont 75 aspirants à la catégorie "A" signifiaient une demande d'inspection totale et ont décidé de faire les améliorations nécessaires pour se conformer aux normes de leur catégorie respective.

Ceci découle de l'application d'une réglementation nouvelle pour venir en aide à l'industrie des viandes de la province établie lors de l'institution par le ministre Alcide Courcy d'un service de salubrité permettant à la province de Québec d'établir son propre système d'inspection des viandes.

Les objectifs du ministère avaient d'ailleurs été définis comme suit :

- 1— Répondre aux exigences grandissantes des consommateurs par l'approvisionnement des marchés en viandes inspectées et approuvées.
- 2— Organiser l'inspection des abattoirs et révaloriser l'étiquette "Approuvé Québec".
- 3— Organiser la surveillance des charcuteries, les encans publics des animaux, assainir le commerce des animaux morts.

C'est vers la réalisation de ces objectifs que le nouveau service de salubrité a consacré ses efforts depuis près d'un an. Une priorité a été accordée au ministère de l'Agriculture pour former de nouveaux cadres, comprenant une division spéciale des aliments. Un chef de division, soit le Dr J.-P. Morin a été nommé ainsi que 7 médecins-vétérinaires régionaux, 84 médecins-vétérinaires hygiénistes et 25 inspecteurs.

Grâce à la coopération de différents organismes, a poursuivi le Dr Trudel, des cours et des stages intensifs dans les abattoirs fédéraux, en inspection pour tous les médecins-vétérinaires et les inspecteurs. Des réunions d'informations ont été tenues en faveur de tous ceux qui sont intéressés dans l'industrie des viandes à travers toute la province. Le but recherché par ces réunions d'informations était de familiariser les intéressés avec les exigences prévues dans la nouvelle réglementation projetée. Le

service a eu recours aux bons offices du ministère de l'Industrie et du Commerce, de la Santé, de la Régie des marchés agricoles et du département des aliments et drogues.

La surveillance des charcuteries et des salaisons approuvées a été intensifiée. Des efforts constants sont faits pour favoriser la production plus économique et hygiénique des produits transformés dans le but de satisfaire aux exigences du consommateur.

Des mesures sévères sont prises pour éliminer les viandes malsaines en provenance des marchés domestiques ou extérieurs. Des ententes ont été conclues avec le ministère de la Justice provinciale et celui des Transports pour assurer une surveillance adéquate dans l'application du règlement des animaux et viandes impropres à la consommation.

Enfin, la direction du service de salubrité a entrepris un contrôle sévère des animaux présentés aux enchères publiques et procède à l'élimination des animaux pouvant représenter une dépréciation du commerce.

RATIONALISATION DU TRAVAIL

Conférencier à l'assemblée générale de la Canadian Food Processors Association, M. Paul Imbeau, directeur de la recherche et du développement au Centre de l'organisation scientifique de l'entreprise, a traité de la rationalisation du travail par rapport à l'évolution rapide de la technologie rappelant qu'il n'est plus suffisant de connaître les expériences du passé mais qu'il est important de remettre en cause tout ce que nous faisons pour analyser la progression d'une entreprise et favoriser son évolution.

"Nous sommes ingénierés à étudier les produits et les procédés", ajoutait M. Imbeau, mais nous n'avons peut-être pas assez étudié l'utilisation des procédés".

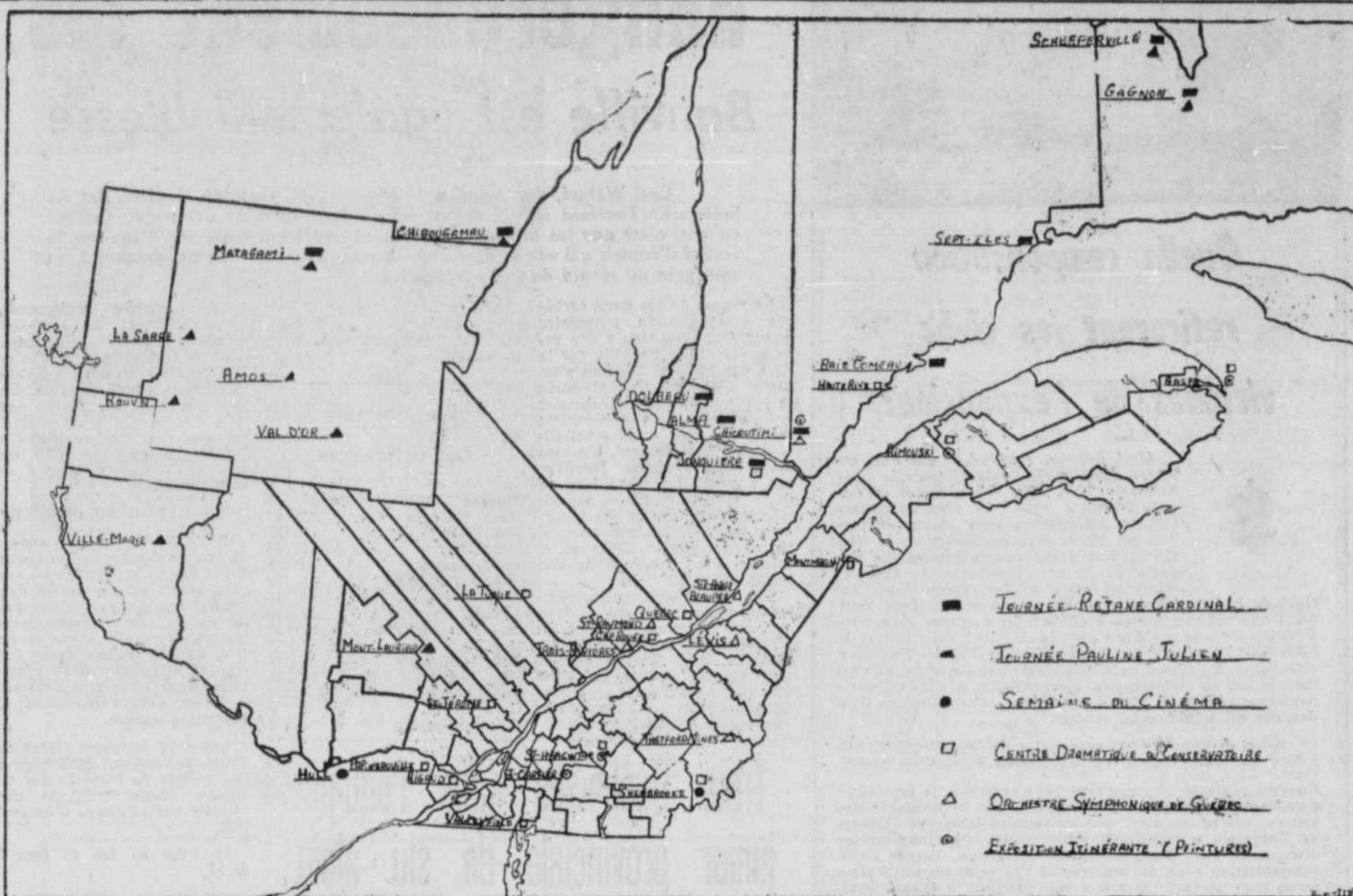
Plus loin, le conférencier suggère l'autocritique comme étant un critère important dans l'organisation de l'entreprise, soulignant que l'évaluation systématique du travail et de la production permet de tirer des conclusions et donne des résultats que nous n'aurions pu découvrir autrement. Cette étude peut s'appliquer n'importe où dès que des humains sont impliqués. Elle a pour but d'accroître la productivité en quantité, mais aussi en qualité.

M. Imbeau suggère de plus que dans l'application de ces techniques d'analyse et l'implantation de systèmes nouveaux susceptibles d'augmenter la production et la productivité, il fallait faire une place importante aux relations humaines et ne pas tenir compte que des dimensions de mesures.

Pour sa part, M. D.R. Dawson, directeur du centre d'étude de la région Atlantique, également conférencier à cette même assemblée générale de la CFPA a sensiblement tenu les mêmes propos en déclarant que par le passé, nombreux sont ceux qui ont appliqué certaines techniques de production et des méthodes de travail à caractère scientifique, mais qu'ils avaient oublié l'aspect humain du travail.

Il est important, ajoutait M. Dawson, que lors de l'application de changements dans l'ordre et les méthodes de travail de tenir compte de ceux qui en seront responsables.

Des expériences tentées dans d'autres domaines que celui de l'alimentation ont démontré qu'il ne faut pas toujours blâmer le travailleur pour son manque apparent d'intérêt mais se demander si les directeurs de départements n'oublient pas parfois de s'ajuster eux-mêmes aux changements qu'ils ont préconisés" a conclu M. Dawson.



Politique de déconcentration artistique aux Affaires culturelles

MONTREAL (P.C.) — Le rayonnement culturel doit dépasser les grandes villes où les manifestations culturelles sont naturellement

centrées, déclarait hier M. Pierre Laporte, ministre des Affaires culturelles au Québec. Au cours d'une conférence de presse, il a parlé de cette

politique nouvelle visant à la déconcentration artistique et à la diffusion sur le plan culturel dans tous les coins du Québec. Cet objectif fondamental

tend également à préparer l'avènement d'une cinquantaine de centres culturels actuellement en construction dans la province en prévision de l'année du Centenaire du Canada.

terloo, Sherbrooke, Sept-Îles, Baie-Comeau, Rimouski, St-Jean, Iles-de-la-Madeleine. Ces Salons sont réalisés en collaboration avec les éditeurs canadiens et leurs confrères des pays francophones.

Le Festival international du Film de Montréal, déjà présenté l'an dernier à l'extérieur de la métropole, aura lieu cette année, en plus de Montréal et Québec, à Sherbrooke et à Hull.

Le programme comprend aussi la tournée du Centre dramatique du Conservatoire qui présentera "Horace" de Corneille, à compter du 10 février, ainsi que les récitals de Pauline Julien et de Réjane Cardinal dans la région nord-ouest de la province.

Les dépenses faites directement par le ministère ainsi que les subventions accordées, sont de l'ordre de \$300,000. "Un investissement de choix dans l'avenir du Québec", a dit Laporte.

Un projet d'accord entre l'Ontario et le Québec permettrait peut-être des réalisations culturelles susceptibles d'intéresser à la fois les Canadiens de langue anglaise comme ceux d'expression française.

Deux nations qui sont des partenaires égaux

Kierans

Prenant la parole hier devant 200 étudiants de l'Université McGill, M. Eric Kierans, a déclaré : "Il y a une chose que vous devez accepter et que les Canadiens anglais de ma génération ont refusé d'accepter : il y a deux nations dans ce pays et ces deux nations sont des partenaires égaux". Le ministre de la Santé répondait à un étudiant qui lui avait posé une question sur la priorité du français au Québec. M. Kierans a ajouté qu'un Canadien anglais unilingue pouvait encore se croire supérieur à un Canadien français unilingue, mais seulement dans la mesure suivante : c'est qu'il représente 70 pour cent de la population alors que les Canadiens français représentent 30 pour cent de cette population. Mais celui qui parle les deux langues représente 100 pour cent de la population, a ajouté le ministre.

change du dollar, afin de pouvoir protéger l'économie canadienne des coups de l'économie américaine.

Paul Talbot a été un témoin impressionnant

Par Robert GIROUX

Paul Talbot, ancien caissier à la Cour municipale de Québec, de 1958 à 1960, fut peut-être hier, le témoin le plus impressionnant lorsqu'il déclara, à l'enquête préliminaire de M. David Burns, ancien juge de Québec, que les seules personnes autorisées à marquer "classé", "régulé" ou à changer l'amende de \$2 à \$1 étaient les assistants-greffiers Bussièrre, Champoux, Gauvin, le greffier Pierre Vallée et les juges Rodolphe Deblais et Emile Morin.

Le témoin mentionna cependant que le magistrat Morin s'était occupé d'un nombre très sensiblement moindre de cartes que ne l'avait fait le juge Rodolphe Deblais. Les billets mentionnant les mots "régulé", "classé" ou une diminution de \$2 à \$1 ne pré-

disaient pas cependant l'explication de ces changements, précisait le témoin.

Lorsque les billets ne portaient pas les signatures précitées, je faisais alors payer l'amende régulière à la caisse, dit encore M. Talbot.

S.H. le juge Jacques Anctil, de Montréal, a adopté, hier, un nouveau système afin de hâter les procédures, soit celui de faire entendre d'autres témoins pendant que Me Pierre Vallée, ancien greffier-avocat de la Cour municipale de Québec, de 1958 à 1963, étudiait d'autres documents à être produits par la poursuite.

Les autres témoins entendus hier, furent MM. Gaston Bégin, caissier; Michel Gagnon, 1er commis et Alphonse Paquet, assistant-greffier.

Tous les témoins, à leur façon, le "système" de l'hôtel de ville à l'époque.

C. Couillard avait remis une déclaration

Au procès devant jurés de Gilles Couillard, instituteur de 30 ans, de St-Martin de Beauce, qui s'est instruit, hier, à Québec sous les accusations de complot avec Fernand Quirion et d'incendie de sa maison d'habitation, à cet endroit, le 10 février 1965, un enquêteur d'assurances a déclaré que l'accusé lui avait remis une déclaration assermentée, le 17 février et qu'il avait produit une preuve de perte, le 1er mai.

Dans son affidavit, il déclarait, entre autres choses, qu'il croyait que l'incendie avait débuté, pendant son absence de la maison (il était alors à l'extérieur de la ville avec sa famille) à proximité de la fournaise qui était défectueuse et produisait parfois des "back-fires".

Je lui donnai alors l'instruction de tout laisser en place, dit M. Ducharme. Subsequently, lorsque j'ai appris que tous les vestiges de l'incendie de sa maison avaient été déblayés, je lui ai envoyé un avis daté du 4 mars 1965 dans lequel je lui rappelais l'ordre que je lui avais donné en février et lui

Pour vos **BUFFETS FROIDS** du **CARNAVAL** chez **"BARDOU"** vous trouverez TOUT

FROMAGE
Brie, Camembert, Pont-l'Évêque, Boursault, Reblochon, Capricot, Canibou, Gourmandise, Tome de Savoie, Morille, St-Paulin, Bleu, Roquefort, Oka, Canadien fort et doux, Gruyère, etc.

VIANDES CUITES
Salade de poulet, de légumes, de patates, jambon braisé, rosbif cuit, pâté de foie, saucisson de Paris, gelée de langue de veau et poulet, pâté suisse, tourtière, creton, tête en fromage, rôti de lard, grasse de rôti.

PÂTISSERIES FRANÇAISES
Gâteaux à la douzaine, Bombe au Cognac, Rhum et Grand Marnier, Charlotte russe, four sec et glacé, pain français cuit sur la sole.

SERVICE PERSONNEL
LIVRAISON GRATUITE
Sillery, Sainte-Foy : 9h. a.m. - 3h. p.m. — Haute-Ville : 9h. a.m. - 10h. 30 a.m. - 3h. p.m. - 4h. p.m.

Bardou & Fils Ltée
1040 Ave. Cartier 481/2, rue Couillard
Tél.: 525-8135 Tél.: 522-7094

Palais de justice

Nom de L. Dion au rôle des causes

(Par Robert Giroux)

A la lecture du rôle des causes criminelles, dont le terme a débuté hier, au palais de justice de Québec, le premier nom fut celui de Léopold Dion, de Cap-Rouge, comté de Portneuf, accusé d'avoir tué, par une coupole d'années, un couple d'années.

L'accusé n'était pas présent par lui-même, mais par le groupe de prisonniers amenés par les policiers et le juge a accepté que l'on émette un mandat contre le prévenu avec adjudication au prochain terme des Assises.

On sait que la sentence de Léopold Dion, qui était condamné à la peine capitale, a été commuée récemment en emprisonnement à perpétuité.

Dans les dossiers, appelés, hier, devant la Cour du Banc de la Reine, juridiction criminelle, Dion est accusé de meurtre prémédité de trois autres personnes.

Me Claude Wagner, se souvenant sans doute, avait laissé entendre, après la commutation de peine de Léopold Dion, à l'éventualité que son ministère intenté un nouveau procès à l'accusé dans l'un ou l'autre de ses trois autres dossiers.

Leopold Dion, qui était condamné à la peine capitale, a été commuée récemment en emprisonnement à perpétuité.

Dans les dossiers, appelés, hier, devant la Cour du Banc de la Reine, juridiction criminelle, Dion est accusé de meurtre prémédité de trois autres personnes.

Me Claude Wagner, se souvenant sans doute, avait laissé entendre, après la commutation de peine de Léopold Dion, à l'éventualité que son ministère intenté un nouveau procès à l'accusé dans l'un ou l'autre de ses trois autres dossiers.

Leopold Dion, qui était condamné à la peine capitale, a été commuée récemment en emprisonnement à perpétuité.

Dans les dossiers, appelés, hier, devant la Cour du Banc de la Reine, juridiction criminelle, Dion est accusé de meurtre prémédité de trois autres personnes.

Me Claude Wagner, se souvenant sans doute, avait laissé entendre, après la commutation de peine de Léopold Dion, à l'éventualité que son ministère intenté un nouveau procès à l'accusé dans l'un ou l'autre de ses trois autres dossiers.

Procès de Darabaner devant un juge seul

(Par Robert Giroux)

Moïse Darabaner, homme d'affaires de Québec, dont deux causes pour incendie criminel et fraude ainsi que d'un nombre égal de conspirations pour ces offenses criminelles devaient procéder devant un corps de jury, a changé son opinion, hier, et ses procès se dérouleront devant un juge seul.

S. H. le juge Albert Dumontier a fixé la date du procès au 30 mars, devant un juge de la Cour des Sessions de la Paix.

Le prisonnier est accusé, dans ces dossiers, d'avoir conspiré avec Jean-Jacques Gagnon pour incendier la maison de Mme Cora B. Cyr, à St-Lambert de Lévis, et d'y avoir mis le feu le 10 septembre 1961.

Egalement, d'avoir comploté avec Eugène Bérubé, Jean-Jacques Gagnon et autres personnes pour frustrer la Banque Canadienne Nationale, succursale du 380, boul. Charest à Québec, et d'avoir effectivement fraudé cette banque d'une somme de \$4,620, le 17 décembre 1963.

Je crois que les justiciables doivent s'appliquer à accepter de servir comme jurés, à quelque profession, à quelque métier, à quelque classe de la société qu'ils appartiennent, a déclaré le juge.

Auguste de Juges en matière criminelle, ils ont l'important devoir d'accepter courageusement cette fonction, de la remplir avec honnêteté et dévouement et de ne pas tenter de s'y soustraire.

Je crois que les justiciables doivent s'appliquer à accepter de servir comme jurés, à quelque profession, à quelque métier, à quelque classe de la société qu'ils appartiennent, a déclaré le juge.

Prenez vos affaires en mains, administrez la justice, construisez une justice saine dans une justice objective et vous construirez alors une justice saine, une justice objective et vous aiderez alors les membres de la magistrature à servir la société, déclara encore le membre de la magistrature.

Importance que les justiciables acceptent leur rôle de jurés

L'hon. juge Eugène Marquis, de la Cour supérieure de Québec, s'adressant hier en Cour criminelle, a fait part aux jurés de la très grande importance que les justiciables acceptent leur rôle de jurés dans l'administration de la justice.

Des critiques assez fréquentes s'adressent aux tribunaux, soit à ceux qui président eux-mêmes, soit à ceux, également, qui en font partie.

Quand les procès de criminels ont lieu, c'est devant les jurés qu'on procède. Ceux-ci sont alors les juges.

Or, il est très important que tous les justiciables de cette province comprennent qu'ils sont les gardiens de leur personne, de leur propriété et quand la loi les investit du rôle de juge, de leur fonction

Vie plus longue

Grâce à l'aide médicale venue de l'étranger, les Noirs du Ghana peuvent maintenant compter sur une existence plus longue. Ces dernières années, la moyenne de la durée vitale a été portée à 45 ans dans ce pays.

ASSURANCES
AUTO — FEU — VIE
Jean Chalifour & Fils
555, Dorchester Sud — 529-2181

CENTRE MEDICAL DU VERRE DE CONTACT
DOCTEUR CAMILLE GELINAS, M.D.
300, rue Grande-Allee, Québec
Surtoutement sur rendez-vous
Tél.: 523-1471.

EXAMEN de la VUE lunettes
LE SOIR sur rendez-vous
Ste-Foy 1213 Route de l'Eglise
Dr Jacques M. DE SERRES
OPTOMETRISTE
Le jour, 466 de la Couronne

Docteur REMY BEAULIEU
OPTOMETRISTE
363 de la Couronne
au carré Jacques-Cartier
Tél.: 524-2413
Jour 9h. a.m. à 5h. 30 p.m.
Le samedi de 9 à 12h 30
Le soir sur rendez-vous
• Examen de la vue
• Rééducation visuelle
• Examen de lunettes



Sports en Coulisse

Par Jacques Revalin

Quelle compensation retireront les clubs victimes de l'expansion?

C'est demain, semble-t-il, que l'on entendra repartir de l'expansion de la ligue Nationale, à la suite des réunions successives tenues à New York avec un certain battage publicitaire, pour attirer l'attention des riches commanditaires de la télévision. A ce grand rassemblement des magnats du hockey professionnel s'étaient joints modestement les représentants des clubs de la ligue Américaine. Ils en ont profité pour tenir aussi une réunion visant à étudier un éventuel plan d'indemnité, dans le cas d'une montée de plusieurs villes de la L.A.H. dans la seconde section de la L.N.H. Buffalo, Baltimore et Pittsburgh peuvent en effet obtenir une franchise et c'est dans le but de réclamer une compensation monétaire, advenant leur retrait du circuit Rile, que cette demande d'indemnité est actuellement étudiée.

Selon M. Gerald Martineau qui a délégué Frank Carlin à New York, la réunion n'a pas produit de résultat positif.

On s'est contenté d'une nouvelle fois d'entrevoir la possibilité d'une compensation, sans s'entendre sur le montant des sommes réclamées, alors que les représentants des Clippers de Baltimore s'efforcent évidemment d'embrouiller les discussions. Lors d'une assemblée antérieure, l'étude d'une indemnisation avait été amorcée et l'on avait envisagé alors qu'un club "sortant" devrait verser \$225.000, à chaque équipe restée fidèle à la ligue. En supposant le triple retrait de Baltimore, Buffalo et Pittsburgh, c'est la somme de \$675.000 que les As récupéreraient si de telles compensations étaient imposées. On peut évidemment douter fortement qu'une entente basée sur ces chiffres puisse survenir, surtout si un vote unanime est nécessaire. En se faisant accompagner de leur avocat, dans la métropole américaine, les dirigeants des Clippers et des Bisons n'ont certes pas laissé entendre qu'ils étaient venus pour faire de larges concessions.

Quant à la direction des As, elle suit de près les développements sans intervenir et en accordant sa pleine confiance au bon jugement et à l'intégrité du président Jack Riley. Commentaire cette affaire, M. Gerald Martineau n'a pas caché son désintérêt matériel, en réaffirmant que seul l'aspect purement sportif du hockey est important pour lui.

Le slalom "Bee Hive" attirera une grosse foule au Relais

La forte publicité très bien orchestrée du "du Maurier International" à laquelle peu reliée dans l'ombre d'un autre grand manifestation internationale du ski devant avoir lieu dimanche prochain au Lac Beauport, puis précisément au Relais.

C'est en effet en fin de semaine que sera disputé le slalom "Bee Hive" devant affronter une vingtaine d'anciens champions dont les palmarès de certains sont ornés de victoires olympiques.

Parmi les concurrents d'origine européenne, on aura l'avantage de voir de près des hommes Christian Pravda, Adrien Duvillard, Anderl Molterer, Pelli Gramschammer. Devenus professionnels après s'être égarés des compétitions amateurs, ces skieurs se sont vu confier la direction d'écoles de ski et c'est l'appât d'une bourse globale de \$5.000, qui va les attirer au Lac Beauport.

Ce slalom "Bee Hive" sera surtout intéressant par la comparaison des styles de chacun des concurrents. Disputée le long de la pente No 1 du Relais, l'épreuve n'aura évidemment pas une envergure correspondant à la valeur de ses participants, mais cette compétition sera hautement spectaculaire malgré tout et nul doute qu'une impressionnante foule sera massée au Relais pour cet événement qui se déroulera en deux manches, la première à partir de 11 heures du matin et la seconde au début de l'après-midi.

Aux professionnels étrangers se mesureront d'excellents skieurs canadiens devenus professeurs dans les principales stations d'hiver du pays. Sur la liste incomplète des concurrents qui nous est parvenue, on a pu effectivement relever le nom de Russel Légaré, le directeur de l'école de ski professionnelle du Mont St-Castin. Un prix spécial sera d'ailleurs accordé au meilleur participant canadien.

Il survivra à Pâques

Nos commentaires pessimistes sur le deuxième tournoi de hockey midjet ont vite fait réagir ses organisateurs qui, dès hier soir, ont tenu à garantir sa survie, en dépit du fâcheux enregistrement de cette année. Désireux de poursuivre leurs efforts pour accentuer la pratique du hockey au niveau mineur, les trois hardis responsables du tournoi midjet ont admis les défaillances que nous avons déplorées, en affirmant toutefois qu'elles n'ont pas suffi à les décourager.

En 1967, selon leurs prévisions, c'est durant les vacances de Pâques que le tournoi aura probablement lieu, afin de le dégager de la période tourbillonnante du Carnaval et de rendre plus facile la venue des clubs de l'extérieur. La baisse d'assistance accusée n'a pas entraîné de défilé, puisque le bilan de la seconde édition de cette compétition se solda par un très léger surplus. On espère par ailleurs que la QAHA accordera la priorité aux prochaines dates du tournoi de Québec, réparant ainsi sa regrettable négligence ayant créé une malheureuse concurrence par le déroulement simultané de deux manifestations semblables dans la province, l'une à Québec et l'autre à Drummondville. Lors de la troisième édition, assure-t-on, le logement et la nourriture des joueurs devraient pouvoir être assurés. Ces affirmations chassent donc les nuages qui semblaient assombrir l'avenir du tournoi midjet de Québec que l'on espère également voir devenir un jour véritablement international.

En souplesse...

La CASA ne regrettera sûrement pas d'avoir confié à Robert Poirier le soin de s'occuper des journalistes, lors de la seconde manche du "du Maurier International". Il sera à la hauteur car, en plus d'être un journaliste, en occupant le poste de vice-président de la Division du Québec, Robert Poirier a souvent l'occasion de faire valoir l'excellence de son hospitalité envers la presse sportive locale, dans les pittoresques Voies Jean-Talon...

Le programme de boxe présenté demain soir au Centre Mgr-Marcoux semble mériter la présence d'une forte assistance. Ses organisateurs sont sérieux et la valeur des combattants devrait produire un débordement d'action dans l'arène...

Une double malchance a dégarni dangereusement les filets des As

Banville est également blessé

(Par Jean POULIOT)

Carl Wetzel, des Apollos de Houston, et Rogation Vachon, des As juniors de Thetford Mines, seront les gardiens de buts des As de Québec ce soir, alors que les protégés de Bernard Geoffrion tenteront d'égaliser le record d'équipe qui est de dix victoires consécutives et de s'approcher à un seul gain du record de toute la ligue.

Le rappel de ces deux cerbères a été rendu nécessaire quand Gary Bauman a été joint par Bill Banville sur la liste des blessés. Bauman s'est plaint d'un mal de dos après la pratique de vendredi dernier à Laval et le physiothérapeute du Forum croit en la possibilité d'un disque déplacé, blessure assez lente à guérir. Banville, qui a gardé les filets lors de la 9e victoire d'affilée, samedi soir à Springfield, a été blessé hier matin à la joue par un lancer de Wayne Hicks et il souffre d'une fracture de l'os malaire.

Bill Sutherland, qui souffre vraisemblablement du même mal que Bauman, sera également absent du jeu, s'il obéit au médecin, mais Red Berenson sera retourné aux As après être allé prêter main forte au Canadien dimanche soir à New York. Par contre, Noël Price prati-

quera de nouveau avec le Tri-colore aujourd'hui, après qu'il eut décidé finale sera prise dans son cas.

Les Hornets

LES COMPTES

	B	A	Pts
Murray Hall	19	32	51
Norm Beaudin	26	21	47
Bob Wall	7	25	32
Duke Harris	14	17	31
Ted Hampson	13	18	31
André Pronovost	15	15	30
Gary Jarrett	13	15	28
Claude LaForge	9	19	28
Bob Cunningham	5	14	19
Bob McCord	2	16	18
Don McKenney	5	9	14
Pete Goegan	3	11	14
Billy Harris	7	6	13
Gary Doak	0	5	5
Dennis Kassian	0	4	4

Pour compléter le bouquet, on a découvert que Jean-Guy Gendron avait un os de cassé dans la main droite, et c'est Bill Senior qui évoluera à l'aile gauche en compagnie de La-Bossière et Hicks. On sait que déjà samedi, Geoffrion utilisait un trio Morton-Rochefort-Nolet et que c'est ce trio qui marqua le but vainqueur en supplémentaire.

PITTSBURGH AU COMPLET

Eddie Bush, qui était encore fier de sa victoire de 7-0 contre Rochester et qui croit que son club aurait pu l'emporter également dimanche avec un peu de chance, aura un alignement au grand complet. Avec le retour du joueur de défense Jim Cardiff, qui était allé à Memphis, Bush comptera sur deux cerbères, cinq défenses et 11 joueurs d'attaque.

Les deux dernières visites du Pittsburgh avaient donné lieu à des parties de toute beauté où chaque équipe remporta une victoire par la marge d'un seul but.

La mise au jeu se fera à 8h.15.



Murray HALL

Gordie LABOSSIERE

Les deux plus sérieux candidats au poste de centre sur les équipes d'étoiles de la ligue Américaine de hockey se feront face au Colisée ce soir. Il s'agit de Gordie LaBossière, des As de Québec et de Murray Hall des Hornets de Pittsburgh.

Tableau de rendement des As

LES COMPTES

	Spr	Her	Roe	Bal	Pit	Buf	Pro	Cle	LHO	B	A	Pts
LaBossière	4-6	2-1	4-5	5-5	0-0	2-6	5-6	0-4	0-1	22	34	56
Gendron	3-4	2-2	3-5	5-3	4-3	3-6	2-5	1-3	0-1	24	32	56
Hicks	3-2	1-5	6-7	0-4	3-3	3-6	2-5	1-0	0-2	19	35	54
Blackburn	2-4	2-3	5-3	3-1	3-2	3-6	4-3	0-1	3-5	24	28	52
Morton	2-2	1-3	2-0	1-6	3-6	1-6	4-3	0-1	1-5	15	32	47
Gray	1-4	0-0	0-3	4-5	2-4	5-3	1-5	4-0	3-0	20	24	44
Rochefort	5-3	1-0	4-0	1-5	4-1	2-3	3-5	0-0	3-1	19	22	41
Hockstra	1-4	1-3	3-6	0-1	0-2	2-3	2-3	0-1	3-3	12	26	38
Sutherland	2-2	2-0	2-2	3-1	1-5	5-3	0-4	0-2	1-0	16	16	32
Price	0-1	0-0	1-2	2-3	0-1	1-4	0-2	1-1	0-1	15	15	30
Morrison	1-2	1-0	0-5	1-3	0-4	0-2	1-5	0-2	1-2	5	25	30
Nolet	0-4	0-1	0-0	2-0	0-0	3-4	2-0	4-0	0-2	11	11	22
Johns	1-1	0-2	0-1	0-1	0-1	0-2	0-1	0-1	0-5	1	15	16
Hanna	0-5	0-0	1-2	0-1	0-1	0-1	0-0	0-1	0-1	1	12	13
Berenson	1-1	0-0	0-0	0-4	2-1	1-2	0-0	0-0	0-0	4	8	12
Lacroix	0-0	0-0	0-0	0-0	0-0	1-2	0-0	0-1	0-0	1	3	4
Robazza	0-0	0-0	0-0	0-0	0-0	0-1	0-0	0-0	0-0	0	4	4
Boudrias	0-0	0-0	0-0	0-0	0-0	2-0	0-0	0-0	0-0	2	0	2
Lacoste	0-0	0-0	0-0	0-0	0-0	0-0	0-1	0-0	0-0	0	1	1

LES GARDIENS DE BUTS

	Bauman	Mins	BC	BI	Moy.
Au Colisée	1523	59	3	2.32	
Sur la route	1156	60	1	3.11	
TOTAL	2679	119	4	2.66	
Banville	132	6	0	2.74	

Tournoi pee-wee de Trois-Rivières

Le Tournoi Régional et Provincial de Hockey Pee-Wee de Trois-Rivières aura lieu cette année, du 19 au 23 mars 1966. L'inscription se chiffre à cinquante catégories, réparties en trois catégories: classe A, classe B et classe C.

La classe C est une innovation à Trois-Rivières et englobera les équipes qui n'ont pu faire le détail dans la Ligue Pee-Wee Bédard et quelques

équipes du district de la Mauricie.

Lors d'une joute d'exhibition, le trophée Fernand Duchaine, accordé au vainqueur de la compétition District de Québec vs District de la Mauricie, sera encore à l'enjeu cette année, alors que les Louveteaux de La Tuque défendront les couleurs de la Mauricie et le Bleu & Or de Pont-Rouge du District de Québec. L'an passé, les Louveteaux avaient fait honneur à la Mauricie en l'emportant sur l'équipe des sœurs-muets de Québec.

M. Jacques Plante, ex-gardien de buts étoile de la L.N.H., officiera à quelques joutes du tournoi, samedi, le 19 mars en soirée.

La grande finale du tournoi (champion A vs champion B), sera jouée LUNDI soir, le 28 mars 1966, à 8.15 heures. Le même soir, aura lieu la finale de la classe C, à compter de 7.00 heures.

Dans l'Américaine

	B	A	Pts
Gamble, Roe	29	34	63
Gendron, Qué	24	32	56
LaBossière, Qué	22	34	56
Elman, Roe	27	28	55
Pappin, Roe	24	31	55
Hicks, Qué	19	35	54
Blackburn, Qué	24	28	52
Courcy, Cle	15	37	52
Horvath, Roe	20	31	51
Hall, Pitt	19	32	51
Courcy, Cle	15	36	51
Melnik, Buf	12	39	51

Trois Québécois dans l'équipe junior provinciale de ski alpin

SUTTON, Qué. PC — Les skieurs de la zone laurentienne ont dominé la division du Québec dans le combiné alpin lors des championnats provinciaux disputés en fin de semaine.

Il s'agit de cinq des six titrés à l'enjeu ainsi que les championnats combinés masculins et féminins.

Sue Clift, du Ski Jay's, l'a emporté chez les dames et Dave Bruneau, du Martien, chez les hommes.

Mlle Clift a triomphé dans la descente et le slalom géant et, seule, la première descente spectaculaire de Carol McCarthy, de l'Olympia, l'a empêchée de s'assurer tous les honneurs, car cette dernière a ainsi remporté le slalom spécial.

Chez les hommes, Bruneau a triomphé dans le slalom spécial, s'est classé deuxième dans la descente et a fini sixième dans le slalom géant en raison d'une chute.

Johnny Taylor, du Ski Hawks, a devancé Jean Crépeau, du Mont Orford, par 3-10e de seconde dans le slalom géant.

Dans l'autre compétition de la classe A, Pierre Saviole, de Québec, a devancé Bruneau dans la descente en 80.2 secondes, suivi de Jocelyn Dufresne, de Québec, et Taylor.

Equipes

D'ailleurs, on a également tenu compte du premier tournoi disputé antérieurement à Thetford Mines dans le choix final des équipes.

L'équipe des cinq skieurs est composée de Mlle Clift, Mlle McCarthy, Jim Fish, Renée Gauthier et Mlle Graves.

Les 12 choix masculins sont: Bruneau et Neil Blaker, de la zone laurentienne; Honeywell et Don Brough, d'Ottawa; Crépeau, Johnny Taylor et Doug

Alford, des Laurentiens; Saviole, Dufresne et Denis Deslauriers, de Québec; ainsi que les frères Jean-François et Jacques Gadois, des Cantons de l'Est.

Repentir d'une championne...

LONDRES (Reuters) — La championne de marathon pédestre Barbara Moore, une Anglaise excentrique, est sortie d'une prison de Londres après avoir promis devant le tribunal de ne plus créer d'ennuis à son voisin.

Le Dr Moore, âgée de 62 ans, avait choisi d'aller en prison le 21 décembre dernier plutôt que de mettre fin à sa querelle avec le général retraité sir Kenneth Buchanan, 85 ans, au sujet du droit de passage donnant sur l'avant-cour de sa maison.

Mme Moore avait fait la manchette il y a quelques années comme marcheuse sur un long parcours, tant en Angleterre que sur trois continents dont l'Amérique du Nord, pour démontrer le bien-fondé de la diète végétarienne.

Ligue Laurentide

Les six équipes de la ligue Laurentide Québec-Rive-Sud entament la dernière semaine du calendrier régulier. Le R. Tanguay Autos domine toujours, et dimanche les hommes de Roger Siros ont infligé un revers de 2 à 1 au St-Joseph. Le Beauport a triomphé du Giffard par 6 à 5, tandis que Montmagny remportait une victoire de 3 à 1 contre l'Institut de Technologie de Lauzon.

Les 3 derniers clubs au classement général ont donc subi la défaite dimanche. Le Giffard est pratiquement éliminé des séries, mais St-Joseph conserve encore des chances mathématiques. L'Institut n'a besoin que d'un gain pour s'assurer du quatrième rang. Chez les compteurs, Pierre Samson est premier. Claude Bourget du R. Tanguay est pratiquement assuré du championnat chez les gardiens de buts. Bourget a accordé 2.76 par partie, comparativement à 3.16 pour Yvon Lachance du Beauport. Le Giffard demeure l'équipe la plus punie, avec un total de 406 minutes de punitions. Voici la liste des 20 meilleurs compteurs.

Division EST

	P	G	F	N	PP	PC	Pts
Québec	46	33	19	3	201	125	69
Herby	44	21	21	2	132	143	44
Springfield	26	20	25	1	137	153	41
Baltimore	43	16	26	1	122	147	33
Providence	44	13	39	2	108	171	29

Division OUEST

	P	G	F	N	PP	PC	Pts
Rochester	47	31	12	3	187	138	63
Pittsburgh	46	26	19	1	153	133	53
Cleveland	45	22	22	1	137	128	45
Buffalo	47	16	29	2	134	161	39

LIGUE NATIONALE

	P	G	F	N	PP	PC	Pts
Montréal	45	25	14	6	154	116	56
Westers	11	9	1	1	53	30	19
Waterloo	11	8	2	1	36	43	19
Laval	12	7	0	0	58	47	14
Quebec	11	9	0	0	50	46	8

LIGUE JUNIOR A DU QUÉBEC

	P	G	F	N	PP	PC	Pts
Shawinigan	28	23	5	1	262	220	67
Thetford	40	25	14	1	178	120	51
3-Rivières	38	16	22	1	162	183	33
St-Jérôme	36	12	27	0	150	206	24
Sorel	41	11	29	1	132	247	22

LIGUE JUNIOR B DU QUÉBEC

	P	G	F	N	PP	PC	Pts
Can. Tire R.	28	21	3	4	123	64	46
Westers	28	12	12	4	111	93	28
Levis	20	10	17	1	81	122	21
Mtmorency	8	6	7	5	85	121	17

LIGUE PROGRESSION

	P	G	F	N	PP	PC	Pts
Loups	10	6	5	0	55	39	12
Bulldogs	10	5	5	0	42	39	10
Aigles	10	5	5	0	46	40	10
Castors	10	4	6	0	31	56	8



Il y a plus de cas cette année que jamais de gardiens de buts qui se font pincer derrière leurs filets, lorsqu'ils vont y arriver une rondelle sur la clôture. Dans la plupart des cas, je crois, des recrues sont responsables. Ils ont appris que les

cerbères devenaient une cible légitime, lorsqu'ils quittaient leur zone.

Je vais me frotter un peu à un cerbère, pour tenter de prendre contrôle du disque, mais je ne vais jamais forcer sur lui délibérément qu'il le frappe. Cependant, j'ai vu cela plus souvent que d'habitude récemment.

Le cas le plus flagrant d'une attaque contre un cerbère survint la fois où Johnny Bower, du Toronto, fut cloué par un Howie Young déchaîné, lorsque ce dernier jouait pour Détroit il y a quelques années. Bower sortit 20 pieds en avant de ses filets pour saisir un disque libre et Young fonça directement sur lui. Bower dut quitter le jeu à cause

d'un muscle étiré et Toronto perdit en première ronde du détail.

Howie était un peu comme un ramasseur de chiens sans permis. Il cherchait à saisir dans un filet tout ce qui bougeait. Il fonçait sur tout ce qu'il rencontrait. Son jeu en était grandement affecté.

Mais il y a eu quelques gardiens de buts dans la ligue qui commençaient le trouble avec les joueurs. Si vous vous approchiez trop d'eux, vous receviez un coup de bâton sur les mollets. Ce fut le cas de Harry Lumley, qui a eu une longue et brillante carrière dans la L.N.H., surtout avec Détroit. Il était dans les filets des Old Timers du Dé-

troit dans leur partie contre les vétérans de Québec, et c'est ce qui m'a fait penser à lui.

Lumley frappait même ses propres joueurs, quand ils reculaient dans sa zone. Je crois qu'il avait le bâton le plus gros et le plus lourd de la ligue. Une fois Dick Irvin avait même fait arrêter une joute pour faire mesurer son bâton par l'arbitre.

Je ne blâme pas Lumley. Le jeu devenait plus ouvert et il recevait quantité de lancers volés. Plusieurs gardiens de buts s'accrochaient alors et plaçaient leur main sous leur menton pour se protéger le visage. Aujourd'hui, ils portent des masques, à la place.



La gazette des pee wee

Le septième tournoi international pee-wee approche. Il débutera en effet vendredi prochain, à 8h.15 de l'après-midi, pour se poursuivre durant les huit jours suivants sans interruption, pour se clôturer le 19 février, alors que sera disputée la 79e et décisive rencontre entre les deux clubs demeurés invincibles. 78

RÉUNIONS DÉCISIVES POUR L'EXPANSION DE LA L.N.H.

NEW YORK (PA) — Les représentants de Baltimore et de San Francisco-Oakland, qui tentent d'obtenir une franchise dans la seconde division de six équipes de la ligue Nationale de hockey, étaient optimistes hier, à la suite de l'étude de leurs demandes par le bureau des gouverneurs. Le président Clarence Campbell et les propriétaires des six équipes actuelles ont également rencontré les représentants de Los Angeles, Pittsburgh et Buffalo au cours de la première journée de cette assemblée de trois jours.

Au moins 10 autres groupes, y compris celui de Vancouver, en provenance de six cités doivent obtenir une audience aujourd'hui.

"Nous ne ferons aucune déclaration officielle avant mercredi", a déclaré Campbell. Toutefois, Jake Embry, de Baltimore, président de l'équipe de la ligue Américaine de hockey, a dit: "Ils ne peuvent certes pas résister à notre offre".

Embry et Zanvyl Krieger, principal aux actionnaires des Orioles de Baltimore, de la ligue Américaine de baseball, détiennent conjointement 90 pour cent des parts des Clippers.

"Baltimore est une ville majeure dans les autres sports et elle devrait l'être également dans le hockey", a dit Embry. Nous avons dominé la LAH dans les recettes au cours de deux des trois années de notre participation.

"Le Centre civique de Baltimore pourrait passer de 11,300

sièges à 12,700, ce qui remplirait les exigences de la LNH".

AUTRES CANDIDATS

George Flaherty, co-propriétaire des Seals de San Francisco, de la ligue de l'Ouest, et Barry Van Gerbig, de New York, représentant les intérêts de Bing Crosby, se sont entretenus pendant 30 minutes avec les propriétaires des équipes majeures actuelles, Montréal, Toronto, Boston, Chicago, New York et Détroit.

"Je suis optimiste, a dit ensuite Flaherty, car nous avons obtenu plus de succès que les Warriors, de l'Association nationale de basketball, au Cow Palace, ce qui est un bon point pour les amateurs de hockey de San Francisco".

Il a toutefois admis que le Cow Palace ne remplissait pas les exigences des majeurs, mais il songe à faire évoluer son équipe au Colisée Alameda d'Oakland, actuellement en construction, qui compterait 12,500 sièges.

Terry Owens, producteur à la TV, a présenté une demande de Los Angeles, mais semblait guère optimiste.

Quatre autres groupes de Los Angeles, un autre de Pittsburgh, un, chacun, de Vancouver, Cleveland, Minneapolis-St. Paul, Philadelphie et Louisville doivent présenter leur offre aujourd'hui.

Par contre, on ne semble plus compter sur la présence d'un groupe de St-Louis, qui avait vu ses premières demandes acceptées par la LNH en octobre dernier.

ADAMS

Jack Adams, président de la ligue Centrale de hockey et ancien gérant général des Red Wings de Détroit, a été honoré hier soir en raison de son apport au hockey aux États-Unis.

On lui a présenté le trophée Lester Patrick lors d'un banquet qui a réuni plus de 200 personnes. Patrick est l'ancien pilote et gérant général des Rangers de N. Y.

Adams est le premier récipiendaire du trophée qui sera décerné annuellement.



Vue plongeante du Mont Ste-Anne

L'Italie sera aussi représentée dans le "du Maurier International"

Le champion d'Italie dans la descente en 1964 et une championne au slalom, âgée de 25 ans, représenteront leur pays au concours du Maurier International. C'est ce que viennent d'annoncer les officiers de l'Association Canadienne de Ski Amateur.

Agé de vingt-trois ans, Felice de Nicolò prendra part au slalom spécial et au slalom géant à Banff et au Mont Ste-Anne. Il s'est classé deuxième dans le slalom à Davos, l'année dernière. Il a occupé la même position dans le slalom géant à Kranjska Gora.

Lors des championnats nationaux d'Italie, il a décroché la troisième position dans le slalom et la quatrième dans le

slalom géant. Lorsqu'il n'est pas sur les pentes, il est à l'emploi d'un manufacturier de skis.

Egalement de calibre international, Inge Semoner, une ménagère, participera aux concours du Maurier International chez les femmes. Championne de son pays au slalom en 1964, elle se classa deuxième dans le slalom géant l'année dernière et termina troisième dans la descente.

De plus elle s'est classée troisième dans le slalom Gallivare et figurait parmi les dix premières à Davos.

La participation des Italiens aux concours du Maurier Inter-

national ajoute un éclat de plus à la liste déjà brillante des skieurs déjà inscrits. La liste des noms comprend des Européens tels que Jean-Claude Killy, de France, Edi Bruggmann, de Suisse, Bengt Erik Grah, de Suède, de même que de Madeleine Bochatay, de France, et Crystl Haas, d'Autriche, ainsi que plusieurs autres tous en position de remporter un championnat dans l'une ou l'autre discipline.

L'équipe italienne, accompagnée de l'entraîneur Riccardo Plattner, s'est dirigée directement vers Toronto où elle devait arriver hier pour repartir aujourd'hui vers Banff.

Liste des Européens

Voici la liste des skieurs européens devant prendre part au "du Maurier International":

AUTRICHE	Riccardo Plattner (coach)
Wolfgang Begleiter (coach)	Felice de Nicolò
Franz Digruber	Inge Semoner (fem.)
Gerhard Nanning	NORVEGE
Christl Haas (fem.)	Jon Terje Overland
Heidi Zimmermann (fem.)	Per Sundø
FRANCE	Bente Aanjesen (fem.)
Pierre Penz (coach)	POLOGNE
Louis Jauffret	Bronislaw Trzebunia
Jean-Claude Killy	SUEDE
Madeleine Bochatay (fem.)	Bengt-Erik Grah
Florence Steurer (fem.)	SUISSE
ALLEMAGNE DE L'OUEST	Urs Weber (coach)
Sepp Behr (coach)	Edi Bruggmann
Adi Osterried	Dumeng Giovanoli
Burgi Farbinger (fem.)	Kurt Hugger
ITALIE	Madeleine Felli (fem.)

Ce que j'en pense

Par Jean ROULOT

AU TOUR DES SUPPORTEURS

En comblant un déficit de 3-0 samedi à Springfield avec un alignement décliné, les athlètes des As ont montré qu'ils tenaient à obtenir le record de victoires consécutives qui est désormais à leur portée. Ils avaient le choix entre fournir un effort supplémentaire pour marquer trois buts sans réplique en 30 minutes ou attendre à une autre fois pour gagner 11 joutes d'affilée. Même après l'égalité, ils se devaient de l'emporter, car le record en incluant les joutes nulles saute de 11 à 27. C'est avec l'ardeur d'un but bien précis à atteindre qu'ils ont effectué les trois premiers lancers de la supplémenteaire, le troisième apportant la victoire.

On ne peut demander aux joueurs de répéter seuls cette performance quasi héroïque, mardi et jeudi. Ils ont besoin de l'aide de la foule, la même qui leur a donné littéralement des ailes contre Rochester.

Les joueurs ont fait leur part, au tour des supporters de montrer qu'ils tiennent autant au vieux record de 11 victoires consécutives qui leur a échappé de justesse à l'automne 1964.

ENCORE DEUX MOIS

L'ouverture de la saison de baseball se fera dans deux mois, mais déjà les preneurs aux livres de Las Vegas ont établi leurs quotations pour les chances de championnat dans chaque circuit.

Dans la Nationale, Los Angeles est favori à 2-1 pour répéter son titre; San Francisco et Cincinnati suivent à 4-1; les Braves d'Atlanta-Milwaukee sont à 6-1 et Philadelphie à 8-1. Plus loin, on voit Pittsburgh à 15-1 et St-Louis, champion en 1964, à dégringolé à 25-1; même avec Léo Durocher les Cubs de Chicago rapporteront du 100 pour 1. Quant à Houston et aux Mets, ils peuvent vous donner du 1,000 pour 1.

Dans l'Américaine, Baltimore est favori à 3-1 avec l'acquisition de Frank Robinson; les Yankees sont calculés égaux à Minnesota et aux White Sox à 4-1; Detroit rapportera du 8 pour 1 et Cleveland 15-1. Les autres clubs ne semblent pas faire partie de la même ligue, car Californie, Boston et Washington sont évalués à 200 pour 1 et Kansas City, tenez-vous bien, à 10,000 pour 1. Vous pouvez d'ailleurs doubler votre argent, si vous croyez seulement que les Athletics peuvent quitter la cave.

Avec ces quotations à l'esprit, nous aimons plus que jamais les Braves, pourvu qu'ils jouent à Atlanta, et les Tigers avec 25 victoires de Bill Monbouquette.

BIENVENUE A LA BOXE AMATEUR

Comme on pouvait s'y attendre, la décision de Georges Drouin de présenter des combats de boxe amateur a été accueillie avec enthousiasme chez les fervents de l'art pugilistique, très peu gâtés à Québec.

En fait, l'accueil a été tel que le gymnase est désormais trop petit et qu'il faut transporter les pénates dans un endroit plus vaste. C'est donc au Centre Mgr Maréchal que nous donnons rendez-vous aux fervents d'un sport qui a connu tant de popularité à St-Malo. C'est pour demain soir à 8 heures 30.

UN CHANGEMENT S'IMPOSE

Tout ce qui n'avance pas recule, et le tournoi midjet doit se poser quelques questions à la suite de sa 2e édition qui a attiré moins d'équipes et de monde que la compétition originale.

Une motion de blâme doit d'abord être adressée à la Q.A.H.A. pour avoir sanctionné deux tournois identiques le même jour. Il faudra s'assurer l'an prochain qu'on sera le seul à opérer aux dates choisies, sinon la concurrence d'un tournoi qui fournit les repas risque encore d'emporter le gros du morceau.

Un changement de dates ne nuirait pas également à une meilleure publicité. Hors de la saturation du Carnaval, préférentiellement à Pâques ou dans les vacances de Noël, le tournoi pourrait reprendre le terrain perdu. C'est à souhaiter, car une deuxième regression découragerait probablement les promoteurs même les plus dévoués.

L'ANECDOTE DU JOUR

Ce Québécois qui peut se permettre un voyage dans le Sud à tous les hivers pour y pratiquer le golf, arrive au Grand Bahama et se livre vite à son sport favori. Après une première ronde qu'il juge tout-à-fait convenable, il demande au caddie: "Comment trouves-tu mon jeu?"

"Ce n'est pas mal, répond le caddie, mais je préfère encore le golf".

Ici et là

Le match entre Cassius Clay et Ernie Terrell ne sera sûrement pas télévisé au Colisée, puisque le 29 mars est un mardi et que les As reçoivent Providence ce soir-là. — Le nouvel instructeur des As Juniors de Theford Mines, Maurice Vachon, sera en quête d'une 5e victoire consécutive ce soir, mais il devra faire appel au cerbère des Eperviers Juniors "B" pour affronter les puissants Bruins de Shawinigan. — Alain Caron est devenu le premier joueur de la ligue Américaine à franchir le cap des 30 buts, ce qui représente 22% de la production des Bisons.

"Si vous voulez attraper un poisson, mettez-vous à sa place" écrit Barry Atkinson dans le livre "New Angles for the Angler", récemment sorti des presses de Hart Publishing Co. — La Galerie Sportive de Québec aura un directeur chez les Anciens du Patro Roc-Amadou en la personne de Jacques Arteau. — Happy Emms s'est vu refuser par les autres clubs de la L.N.H. la permission d'essayer Bobby Orr pour cinq parties avant son 19e anniversaire de naissance. — Bob Chevalier est très content du classement des jeunes Québécois sur la scène provinciale du tennis. Pierre Baillargeon a été classé 6e chez les 18 ans, Gisèle Cayouette 3e chez les 16 ans et Claude Auger 2e chez les 14 ans. Chez les jeunes de 12 ans, Richard Legendre est 4e, Michel Lelièvre 5e et Christian Paradis 7e. — Surveille le Ste-Foy dans le prochain tournoi pee-wee. Cette équipe de classe "A" a déjà deux victoires contre les Castors (sans Locas) et deux contre les Citadelles, deux équipes de catégorie "AA".

Bobby Hull peut abaisser le record de Dickie Moore

Bobby Hull, du Chicago, domine toujours avec 73 points, dont 44 buts, soit une moyenne de 1.7 point par partie, ce qui lui donne des chances d'améliorer le record de 96 points en une saison, établi par Dickie Moore, des Canadiens, en 1958-59.

Cependant, Stan Mikita, des Hawks, a devancé Norm Ullman, du Detroit, en deuxième place, avec 57 points. Gordie Howe, du Detroit et Robert Rousseau, des Canadiens, suivent avec 50 points chacun, précédant Alex Delvecchio, des Wings.

Dans la course au trophée Vézina, Roger Crozier et Hank Bassen, du Detroit, possèdent une faible avance sur Lorne Worsley et Charlie Hodge, des Canadiens, avec une moyenne de 2:57 points alloués par partie contre 2:58.

Enfin, Ted Green, des Bruins de Boston, est toujours le vilain du circuit avec 113 minutes au frigidaire tandis que les Rangers de New York demeurent l'équipe la plus punie avec un total de 624 minutes au pénitencier.

LES MENEURS

	B	A	Pts	Pn
Hull, Chicago	44	29	73	51
Mikita, Chi	24	33	57	48
Ullman, Dét	24	31	55	29
Howe, Dét	20	30	50	61
Rousseau, Montréal	19	31	50	14
Delvecchio, Dét	21	28	49	12
Béliveau, Mtl	17	30	47	30
Richard, Mtl	17	29	46	33
Nevin, New York	20	22	42	19
Pulford, Tor	20	20	40	34
Provost, Mtl	12	26	38	32
Mahovich, Tor	20	16	36	34
Eposito, Chicago	18	18	36	39
Marshall, New York	16	20	36	4
Smith, Dét	18	18	36	6
Bathgate, Dét	11	25	36	23
Ratelle, New York	16	19	35	8
Oliver, Boston	14	21	35	18
Keen, Toronto	16	18	34	4
Bucyk, Boston	14	20	34	6
Mohs, Chicago	14	20	34	30

GARDIENS DE BUTS

	Pt	Re	Bl	Moy.
Crozier, Dét	42	2-3	112	2.57
Bassen, Dét	2	1-3	6	2.58
TOTAL, Dét	44	118	7	2.57
Worsley, Mtl	29	74	1	2.55
Hodge, Mtl	16	42	1	2.63
TOTAL, Montréal	45	116	2	2.58
Hall, Chi	40	1-3	112	4.278
Dryden, Chi	6	2-3	19	0.235
TOTAL, Chicago	47	181	4	2.79
Bower, Tor	24	57	2	2.38
Sawchuk, Tor	20	69	0	3.45
TOTAL, Toronto	44	126	2	2.86
Simmons, N.Y.	8	1-3	37	0.444
Maniago, N.Y.	3	1-3	23	0.431
Giacomini, N. Y.	32	1-3	121	0.374
TOTAL, New Y.	43	181	5	2.88
Parent, Bos	25	2-3	96	1.374
Johnston, Bos	14	51	0	3.64
Cheevers, Bos	5	2-3	34	0.600
Ring, Bos	3	2-3	4	0.600
TOTAL, Boston	47	185	1	4.02

PUNITIONS EN MINUTES PAR CLUB

Toronto	481
Boston	497
Détroit	528
Chicago	506
Montréal	506
New York	624

Ski

STOWE, Vermont (PC-PA) — Linda Bocock, de Shawinigan, a gagné la descente féminine en remportant le combiné féminin lors des 9e courses Stowe en fin de semaine.

Mme Bocock a effectué la descente en 1:27.72, après avoir fini après Marilyn Cochran dans le slalom.

BARRIE, Ont. (P.C.) — Après une semaine d'entraînement, Clarence Servold, pilote et gérant de l'équipe canadienne de courses de fond en ski, a annoncé la formation qui représentera le Canada aux championnats mondiaux en Norvège du 17 au 27 février. Les six membres de l'équipe sont: Arne Jensen, d'Ancaster, Ont., Martti Rautio, Lac Long, Ont., Donald McLeod, d'Ottawa, Franz Portman, de Banff, et Nils Skubulu, de Vancouver.

Premier grand concours international de ski au Canada

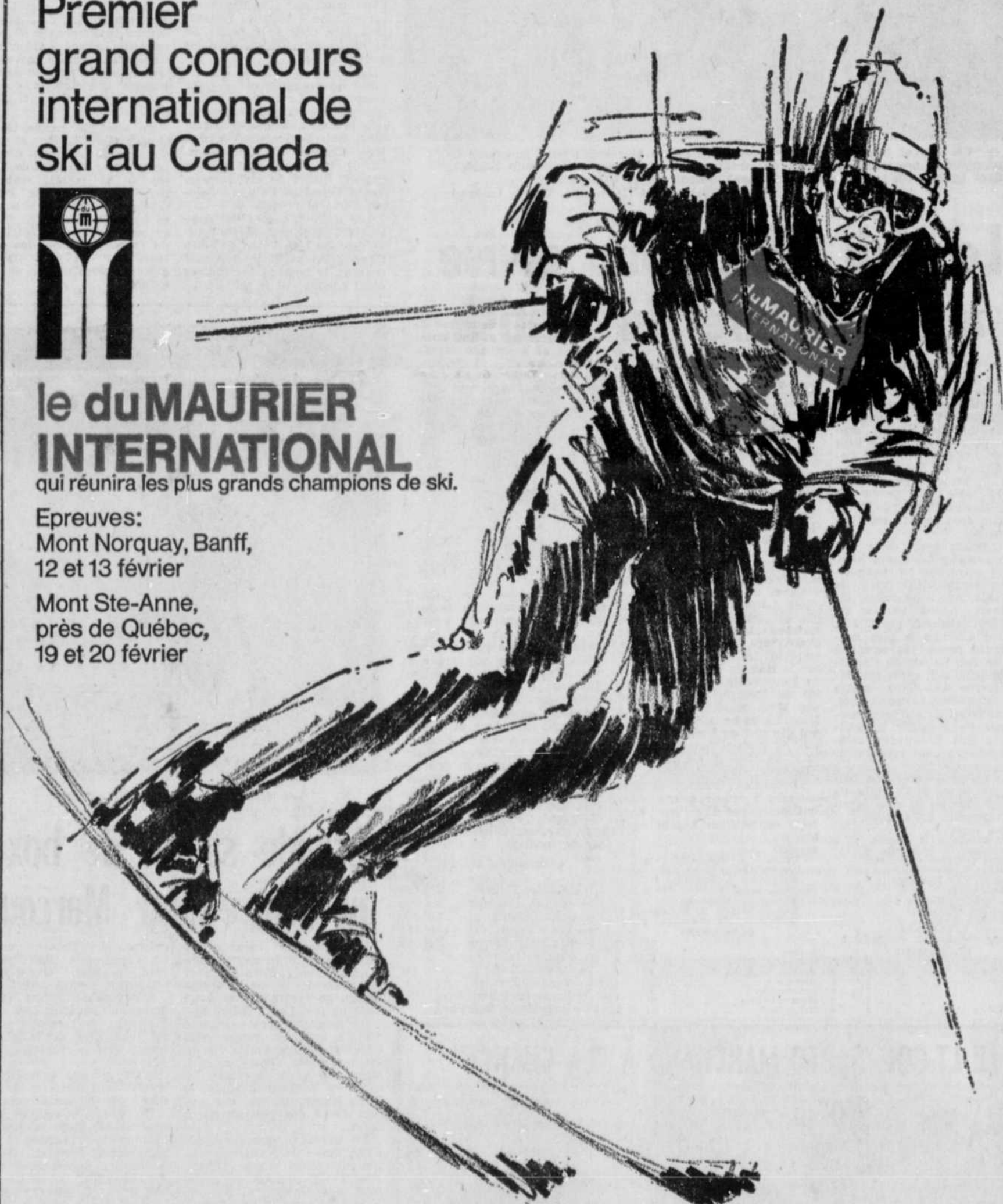


le du MAURIER INTERNATIONAL

qui réunira les plus grands champions de ski.

Epreuves:
Mont Norquay, Banff,
12 et 13 février

Mont Ste-Anne,
près de Québec,
19 et 20 février



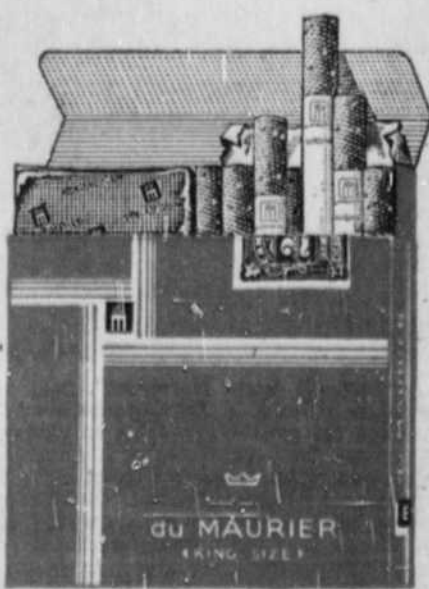
Jamais encore au Canada, un concours de ski n'a réuni autant de skieurs experts. Jamais encore, les amateurs canadiens n'ont eu une telle occasion de voir se mesurer les plus grands champions d'Autriche, de France, d'Allemagne, d'Italie, de Norvège, de Suède, de Pologne, de Suisse, des États-Unis et du Canada et de les voir se disputer la coupe et les médailles du MAURIER.

Le Concours du MAURIER International comprendra des épreuves de slalom ordinaire et de slalom géant—pour hommes et pour femmes—réparties en deux étapes: la première au Mont Norquay, à Banff, et la seconde au Mont Ste-Anne, près de Québec. On additionnera les points acquis aux deux endroits pour déterminer les gagnants. Les épreuves ont été organisées

par l'Association Canadienne de Ski Amateur et ont reçu l'approbation de la Fédération Internationale de Ski (FIS). Le concours est commandité par les fabricants de la cigarette du MAURIER.

La première grande rencontre internationale de ski au Canada débutera le 12 février, au fameux Mont Norquay de Banff. La semaine suivante, le concours se continuera au Mont Ste-Anne près de Québec. Le Parc Mont Ste-Anne—le plus nouveau centre de ski au Canada—possède le seul système de télécabines de l'est du Canada et 14 pistes. Il a déjà acquis une réputation internationale.

L'ouverture du Concours du MAURIER International, le 12 février, marquera une nouvelle étape dans l'histoire du ski au Canada.





● Jean Roberge, d'Etchemin, représentant la région de Québec, et Lionel Bouvrette, président de l'Association des curlers de la Province de Québec, sont suspendus aux lèvres de Bill Tracy, d'Arvida, qui a représenté la Belle Province au Macdonald Brier l'an dernier et qui défend son titre provincial cette semaine en nos murs. (Photo L'ACTION, par Marcel Laforce)



● Mlle Margot Bouchard a lancé la première pierre hier matin pour inaugurer la compétition provinciale féminine de curling pour le trophée "Macdonald Lassie". Sept équipes championnes régionales sont présentes à ce championnat. (Photo L'ACTION, par Marcel Laforce)

Le club d'Etchemin divise à l'ouverture du British

L'équipe d'Etchemin, dirigée par Jean Roberge, championne de la région de Québec a remporté une victoire et subi une défaite lors de la première journée du championnat provincial pour le trophée British Consols. Les Québécois ont d'abord disposé du Matane, dirigé par J.-P. Fecteau, au pointage de 10-5, puis ont perdu 6-5 contre le club Sigma, de Bourlamaque, dont le skip est Gerry Lawlis.

Le meneur après cette première journée de compétition, est nul autre que le champion de l'an dernier, Bill Tracy, de Bagotville, qui a eu raison du St-Hubert, par 12-10, et du Montréal-Caledonia par 9 à 7. Le titre d'équipe la plus malchanceuse revient sûrement à celle de Bob Lahale du Cap de la Madeleine qui, après une défaite serrée de 11-10 contre Ville Mont-Royal l'après-midi, a de nouveau dû s'avouer vaincu par 13-12 contre le Sept-Îles, de Bill Rushworth, cette fois après un bout supplémentaire.

Une partie de première ronde entre Sigma et Danville n'a pu être disputée et sera reprise jeudi matin à 9.45 hres.

Première ronde
Mt Caledonia 10, Howick 7
St-Hubert 10, Bagotville 13
Sigma vs Danville (remise)
Matane 5, Etchemin 10
Cap 10, Ville Mt-Royal 11

Deuxième ronde
Danville 19, Matane 3
Sept-Îles 13, Cap 12
Etchemin 5, Sigma 6
Howick 3, St-Hubert 7
Bagotville 9, Mt Caledonia 7

CLASSEMENT

Équipe	G	P
Bagotville	2	0
Danville	1	0
Sept-Îles	1	0
Sigma	1	0
Ville Mt-Royal	1	0

Etchemin — 1
Mt Caledonia — 1
St-Hubert — 1
Cap — 0
Howick — 0
Matane — 0

MACDONALD LASSIE
On aura une bonne idée de l'importance de l'allure que prendra la compétition Macdonald Lassie pour le championnat de l'Association de curling féminin de la Province de Québec, puisque les deux équipes invincibles jusqu'ici s'affrontent en 3e ronde.

Il s'agit de l'équipe de Mme Rita Proulx, du Québec Winter Club, et de celle de Mme Solange Larouche, de Dolbeau, qui ont remporté leurs deux matches lors de la journée d'ouverture. Mme Proulx l'a emporté facilement par 16-4 sur le rink de Mme A. Bolron, de Lennoxville, et 17-3, sur celui de Montréal-Ouest, dirigé par Mme M. Rowe. Quant à Mme Larouche, elle a eu raison par 13-7 de Mme J. H. Wilson, de Hudson Heights, et par 12-11 de Mme B. O'Connor, de Lennoxville.

Toutes les autres équipes ont subi la défaite, même celles qui jouaient d'un "bye" dans cette compétition à sept équipes.

Première ronde
Dolbeau 13, Hudson Heights 7
Lennoxville 4, Québec 16
St-Lambert 8, Glenmore 9

Deuxième ronde
Dolbeau 12, Glenmore 11
Hudson Heights 16, St-Lambert 4
Québec 17, Montréal-Ouest 3

CLASSEMENT

Équipe	G	P
Québec	2	0
Dolbeau	1	0
Glenmore	1	0
Lennoxville	1	0
Montréal-Ouest	0	1
St-Lambert	0	2



La domination de Maurice Gagné et la révélation de Jean-Pierre Gaumond ont ponctué les championnats de l'Est du Canada du patinage de vitesse tenus en fin de semaine à la piste olympique du Patro Roc Amador.

Marqué par la tenue sans précédent du Québécois Maurice Gagné, vainqueur de 4 courses sur 4 et bris de deux de ses propres records, ces championnats organisés en vue des prochains Jeux interprovinciaux, ont en outre révélé l'excellent coup de patins de Jean-Pierre Gaumond, 19 ans, de Montmagny, qui termina second au classement général.

Classement général

Rang	Nom	Points
1	Maurice Gagné	209.033
2	Jean-P. Gaumond	218.909
3	Johny Sands	230.476
4	Yvon Babin	244.512
5	Blaise St-Pierre	248.719
6	Pierre Gagné	
7	Benoît Gagné	
8	Jacques Plante	
9	Henri-Paul Brault	
10	Jean-Marie Bouchard	

Fracassante ambition des gros cogneurs des Braves

ATLANTA (P.A.) — Hank Aaron et Eddie Mathews, qui ont cogné 875 circuits au profit des Braves de Milwaukee, ce qui est un record de la ligue Nationale pour deux coéquipiers, espèrent en cogner au moins 90 autres cette saison. Aaron, qui a eu 32 ans samedi dernier, a déclaré: "Je

12 inscriptions pour la course en canots

Le comité de la course en canots a tenu une importante réunion afin de mettre à point les derniers préparatifs pour ce grand événement. Tout comme l'année passée, il y aura donc deux courses. Une pour les professionnels et une autre pour les amateurs. Dans cette dernière catégorie le vainqueur n'aura l'an prochain à participer à la course que dans le groupe des professionnels.

La liste d'ordre des départs sera déterminée par tirage au sort mercredi le 9 février à 8.00 hres du soir, en présence des membres du comité de la course en canots.

Chaque équipe devra être composée de cinq hommes au départ.

L'équipe doit terminer la course avec ces mêmes cinq hommes, sauf dans des cas extraordinaires et dûment vérifiés où l'un des rameurs devrait être débarqué pour cause de blessure grave, l'équipe étant alors autorisée à continuer la course avec 4 hommes restants sans être pour cela exclus de la compétition, comme dans les cas ordinaires.

Les équipes suivantes ont accepté de prendre part à cette compétition: La Laiterie Arctique, Pharmacie Jacques Samson, Léo T. Julien, Raymond Martin, Ltee, Galerie Sportive, Borden Ltee, Craven "A", Club Sportif de la Mauricie, Canadian Import, Buffet de la Traversée, Anglo Canadian Pulp, Lt-Colonel Sarto Marchand.

Les autres équipes qui désiraient participer à cette course devraient se hâter de faire l'inscription avant le 8 février courant, le nombre des équipes étant comme on le sait limité.

viser toujours haut et tente d'atteindre mon objectif. Cette année, je veux frapper 45 circuits".

Ce total égaliserait sa meilleure production annuelle, réalisée en 1962. Il en a frappé 44 en 1963.

Mathews affiche moins d'optimisme, mais "sera très désemparé si j'en cogne moins que 35".

Aaron et Mathews ont cogné 32 circuits chacun en 1965, lors de la dernière saison des Braves à Milwaukee.

Incidentement, les Braves ignorent encore où ils évolueront en 1966. Ils ont bien l'intention de déménager à Atlanta, mais une injonction de l'Etat du Wisconsin tente de les empêcher de quitter Milwaukee.

RECORDS

Mathews a connu sa meilleure saison en 1953 avec 47 circuits. Il en a cogné 46 en 1959 et n'a pu atteindre le total de 30 qu'à trois occasions au cours de sa carrière de 14 saisons avec les Braves.

En atteignant son objectif en 1966, Mathews monterait au moins au cinquième rang chez les frappeurs de circuits de tous les temps.

Il occupe maintenant la septième place, avec un total de 477 circuits derrière Babe Ruth

714, Jimmie Fox 534, Ted Williams 521, Mel Ott 511, Willie Mays 505 et Lou Gehrig 494. Comme coéquipiers avec les Yankees de New York, Ruth et Gehrig ont récolté un total de 1,153 circuits, soit le record dans les majeures.

Mays, du San Francisco, qui pourrait bien monter au deuxième rang cette saison, est le seul joueur encore actif devant Mathews.

Quant à Aaron, qui en sera à sa 13e saison sous la grande tente, il occupe la 11e place avec 398 circuits.

Aaron et Mathews sont les meneurs d'une équipe friande de longs coups, car sept autres Braves ont connu au moins une saison de 20 circuits, soit 44 en 1965. Mac Jones avec 31 en 1965, Joe Torre avec 27, Felipe Alou avec 23, Lee Thomas avec 22 et Gene Oliver avec 21.

De plus, deux Braves espèrent revenir plus forts cette année après une saison ponctuée de blessures l'an dernier. Il s'agit de Dennis Menke, qui avait cogné 20 circuits en 1964, et Rico Carty, 22 il y a deux ans.

Aaron, qui a gagné environ \$65,000 par année, n'a pas encore signé son contrat, mais ne prévoit aucun problème à ce sujet, tandis que Mathews a accepté environ \$51,500 vendredi dernier.

Hockey junior au Saguenay

Quatre joueurs continuent de se livrer une lutte enlevante en vue d'obtenir le championnat des compteurs de la Ligue Junior Saguenay-Lac-Jean, trois semaines avant la fin des activités régulières. Aurélien Perron, de Jonquière, domine toujours avec 67 points, mais son avance a été considérablement réduite devant la sensationnelle poussée de deux joueurs des Castors de Dolbeau, Gratien Guay et André Roy.

En effet, le centre Gratien Guay a récolté 4 buts et autant d'assists la semaine dernière pour porter le total de la saison à 64 points, seulement trois de moins que Perron.

Quant à André Roy il a amassé 6 points la semaine dernière pour porter son total à 62 en troisième place des compteurs sur un pied d'égalité avec Denis Dupéré, de Jonquière.

Parmi les joueurs en évidence depuis huit jours, mentionnons Gratien Guay, de Dolbeau, une production de huit points comme Normand Delisle, de Port-Arthur, Marcel Simard, de Dolbeau, sept points; André Chasson et André Roy, également de Dolbeau, six points.

Denis Dupéré, des Marquis, domine toujours pour les francs-butés avec 35, six de plus que Normand Delisle et André Roy. Rémi Bernier, de Dolbeau, est encore le joueur le plus puni ayant passé 162 minutes au banc des punitions. Chez les gardiens, Luc Tremblay, de Port-Arthur, est toujours en tête avec une moyenne de 3.03 buts alloués par partie. Il est suivi de Marcel Hébert, de Jonquière, 3.58 et Raymond Essiembre, de Dolbeau, 3.64.

Au classement des équipes, la course au championnat est loin d'être terminée devant la poussée formidable des Castors de Dolbeau, une série de 9 victoires consécutives permettant à ce club de s'approcher à seulement cinq points des Marquis de Jonquière. Ces deux équipes ont encore huit parties à disputer dont l'une contre l'autre, le mercredi 2 février à Jonquière et le dimanche 13 février à Dolbeau. En ce qui concerne la course à la quatrième position, Arvida détient une priorité de trois points sur les Alions du Lac, mais ces derniers n'ont une partie de plus à jouer.

Un autre fait marquant à signaler est l'offensive soutenue des Castors de Dolbeau qui ont compté pas moins de 13 buts au cours des 6 dernières parties, une moyenne exceptionnelle de 10 buts par partie. Cette production a permis par la même occasion aux excellents compteurs Gratien Guay et André Roy de rattraper les deux meilleurs producteurs de Jonquière, Aurélien Perron et Denis Dupéré. La tenue de Dolbeau permettra sans doute une fin de saison beaucoup plus spectaculaire que prévue tant dans le classement général que chez les compteurs.

LE SPORT CHEZ LES JEUNES

Au même échelon que le trou d'un coup au golf, la partie parfaite est le rêve que caresse tout quilleur... Pour la grande majorité, c'est un rêve qui ne se réalisera probablement jamais. D'autres cependant réussissent l'exploit, même si leur expérience est limitée.

Récemment à Chomedey, Robert Ferrie, âgé de 15 ans, balançant avec aisance une grosse boule de 16 livres, a inscrit 12 abats consécutifs sur sa feuille de pointage... Pour lui, le grand rêve est devenu réalité dès sa première année aux quilles.

Un autre jeune quilleur de 15 ans, Ronald Thériault, a retenu l'attention des connaisseurs il y a quelques jours... Ce jeune de Pierrefonds a enregistré un triple de 606 et a remporté les honneurs du tournoi junior de 10 quilles, au salon Laurentien de Montréal... Ronald a joué des parties de 209, 228 et 169.

Le Québec devrait être fortement représenté aux épreuves de championnat de ski junior du Canada, appuyées financièrement par la maison Pepsi-Cola, à Québec du 24 au 27 février.

Plusieurs jeunes ont profité de l'épreuve Tascheresse, présentée récemment au mont Tremblant, pour quasi s'assurer une place sur l'équipe... On remarque entre autres David Bruneau, de Montréal, et Suzan Graves, de la Gatineau, champions respectifs du combiné alpin... René Gauthier, club Olympia, Nicole Maheux, de Québec, Elisabeth Crépneau, de Sherbrooke, Pierre Savoie et Denis Deslauriers, de Québec, et Jean-François Gadbois, de Sherbrooke, firent tous également belle figure, au cours des différentes épreuves.

La victoire a failli prendre un aspect tragique pour Bruneau. Car, après avoir enregistré un temps exceptionnel, le jeune skieur a entrepris une seconde descente pour son plaisir personnel... Une fausse manœuvre a entraîné sa chute et une fracture du nez.

Après avoir terminé quatrième dans le slalom, Bruneau a enlevé les honneurs de la descente, devant le Québécois Savoie... Mlle Graves, pour sa part, a été couronnée championne en raison de ses deuxième places dans le slalom et la descente.

Encore cette année, le Collège de St-Laurent est représenté par une formidable équipe de nageurs... Lors d'une récente compétition contre les meilleures équipes de la région métropolitaine, Pierre Turgeon a établi deux nouveaux records provinciaux... Agé de 14 ans, Pierre est aussi un élève très doué en versification.

Les joueurs prometteurs sont nombreux dans la vaste organisation du Canadien... La plus récente acquisition du Tricolore est le jeune gardien de buts Yvan Houle, des Maple Leafs de Verdun, qui vient de signer une formule "C"... L'an dernier, Yvan avait remporté le championnat des gardiens de buts et avait été désigné le joueur le plus utile à son équipe dans la Ligue junior métropolitaine.

Le hockey junior jouit toujours d'une grande popularité au Québec, surtout dans la capitale même, comme en démontre l'intérêt porté à la Ligue junior du district de Québec.

Jean Rioux, du Québec-Ouest, inscrivait son nom dans le livre des records de ce circuit en enfilant sept buts dans une même joute... Cet exploit lui permettait de s'approcher considérablement de son coéquipier Henri Gagné, qui mène le bal dans la course au championnat des compteurs.

René Breton, le "Bobby Hull" de la Ligue Montréal junior, n'a pas diminué son allure au cours des dernières semaines... Une performance de cinq buts lui a permis, ces jours-ci, de franchir l'étape des 70 buts depuis le début de la saison.

ICI ET LA — Le dépisteur en chef du Canadien, Claude Ruel, a fortement recommandé au Tricolore le jeune joueur de défense Michel Jarry, du St-Laurent, de la ligue Midget intercity: Jarry est un solide gaillard âgé de seulement 15 ans... Lors de l'assemblée annuelle, les Orioles de Granby ont retiré leur franchise de la Ligue de baseball nationale junior... L'Association de hockey amateur du Canada songe à contribuer aux fêtes du Centenaire en 1967 en présentant un tournoi national de hockey midget, groupant des équipes de toutes les provinces... Sherry Parkinson, 13 ans, a remporté le championnat de la classe senior lors des championnats de patinage artistique pour l'est du pays.

NOUVEAU CONCESSIONNAIRE RAMBLER A QUEBEC



American Motors annonçait ses jours derniers la nomination d'un concessionnaire "Rambler" à Québec, connu sous la raison sociale de Pavillon Rambler Inc. Les locaux de ce nouveau concessionnaire situés à 3025 ouest, Boulevard Charpentier ont été inaugurés officiellement en fin de semaine. C'est M. l'abbé Charles-Henri Paradis, curé de la paroisse St-Thomé d'Aquin qui a présidé à la bénédiction. On reconnaît aussi dans la photo ci-dessus (2e de gauche) M. Victor Pagé, président du Pavillon Rambler et, au centre, M. Jean-Paul Pelland, vice-président. Une magnifique salle de montre et un garage des mieux équipés sont maintenant à la disposition des automobilistes chez ce nouveau concessionnaire Rambler et l'équipe dirigée par M. Pagé est en mesure d'offrir un service de premier ordre à la clientèle. (Photo L'ACTION, par Marcel Laforce)

LE LT-COL. SARTO MARCHAND A "LA CHANCE"!



Le "Lt-Col." Sarto Marchand, nom du canot de l'équipe des Lanchance que commande personnellement le Lieutenant-Colonel Sarto Marchand, président des Distilleries Melchers Limitée est poussé par dix bras vigoureux sur la banquette. Cette photographie prise lors d'une des deux traversées quotidiennes du fleuve qu'effectuent actuellement les Lanchance pour s'entraîner, montre l'effort commun et coordonné de ces hommes qui ont connu neuf victoires en onze Carnavals. On sait que ces cinq membres de l'équipe Lanchance viennent d'être engagés comme représentants spéciaux des Distilleries Melchers Limitée pour la durée du Carnaval. Aussi connaissent-ils des journées particulièrement chargées, partagées entre un entraînement très rigoureux le matin, et les visites des licenciés de la RAQ à Québec, dans l'après-midi et dans la soirée. Outil le Lieutenant-Colonel Sarto Marchand, président des Distilleries Melchers Limitée a comme de commande les Lanchance dimanche prochain!

A Québec aujourd'hui

Arts
L'Estoc. — "Les femmes aussi ont perdu la guerre", à 8 h. 30 p.m.
Musée du Québec. — Exposition des œuvres de Sinden Gécin.
Théâtre Populaire Champlain. — Spectacle donné par la Troupe des "13", à 8 heures et 9 h. 30.

TUILES - TAPIS - PRELARTS
N'achetez pas vos couvre-planchers sans demander nos prix
EXEMPLES
TUILES VINYL AMIANTE épaisseur 0.80 LA TUILE **10**
PRELARTS de VINYL solide REDUITS à **1/2 PRIX**
Plusieurs MODELES de TAPIS réduits de **30%**

Carte Pour un estimé gratuit à domicile, tél.: 685-0462
credico ROBERT SIMARD
COUVRE-PLANCHERS
614 rue Christophe-Colomb Ouest, Qué.
25 ans d'expérience à votre service
Ouvert tous les soirs jusqu'à 10 h 30
Nous vous invitons à utiliser le coupon ci-dessous. Un représentant se rendra à votre domicile avec des échantillons et vous fournira un estimé sans aucune obligation de votre part. Représentants dans toute la province.
Nom
Adresse
Ville Cte

LA QUINZAINE DE LA TÉLÉVISION DE RADIO-CANADA

DU 13 AU 27 FÉVRIER
Pour connaître le détail des émissions spéciales et des événements importants, qui marqueront la quinzaine de la télévision au Canal 11, voyez l'annonce qui paraîtra dans ce journal le vendredi 11 février...
Vous pourrez découper cette annonce et la consulter pour bien suivre nos activités et émissions.

LA TÉLÉVISION A QUÉBEC

4 CFCM-TV	5 CKMI-TV	11 CBVT-TV
-----------	-----------	------------

AUJOURD'HUI		MARDI		CANAL	
9.00 A.M.		5.30		CANAL	
1-Musique		1-Guignol et Barbarin		8.15 A.M.	
2-Opening		2-Music Hop		1-Teacher's Workshop	
3-Canadian Schools		3-Ti-Jean Caribou		2-8.45	
4-Musique				3-Musique	
5-10.30		4-6.00		4-9.28	
6-Friendly Giant		5-Télé-Québec		5-Opening	
7-10.45		6-Winter Edition		6-9.30	
8-Chez Hélène		7-Hebdo-Sport		7-Québec Schools	
9-10.58		8-6.30		8-10.00	
10-Aujourd'hui à CBVT		9-After 6: "The Man Who		9-Québec Schools	
11-11.00		10-Loved Redheads"		10-Musique	
12-Musique		11-Téléjournal		11-10.30	
13-Butternut Square		12-6.45		12-Friendly Giant	
14-Télévision scolaire —		1-Supplément régional		13-10.45	
15-"Le christianisme"		2-6.46		14-Chez Hélène	
16-11.20		3-Nouvelles		15-10.58	
17-Across Canada		4-6.50		16-Aujourd'hui à CBVT	
18-11.30		5-Rond-Point		17-11.00	
19-Long métrage —		6-7.00		18-Musique	
20-"Bonnes à tuer" — Adultes,		7-Denis la petite peste		19-Butternut Square	
21-avec réserves — Drame psy-		8-Aujourd'hui		20-Télévision scolaire —	
22-chologique, avec Michel Au-		9-7.30		21-Les force de la nature: "La	
23-douard, Danielle Darrieux et		10-Surboum		22-physique".	
24-Corinne Calvet. Un homme a		11-8.00		23-11.20	
25-réuni les quatre femmes qui		12-The Red Skelton Hour		24-Across Canada	
26-résumait sa vie, avec l'inten-		1-7ème Nord		25-11.30	
27-tion d'en tuer une.		2-8.30		26-Long métrage —	
28-11.50		3-Crê! Baile		27-"Deux nigauds cowboys" co-	
29-CBC-TV News		4-Route 66		28-médie, avec Bud Abbott et	
30-12.00 P.M.		5-9.00		29-Lou Costello.	
31-Dessins animés		6-9.30		30-11.50	
32-12.15		7-Tentez votre chance		31-CBC-TV News	
33-Horaire commenté		8-Front Page Challenge		32-12.00 P.M.	
34-12.20		9-Destination danger		33-Dessins animés	
35-Nouvelles — Météo — Sport		10-The Dick Van Dyke Show		34-12.15	
36-12.30		11-De 9 à 5		35-Horaire commenté	
37-De tout, de tous		12-10.00		36-12.20	
38-1.00		1-News Magazine		37-Nouvelles — Météo — Sport	
39-Palmarès		2-Le sel de la semaine —		38-12.30	
40-Téléjournal		3-Magazine d'actualité avec Per-		39-De tout, de tous	
41-1.05		4-Mand Séguin.		40-1.00	
42-Long métrage —		5-10.30		41-Palmarès	
43-"Les anges déchus" — A dé-		6-Théâtre des étoiles		42-Téléjournal	
44-conseiller — Mélodrame, avec		7-The Public Eye		43-1.05	
45-Aida Valli et Serge Reggiani.		8-11.00		44-Long métrage —	
46-Une prostituée est sauvée du		9-Nouvelles et météo		45-"Escal' à Hollywood"—Adultes	
47-suicide par un ingénieur qui		10-CBC-TV News		46>— Comédie musicale, avec	
48>s'prend d'elle. Passion coupable.		11-Téléjournal		47>Frank Sinatra et Gene Kelly.	
49>Fatalisme.		12-11.14		48>Les mésaventures de deux	
50-1.30		1-Nouvelles sportives		49>marins qui prétendent être les	
51-TV Bingo		2-Viewpoint		50>amis d'un célèbre pianiste. Nu-	
52-Féminité		3-11.20		51>meros de music-hall assez in-	
53-2.00		4-Heure exquise —		52>teressants. Comédiens adroits.	
54>Féminité		5-"Le naïf aux quarante en-		53-1.30	
55-2.30		6>fants" — Adultes — Comédie,		54-TV Bingo	
56>Elegance au Carnaval		7>avec Michel Serrault et Jean		55-2.00	
57-2.45		8>Poiet. Ses mélobores nouvel-		56>Elegance de Carnaval	
58-La sieste —		9>les valent à un jeune profes-		57-2.30	
59>"Cigarettes, whisky et P'tites		10>seur l'estime de ses élèves et		58>Musique	
60>Pipées" — Adultes, avec ré-		11>l'opposition de ses supérieurs		59-2.45	
61>serve — Comédie, avec An-		12>et des parents. Habile et at-		60>"La sieste —	
62>nie Cordy et Nadine Talier.		1-Latent. Rythme alerte.		61>avec réserves — Comédie po-	
63>De jeunes sportives sauvent		2-Supplément régional et météo		62>licière, avec Eddie Constant-	
64>leur club de la faillite en ven-		3-11.25		63>in et Dominique Wilms. Un	
65>dant du whisky trouvé. Sensu-		4-Sign Off		64>aventurier délivre une jeune	
66>sualité prononcée.		5-Nouvelles sportives		65>file d'un bande d'escrocs.	
67-Musique		6-12.30		66>Agréable. Rythme alerte. Bons	
68-2.55		7-12.30		67>sans. Conduite libre.	
69-Opening		8-12.30		68-2.55	
70-3.00		9-12.30		69-Opening	
71-To Tell The Truth		10-12.30		70-3.00	
72-Femmes d'aujourd'hui		11-12.30		71-To Tell The Truth	
73-3.25		12-12.30		72-Femmes d'aujourd'hui	
74-Take Thirty		1-12.30		73-3.25	
75-Capitaine Bonhomme		2-12.30		74-Take Thirty	
76-The Bonnie Prudden Show		3-12.30		75-4.00	
77-Bobino		4-12.30		76-Le capitaine Bonhomme	
78-4.30		5-12.30		77-The Bonnie Prudden Show	
79-Razlie Dazzle		6-12.30		78-Bobino	
80-La boîte à surprise		7-12.30		79-4.30	
81-5.00		8-12.30		80-Razlie Dazzle	
82-Télé-Popeye		9-12.30		81-La boîte à surprise	
83-Cartoons		10-12.30			
84-Bob Morane		11-12.30			
		12-12.30			

Chronique d'Ottawa

par Claude Desrosiers

Un autre rapport touffu



C'est sous le signe d'un fédéralisme coopératif "intéressé" que le comité du ministère de la Justice sur la délinquance juvénile souhaite qu'on procède à la réforme de notre système judiciaire pour les enfants et jeunes contrevenants. Il désire plus d'uniformité d'un océan à l'autre, mais se rend compte avec raison, qu'il faudra agir de concert avec les provinces.

Le solliciteur-général du Canada — Monsieur Lawrence Penneil — a déposé en Chambre le volumineux rapport de 411 pages du comité, abondamment étoffé de citations, statistiques et graphiques. Il a fallu quatre ans aux commissaires des pénitenciers Monsieur Allan J. MacLeod et ses quatre collègues pour préparer ce rapport. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, car ils faisaient des recherches dans un domaine plutôt inexploité. La nécessité du fédéralisme coopératif vient de la constitution, qui assigne d'une part au Parlement fédéral l'autorité exclusive en matière de droit criminel et d'autre part confie aux provinces l'administration de la justice et des droits civils de plus les législatures provinciales autorisent des sanctions pénales dans l'application des lois qui relèvent de leur compétence constitutionnelle. Il est à noter enfin que toutes les agences de prévention, les services sociaux et autres organismes d'aide à la jeunesse relèvent de l'autorité des provinces.

Le comité formule cent recommandations en vue d'améliorer une amélioration générale du système judiciaire pour les jeunes. Les principales ont trait à l'établissement de programmes de recherches et de diffusion de renseignements en ce domaine par le gouvernement fédéral. 2 — L'aide financière fédérale aux provinces, selon une formule de péréquation, pour amener l'adoption d'un océan à l'autre de normes suffisamment élevées dans la prévention et la correction de la délinquance juvénile. 3 — La révision de la loi sur la délinquance juvénile. Le comité suggère notamment de relever l'âge de la responsabilité criminelle de sept à dix ans et d'uniformiser l'âge maximum de juvénilité à 17 ans; il varie actuellement entre 16 et 18 ans.

La plupart des mesures, proposées par le comité paraissent de bon aloi, mais le désir d'uniformiser le système judiciaire pour les jeunes par tout le pays suscitera certainement des réserves au Canada français. Pourquoi le Québec ne maintiendrait-il pas les meilleures caractéristiques de son présent système, tout en continuant à l'améliorer? ce qui importe, c'est de remédier efficacement à la délinquance juvénile et non pas de couler tous les systèmes provinciaux dans le même moule. Il y a tellement d'inconnu et d'impondérable en ce domaine, que l'uniformité à outrance risquerait de nous rendre prisonnier d'un mauvais système.

LA PEINE CAPITALE

Avant que les Communes abordent le débat sur une motion de crédits provisoires — pour le dixième mois de l'année financière en cours — le député libéral de Lotbinière — Monsieur Gustave Choquette — a déposé le bill C-115, tendant à modifier le Code criminel.

Son projet de loi aborde d'une façon nouvelle le problème de la peine capitale. Il exhorte le gouvernement fédéral à renoncer à la prérogative qui lui est dévolue de commuer les sentences de mort, puisque l'article 92 paragraphes 14 de la constitution confère aux autorités provinciales l'administration de la justice.

Selon Monsieur Choquette, son bill a tout simplement pour but de permettre aux provinces de déclarer leur autorité en ce domaine. En somme, comme Ponce Pilate, le gouvernement fédéral se laverait les mains de toute la question!

Le député créditiste de Lapointe — Monsieur Gilles Grégoire — a profité du débat sur les subsides provisoires pour lancer une vigoureuse attaque contre les parlementaires des Maritimes. Selon lui, les députés des provinces atlantiques veulent ériger la prospérité de leur région aux dépens des autres provinces. Monsieur Grégoire a rappelé les interventions fréquentes de ses collègues contre la navigation d'hiver sur le St-Laurent. S'il n'en tenait qu'à eux, aucun brise-glace ne serait en activité pendant la saison froide sur le grand fleuve, afin de permettre aux armateurs et débardeurs de St-Jean au Nouveau-Brunswick et d'Halifax de s'enrichir aux dépens de Montréal.

Le représentant de Lapointe a également fait allusion au contrat de rénovation du porte-avions Bonaventure, que les députés des Maritimes voudraient voir accordé à la "St-John Drydocks" même si la soumission de cette compagnie, au montant de huit millions, dépassait de trois millions les offres des concurrents de Lauzon. Le ministre de l'Industrie, Monsieur C.M. Brady — a d'ailleurs rejeté leur requête.

Monsieur Grégoire a parfaitement raison, lorsqu'il affirme que ce n'est pas en créant du chômage au port de Montréal ou dans les cales sèches de Lauzon, qu'on règlera le problème économique des Maritimes. Il faut des solutions plus éclairées et plus positives.

Comité du ministère de la Justice "sur la délinquance juvénile"

Recommandations qui ont pour but de mieux protéger l'enfant délinquant devant la loi

PAR MARCEL PEPIN

Ottawa (P.C.) — Dans un volumineux rapport rendu public lundi par le solliciteur-général, M. Larry Penneil, le comité du ministère de la Justice "sur la délinquance" juvénile formule une centaine de recommandations qui ont presque toutes pour but de mieux protéger l'enfant délinquant devant la loi.

Le comité recommande l'abandon du terme "jeune délinquant", et suggère plutôt "enfant contrevenant" ou "jeune contrevenant". Il recommande que l'âge minimum conférant juridiction à la cour sur les jeunes contrevenants soit élevé à 10 ans, au maximum, 12 ans. L'âge de juvénilité devrait être uniforme au Canada et devrait être fixé à 17 ans.

Le comité suggère que la loi soit amendée de façon à ce qu'une condamnation devant un tribunal pour mineurs ne soit pas considérée lorsqu'il s'agit de l'examen de la conduite d'un adulte.

Les procédures ne devraient pas commencer par une mise en accusation de l'enfant, comme c'est le cas présentement, note le comité, mais par une convocation adressée aux parents leur ordonnant de se présenter au tribunal et d'y amener avec eux l'enfant.

Il faudrait remplacer les termes "incorrigible et incontrôlable" par une terminologie plus acceptable, comme "une jeune personne ayant besoin d'aide ou de surveillance".

La loi devrait prévoir que l'envoi dans une école industrielle est une mesure de dernier ressort seulement. A ce chapitre, le comité suggère de changer le nom "d'école industrielle" par celui de "formation".

DETENTION LIMITEE

De plus, le comité recommande qu'il soit bien spécifié dans l'avis de convocation expédié aux parents que l'inculpé a le droit de se faire représenter par un homme de loi.

S'il y a preuve de culpabilité, le comité suggère que la période maximum de détention dans une institution n'excède pas trois ans. Le tribunal pour mineurs devrait avoir le pouvoir de libérer le contrevenant après un an, sur la foi de rapports de bonne conduite.

Le tribunal pour mineur ne devrait en aucun cas avoir le pouvoir d'émettre une ordonnance niant une jeune personne après son 21e anniversaire.

Le comité recommande qu'un adulte digne de confiance chargé de représenter les intérêts de l'enfant soit présent à l'interrogatoire de la police, surtout si les déclarations de l'enfant sont susceptibles d'être utilisées contre lui.

"Les agents de police ne devraient pas s'occuper de travail de surveillance ou de service social familial et les programmes de loisirs ne devraient pas être considérés comme partie intégrante du travail de la police". Cependant, le comité approuve la formation de brigades spécialisées en matière de "délinquance" juvénile. Il suggère que ces policiers reçoivent un entraînement approprié.

La même remarque s'applique aux juges. "Le juge d'un tribunal pour mineurs devrait, en règle générale, recevoir une formation spécialisée dans des domaines tels que les princi-

pes de la psychologie et du développement de l'enfance, la prévention et le traitement des formes de "délinquance", les lois relevant des tribunaux pour mineurs, ainsi que les renseignements administratifs adéquats".

LES JUGES

Sans mettre directement en doute la compétence des autorités provinciales qui nomment les juges pour les tribunaux de mineurs, le comité suggère que toute nomination soit soumise au préalable à un groupe consultatif chargé d'examiner la compétence du candidat.

Le comité rappelle que la loi interdit de publier l'identité

d'un mineur qui comparait en Cour juvénile, et suggère que des dispositions soient prises pour que ce règlement soit respecté de la presse écrite et parlée.

"Aucun juge ne devrait avoir le droit de confier un enfant à une institution ou d'autoriser qu'on l'éloigne de son foyer sans avoir au préalable étudié un rapport préliminaire au prononcé de la sentence", lequel rapport devrait être préparé par un fonctionnaire spécialisé attaché à la cour.

La loi ne devrait pas comporter le pouvoir de condamner un enfant ou un adolescent aux paiements des frais.

Selon le rapport, "on devrait interdire aux employeurs qui sont sujets au contrôle du gouvernement fédéral de demander à celui qui postule un emploi si, au cours de son enfance, il a fait l'objet d'un jugement de "délinquance".

Le comité suggère que le gouvernement fédéral contribue financièrement à certains services généralement fournis par les écoles, en prévention de la "délinquance", comme l'orientation professionnelle, le contrôle des absences, la visite de professeurs et de psychologues consultants.

On devrait aussi accorder une plus grande expansion aux

services spéciaux offerts à la jeunesse par le Service national de Placement.

BUREAU CENTRAL

Du côté gouvernemental, on insiste sur la nécessité d'un bureau central de renseignements pour coordonner le travail des services chargés de prévenir la "délinquance", et d'un centre de consultation, au sein du ministère de la Justice.

"Le gouvernement fédéral devrait discuter avec les autorités provinciales de la possibilité d'allouer des fonds fédéraux à un certain nombre de projets pilotes sur les différents aspects de la prévention

et de la répression de la délinquance".

Le comité suggère également un certain nombre de réformes mineures concernant la procédure, au tribunal juvénile, de manière à accorder plus de latitude au juge.

Il préconise aussi un assouplissement de la procédure qui autorise un juge à transférer au tribunal pour adulte des causes d'abord inscrites devant le tribunal pour mineurs.

L'enquête, conduite par M. Allen J. MacLeod, L.-Philippe Gendreau, Mary Lou Lynch, Ronald R. Price et Edwin W. Willes a débuté en 1962.

Les députés profitent de l'étude des crédits pour poser diverses questions

(Par Benoît Houle de la P.C.)

OTTAWA. — Le débat s'est poursuivi sur l'étude des crédits gouvernementaux aux Communes hier, portant sur une variété de sujets allant de la grève d'Oshawa à l'instabilité

du gouvernement et de l'aide aux cultivateurs aux nouvelles heures de session.

M. David Lewis, député néo-démocrate de York-Sud, a lancé la première attaque contre le gouvernement, disant qu'il

ne section du code criminel ayant trait au piquetage en cas de grève devait être amendée. M. Lewis faisait allusion à la grève d'Oshawa où, a-t-il dit, le journal local, l'Oshawa Times, cherche à obtenir une

injonction afin de mettre fin au piquetage à son usine.

"Actuellement, dit M. Lewis, le code criminel vient à la rescousse de l'employeur dans de telles circonstances".

Au cours de la période de questions, M. Reid Scott, NDP-Toronto-Danforth, avait tenté, mais en vain, de faire ajourner les travaux réguliers de la Chambre pour débattre la question de la situation à Oshawa.

Le président Lucien Lamoureux avait rejeté la motion de M. Scott.

Les deux députés, MM. Lewis et Scott, ont cependant décidé de revenir à la charge au cours du débat sur les crédits qui permet aux députés d'aborder tous les sujets relevant de la juridiction fédérale.

Selon M. Lewis, la situation est tendue à Oshawa, parce que les employeurs ont utilisé des injonctions dans le but de mettre fin à une grève partiellement légale.

Dépenses injustifiées

Il croit que le Parlement devrait réviser les articles archaïques du code criminel concernant le piquetage et amender les articles qui doivent l'être afin d'éviter des actes de violence à Oshawa.

M. Gerald Baldwin, PC-Rivière-la-Paix a dénoncé de son côté la pratique de dépenser de l'argent avec la seule autorisation du gouverneur général. C'est une façon de procéder quand le Parlement n'est pas en session, mais M. Baldwin a fait savoir que le gouvernement avait ainsi dépensé \$900,000,000 depuis juin dernier.

Le député ajoute que le gouvernement agit ainsi pour couvrir toutes sortes de dépenses injustifiées.

Quant à M. H. A. Olson, CS, de Medicine-Hat, il déclare que l'étude des crédits provisoires cause l'érosion des droits du Parlement.

Selon lui, ce n'est qu'à cette occasion qu'un député peut poser des questions sur un tas de sujets.

"Depuis quand, ainsi, dit-il, n'avons-nous pas eu de débat sur la politique du transport au pays? J'ai plusieurs questions à poser au ministre responsable".

M. Frank Howard, NDP, de Skeena, dit que le peuple canadien est inquiet de l'instabilité du gouvernement et craint une nouvelle élection.

Il croit que les chefs de partis devraient s'entendre à l'amiable et donner l'assurance à la population de notre pays qu'il n'y aura pas d'élections avant un certain temps.

Les heures de session

M. Stanley Korchinsky, PC, de Mackenzie, s'est plaint que le gouvernement de M. Pearson ne fait rien pour venir en aide aux cultivateurs du nord de la Saskatchewan qui ont subi des pertes dans leurs récoltes.

Au sujet des nouvelles heures de session, M. Arnold Peters, NDP, de Timiskaming, a déclaré qu'il fera la lutte au

gouvernement afin de faire cesser la séance aux heures des repas.

M. Peters plaint surtout les sténographes qui, dit-il, "viennent, vont, prennent une soupe, reviennent, repartent, mangent un sandwich" afin de pouvoir faire leur travail à l'heure du dîner.

Autrefois, la Chambre ne siégeait pas de 6 à 8 heures pour laisser aux députés et au personnel de la Chambre le temps de manger. Depuis la dernière session, elle siège à ces heures.

M. Gordon Churchill, PC, de Winnipeg-Sud-Centre, est d'avis lui que si les heures de séances sont plus longues, soit de 33 heures et demi au lieu de 25 heures et demi par semaine, les sessions devraient en être plus courtes d'autant.

"Or, dit-il, à la dernière session, il a fallu siéger durant des heures encore plus longues pour terminer notre travail à temps. Si ces modifications au règlement n'apportent pas les résultats désirés, il n'y a qu'à les retrancher et à trouver une autre solution qui apporterait des résultats plus tangibles".

Délimitation des circonscriptions :

Opposition pour Trois-Rivières

OTTAWA (P.C.) — Le président de la Chambre des Communes, M. Lucien Lamoureux, a donné lecture hier d'un grief logé par 10 députés à l'égard du rapport de la commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Québec en ce qui concerne la circonscription électorale projetée de Trois-Rivières.

L'objection est signée par MM. J.-A. Mongrain, Ind-Trois-Rivières, Gérard Duquet, L.-Québec-Est, René Caouette, créditiste-Villeuve, Charles-A. Gauthier, créditiste-Roberval, Charles-E. Dionne, créditiste-Kamouraska, Alcide Simard, créditiste-Lac St-Jean, Georges Valade PC-Montréal, Ste-Marie, Clément Vincent PC-Nicolet-Yamaska, Maurice Allard, Ind-Sherbrooke et Robert Thompson CS-Red Deer.

Les députés s'opposent à des modifications projetées aux limites de la circonscription de Trois-Rivières par la commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Québec.

Verres de Contact

Centre d'Application de Lentille Cornéenne

DR FERRY AND BELLEME, M.D.

425 est. Boul Charest

Québec — 529-3694

Annonces de cigarettes : revenus diminués à R.-C.

OTTAWA PC — Les revenus provenant des annonces de cigarettes ont diminué aux réseaux de radio-Canada et de télévision de CTV et de la société d'Etat, a-t-il été révélé lundi aux Communes.

Le secrétaire d'Etat, Mlle Judy LaMarsh, a fourni cette information dans une réponse écrite à l'intention de M. David Orlikow, député néo-démocrate de Winnipeg-Nord. Elle a cependant fait remarquer que ni Radio-Canada ni le réseau CTV n'ont pu fournir de détails quant aux revenus que peuvent apporter les annonces de cigarettes à leurs postes affiliés.

La réponse de Mlle LaMarsh précise que la valeur de commande des fabricants de cigarettes à Radio-Canada a été de \$1,375,000 en 1963, \$1,150,000 en 1964 et \$915,000 en 1965.

Pour le réseau privé CTV, les revenus des annonces de cigarettes ont été les suivants: \$337,500 en 1963, \$110,000 en 1964 et \$19,000 en 1965.

Résolution rejetée

OTTAWA (P.C.) — Le président des Communes, M. Lucien Lamoureux, a rejeté une résolution d'ajournement des travaux réguliers de la Chambre pour étudier la grève au journal Oshawa Times.

La résolution, présentée par M. Reid Scott NP-Danforth a été rejetée parce que, selon le président, la responsabilité première en cette matière revient au gouvernement provincial.

L'équipage du Bonaventure à Québec?

OTTAWA. — (P.C.) — L'opposition a demandé au gouvernement s'il était vrai que l'on avait conseillé aux membres de l'équipage du Bonaventure de se préparer à déménager à Québec, avec leurs familles, avant même que le contrat pour les réparations à effectuer au porte-avions ne soit accordé.

Les soumissions ouvertes la semaine dernière indiquent que la Davie Shipbuilding, de Lauzon, près de Québec, a soumis la plus basse offre. La décision finale n'a pas encore été prise au sujet de ce contrat.

l'occasion pour demander au ministre, M. Paul Martin, si ce geste porterait d'autre pays du Commonwealth à imposer ainsi des sanctions l'un contre l'autre.

"Pourquoi n'avoir pas plutôt suggéré des négociations avec la Rhodésie?" a demandé M. Churchill. Pourquoi avoir retenu notre attaché commercial à Rhodésie? Quel droit avait la conférence des premiers ministres du Commonwealth d'expulser la Rhodésie de l'organisation?"

Le député conservateur a

rappelé à M. Martin qu'il avait lui-même déclaré que le Canada voulait garder ouverte la porte des négociations au Vietnam.

"Pourquoi n'avez-vous pas suivi cette politique avec la Rhodésie?", a-t-il demandé.

Au cours de la soirée, les Communes ont adopté les crédits de \$1,700,000,000 qui ont été référés au Sénat.

Les conservateurs ont sauvé le gouvernement libéral d'une défaite à la Chambre en votant contre une motion néo-démocrate demandant l'ajournement de la Chambre sur l'heure du dîner.

Il a également demandé comment, à la veille du centenaire de la Confédération le ministre de la Défense Paul Hellyer pouvait accepter qu'un colonel de Montréal donne l'ordre à un dentiste de Québec de faire ses rapports en anglais.

Ce dentiste, qui est attaché à la base de l'ARC de Bagotville, au Québec avait fait parvenir une lettre en français au quartier-général de Montréal.

Dans la réponse qu'il lui a fait parvenir, le colonel R. B. Jackson, de Montréal lui faisait remarquer que tous les rapports devaient être rédigés en anglais.

M. Grégoire n'a pas révélé l'identité du dentiste.

CALENDRIER

MARDI, 8 FEVRIER 1966

S. Jean de Matha

Demain :

S. Cyrille

SOLÉIL: Lever: 7:14

Coucher: 5:17

LUNE: Lever: 10:33

Coucher: 9:29

Les marées

Hautes: 8:24 a.m. — 8:51 p.m.

Basses: 3:51 a.m. — 3:57 p.m.

PHASES DE LA LUNE en FEVRIER

Pleine lune le 5 à 10h, 55 a.m.

Dernier quart le 12 à 3h, 35 a.m.

Nouvelle lune le 20 à 5h, 40 a.m.

Prem. quartier le 28 à 5h, 15 a.m.

R.B. — L'horaire indiqué est d'après l'heure normale de l'Est.

MON HUMEUR CONVICTIF

Il n'est pas plus difficile à Dieu que nous à tracer la voie, d'être présent dans tous les tabernacles du monde, qui d'être l'âme de cet esprit SANS FIN dans lequel se meuvent des milliards et des milliards d'autres de dimensions qui dépassent l'imagination.

(Espace payé par H.P.)

Durant le Carnaval c'est

Le Château Frontenac

DANSE ET SPECTACLE DU CARNAVAL



En vedette les 12 et 19 février

SALLE DE BAL

les 14-15-16-17-18 février

SALLE JACQUES-CARTIER

Danielle Dorice

chanteuse québécoise

de réputation internationale

Les BÂNDANAS

chanteurs et danseurs

directement de l'Amérique Latine

DANSE DE 9h.30 à la fermeture - SPECTACLE à 11h.

\$2.00 par personne - Réservations: 522-3861 local 80

Le Château Frontenac

Facilités de stationnement

DANSE AVEC ORCHESTRE TOUS LES SOIRS à la Salle Terrasse